



RAPPORT ANNUEL 2013



Groupe BCGE

CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS DU GROUPE BCGE	2013	2012	2011	2010	2009
Bilan (en CHF millions)					
Total du bilan	16'619	16'473	15'871	14'257	14'115
Avances à la clientèle	13'155	12'994	12'864	11'536	11'258
Dépôts de la clientèle et emprunts	14'266	13'703	13'092	11'964	12'404
Fonds propres	1'163	1'086	1'010	966	957
Résultats (en CHF millions)					
Résultat des opérations d'intérêts	201	205	197	197	188
Commissions	98	104	104	113	99
Résultat du négoce	27	24	24	17	18
Autres résultats ordinaires	9	12	11	7	28
Total des produits d'exploitation	335	346	337	334	333
Charges d'exploitation	204	208	219	213	218
Bénéfice brut	131	137	118	121	115
Amortissements, correctifs de valeurs, provisions et pertes, impôt et résultats extraordinaires	58	70	55	62	44
Résultat intermédiaire (en CHF millions)	86	92	79	54	85
Bénéfice net (en CHF millions)	73	67	63	56	72
Actifs gérés et administrés (en CHF milliards)	19.3	18.7	18.1	17.3	17.4
Effectif total					
• en unités de travail à plein temps	725.4	722.7	721.7	749.8	777.8
• en personnes	782	783	783	810	838
Ratios (en %)					
Fonds propres/total du bilan	7.0	6.6	6.4	6.8	6.8
Bénéfice brut sur fonds propres	11.3	12.7	11.7	12.5	12.0
Bénéfice net sur fonds propres (ROE)	6.4	6.3	6.4	5.8	7.5
Charges/produits	60.8	60.3	65.0	64.3	65.4
Couverture en fonds propres	13.5	12.9	n/a	n/a	n/a
Données par action au porteur (en CHF)					
Fonds propres	323	302	281	268	266
Résultat brut	36	38	33	34	32
Résultat net	20	19	18	16	20
Dividendes	4.5 *	4.5	4.5	4.5	6.5
Données boursières (maison mère)					
Cours extrêmes des actions au porteur (en CHF)					
• plus haut	260	213	236	245	250
• plus bas	204	195	186	206	172
• clôture	225	207	196	215	229
Capitalisation boursière (en CHF millions au 31 décembre)	811	745	706	774	824
Nombre d'actions en milliers	5'721	5'721	5'721	5'721	5'721
Fonds propres comptables/nombre d'actions	329	308	288	276	273

*Proposition soumise à l'assemblée générale du 1^{er} mai 2014.

Rating Standard & Poor's

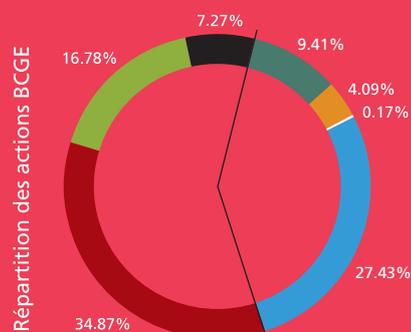
Banque Cantonale de Genève : A+/A-1/Stable
(dernière notation en février 2014)

Référence pour la cotation BCGE (symbole)

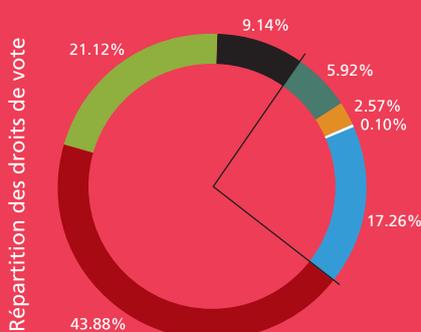
Cotation en bourse	Bourse suisse, SIX Swiss Exchange
Reuters	BCGE.S
Bloomberg	BCGE SW
Telekurs	BCGE
Numéro de valeur	164268
Numéro ISIN	CH 0001642682

Structure du capital BCGE de CHF 360 millions

	Nombre d'actions
Actions nominatives "A" de CHF 50 nominal	2'651'032
Actions nominatives "B" de CHF 50 nominal	1'590'620
Actions au porteur de CHF 100	1'479'174



Nominatives
Canton de Genève
Ville de Genève
Communes genevoises
Au porteur
Canton de Genève
Ville de Genève
Communes genevoises
Actionnaires privés



Nominatives
Canton de Genève
Ville de Genève
Communes genevoises
Au porteur
Canton de Genève
Ville de Genève
Communes genevoises
Actionnaires privés

Renseignements

E-mail: communication@bcge.ch

Banque Cantonale de Genève
Communication et relations investisseurs
Hélène De Vos Vuadens

Téléphone: +41 (0)22 809 24 11

Téléfax: +41 (0)22 809 22 11

Adresse postale
Case postale 2251
CH - 1211 Genève 2

BCGE : des solutions bancaires made in Geneva

BANQUE UNIVERSELLE DEPUIS 1816, LA BCGE PROPOSE AUX PARTICULIERS, AUX ENTREPRISES ET AUX INSTITUTIONS DE GENÈVE ET DE LA RÉGION DES PRESTATIONS BANCAIRES DE GRANDE QUALITÉ. LA BCGE DÉVELOPPE LES MÉTIERS SUIVANTS: LES SERVICES BANCAIRES QUOTIDIENS, LE PRIVATE BANKING, L'ASSET MANAGEMENT, LA PRÉVOYANCE, LES FINANCEMENTS HYPOTHÉCAIRES ET LES CRÉDITS AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES. ELLE EXPLOITE UNE SALLE DES MARCHÉS ET OFFRE DES SERVICES D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE, DE CORPORATE FINANCE ET DE GLOBAL COMMODITY FINANCE. LE GROUPE BCGE COMPREND 22 AGENCES À GENÈVE ET EXERCE CERTAINS DE SES MÉTIERS À LAUSANNE, ZÜRICH, LYON, ANNECY, PARIS, DUBAÏ ET HONG KONG. IL OCCUPE 725 PERSONNES (EN ÉQUIVALENT PLEIN TEMPS). LA BCGE EST COTÉE À LA BOURSE SUISSE, SIX SWISS EXCHANGE, ET EST RÉGULÉE PAR LA FINMA.

BCGE Rapport annuel 2013

Sommaire

Chiffres-clés	Rabat 2^e de couverture
Message du président du conseil d'administration	2
Message du président de la direction générale	4
Mission et stratégie	8
Les divisions: des entreprises internes et interactives	16
Organigramme	18
Votre banque à votre service près de chez vous	20
Reflets conjoncturels	24
Marche des affaires en 2013	30
Les faits marquants de 2013	
Clientèle privée	36
Entreprises	39
Collectivités publiques	41
International	42
Finances, contrôle des risques et asset management	45
Organisation, informatique et opérations	47
Contrôle des risques	52
Talents et compétences	58
Développement durable	64
Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise	71
Comptes consolidés 2013 et annexes groupe BCGE	87
Comptes annuels 2013 et annexes maison mère	115
Adresses	Rabat 3^e de couverture



Blaise Goetschin, président de la direction générale, et Jean-Pierre Roth, président du conseil d'administration.

Message du président du conseil d'administration

Une situation économique favorable à Genève

En dépit de la morosité encore largement ressentie à l'étranger, en 2013 la situation économique s'est développée favorablement à Genève et dans sa région. Le volume des affaires de la Banque Cantonale de Genève a suivi ce mouvement, alors même que sa sélection des risques est demeurée très stricte. La banque a ainsi pu générer un bénéfice supérieur à celui de 2012 et termine l'année avec un capital renforcé se montant à 13.5% de ses actifs pondérés, un taux supérieur aux exigences de la Finma. En outre, l'année 2013 a été marquée par trois événements majeurs.

L'imposition d'un volant anticyclique de fonds propres

En février 2013, le Conseil fédéral, sur proposition de la Banque nationale suisse, a décidé d'imposer aux banques 1% de fonds propres supplémentaires sur l'ensemble des prêts hypothécaires finançant les objets d'habitation situés en Suisse. Les banques ont été tenues de constituer un tel volant anticyclique à compter du 30 septembre. Les conditions d'octroi des hypothèques se sont ainsi renchéries *de facto* et la progression du volume de nos affaires dans ce domaine s'est ralentie. On note d'ailleurs à Genève des signes de tassement des prix de l'immobilier dans le segment médian du marché des maisons individuelles et dans l'immobilier commercial. Cette évolution de tendance nous paraît toutefois être plus de nature conjoncturelle que le résultat de l'application du volant anticyclique.

L'initiative populaire contre les rémunérations abusives

Le 3 mars 2013, le Peuple suisse a accepté l'initiative contre les rémunérations abusives, communément appelée initiative Minder. Cette initiative visait à renforcer les droits des actionnaires des sociétés anonymes cotées en bourse en matière de nomination et de fixation des rémunérations. Au terme de la procédure de consultation de l'Ordonnance fédérale d'application, le Conseil fédéral a décidé de ne pas appliquer le nouvel article constitutionnel aux sociétés anonymes de droit public. La BCGE n'est donc pas soumise aux dispositions issues de l'initiative Minder, c'est pourquoi notre assemblée générale 2014 se déroulera conformément au mode habituel.

La Banque Cantonale de Genève salue cette décision du Conseil fédéral. Les mandats de ses administrateurs restent ainsi fixés à quatre ans, alors que l'initiative imposait des réélections annuelles, ce qui aurait déclenché chez nous une lourde procédure administrative. Mais en acceptant l'initiative Minder, le Peuple suisse souhaitait également mettre fin à certains abus en matière de rémunération

et obtenir plus de transparence dans ce domaine. La BCGE a réexaminé ses règlements pour en assurer la conformité avec l'initiative et son rapport annuel comporte toutes les informations requises en matière de rémunération.

Le différend fiscal avec les Etats-Unis

Le 16 décembre 2013, la BCGE a annoncé qu'elle participerait au programme visant à mettre fin au différend fiscal des banques suisses avec les Etats-Unis. Bien qu'elle n'ait jamais eu comme politique de démarcher des clients américains, la Banque Cantonale de Genève a décidé de s'annoncer en catégorie 2 du programme, car elle ne pouvait pas garantir que tous ses clients américains aient respecté leurs obligations fiscales, ce qui lui fermait dans l'immédiat l'accès à la catégorie 3. Par sa décision, elle a suivi les recommandations de la Finma sans toutefois reconnaître avoir contrevenu au droit américain.

Que la Banque Cantonale de Genève compte des citoyens américains parmi ses clients n'est pas une surprise. En tant que banque publique, la BCGE est d'abord une banque de détail dont les services sont offerts à tous les résidents. C'est sa mission. Elle a donc aussi fourni des prestations à des ressortissants américains établis et travaillant à Genève et dans sa région. De plus, elle finance et conseille des entreprises américaines établies en Suisse, qu'il s'agisse de multinationales ou de plus petites compagnies. Soucieuse d'opérer de manière non discriminatoire, elle continue d'ailleurs de servir cette clientèle et accepte de nouveaux clients pour autant qu'ils remplissent des conditions déclaratives très strictes.

L'examen du programme américain a mobilisé d'importantes ressources au sein de la BCGE et nul doute que son application en réclamera autant. La banque s'emploie activement à ce que ses clients clarifient leur situation fiscale et fera valoir énergiquement, le moment venu, le fait de n'avoir jamais eu pour politique d'attirer une clientèle américaine désireuse d'échapper à ses obligations fiscales. Elle compte sur une application équitable de l'accord.

De bons résultats grâce à un engagement de tous

Lors de l'assemblée générale 2014, les mandats de tous les membres du conseil d'administration arriveront à leur terme. Les mandats de deux administrateurs, celui du vice-président, Bernard Clerc, et celui d'Asma Hovagemyan, ne pourront plus être renouvelés en raison de la contrainte légale de trois mandats. Je tiens à les remercier très chaleureusement pour les douze années qu'ils ont consacrées au service de la Banque Cantonale de Genève. Mes remerciements vont aussi aux autres administrateurs qui ont tous accepté de se porter candidats à leur réélection.

L'année 2013 a donc demandé à la BCGE de se battre simultanément sur plusieurs fronts. Notre banque a réussi à relever avec succès ses défis commerciaux et à faire face aux exigences réglementaires. Ceci n'aurait pas été possible sans l'engagement sans relâche de ses collaborateurs et de sa direction générale à qui le conseil d'administration adresse sa profonde reconnaissance. Il tient également à remercier les actionnaires de la banque pour la confiance qui lui a été accordée et à les assurer de sa vigilance attentive des affaires de la BCGE, la seule banque genevoise au service de tous.



Jean-Pierre Roth

Président du conseil d'administration

Message du président de la direction générale

Trois réponses à l'impératif de résilience : confiance, intégration et innovation

Si les très bonnes performances de l'exercice 2013 ont été réalisées, malgré un environnement plutôt hostile, c'est parce que la banque est de plus en plus solide et résistante. Cette résilience, renforcée d'année en année, est reconnue par le marché des actions. Le titre de la BCGE a réalisé la meilleure performance des banques cantonales sur l'exercice 2013 (+8.8%).

Cette solidité se fonde sur une combinaison de processus formalisés et d'équipes de spécialistes mis en place pour prévenir et contrer les risques, pour s'adapter aux changements multiples du cadre juridique et réglementaire et pour affronter de nombreux défis : qu'il s'agisse de l'évolution technologique, de la conjoncture exceptionnelle en matière de taux ou de la criminalité financière sous diverses formes. Cette résilience permet de protéger la compétitivité de l'établissement sur ses marchés et une croissance régulière des affaires actives et passives. Elle permet d'inscrire la productivité (*cost/income ratio* de 60.8%) dans des valeurs respectables, compte tenu d'un modèle d'affaires spécifique, calqué sur la diversité et l'internationalité de l'économie genevoise. Enfin, elle autorise une rentabilité de qualité, soit un rendement des fonds propres de 6.4% (6.3% en 2012). Cette résistance est la résultante d'un plan méticuleusement déployé depuis plusieurs années. Trois vecteurs ont contribué plus particulièrement à cette élévation du niveau de sécurité qui se traduit par une nouvelle augmentation des fonds propres de 7.1% à CHF 1.16 milliard et par la confirmation du *rating* A+/A-/Stable de Standard & Poor's. Ces trois axes de travail sont : le capital de confiance, l'intégration des parties prenantes dans le projet entrepreneurial et l'innovation au quotidien.

La confiance : le véritable fonds propre

2008 : crise de confiance à grande échelle, née au cœur du système de refinancement hypothécaire américain et contaminant pratiquement la totalité du système bancaire par un effet de domino planétaire et simultané. 2011 : crise de confiance dans la capacité de nombreux débiteurs souverains à honorer leurs dettes et engagements. Ces deux crises d'une ampleur inconnue jusqu'ici nous rappellent la primauté de la confiance aux échelons macro- et micro-économiques, dans les affaires bancaires en particulier. Crédibilité et solidité sont au centre des stratégies de la BCGE. Ce choix de prudence a permis à la banque d'améliorer sa notation en 2008 et 2011 précisément. Il l'amène à constituer une base de fonds propres toujours plus robuste à CHF 1.16 milliard, en croissance de plus de 450 millions en huit années. Il lui permet de jouer son rôle de banque de dépôt sûre, avec un accroissement de l'épargne et des comptes courants de 6.6% à 11.7 milliards et des actifs gérés ou administrés de plus de CHF 600 millions (+3.2%) à CHF 19.3 milliards. Ce choix de la qualité de croissance, plutôt que de la quantité, se reflète clairement dans le domaine des financements hypothécaires notamment (+2.7% à CHF 9.3 milliards), qui progressent prudemment. La confiance de la clientèle est aussi nourrie du rapport de transparence et de loyauté entretenu avec la banque. Une politique de communication et d'information très ouverte donne le ton. La banque a pris les devants en matière de rétrocessions dans les mandats de gestion en réglant financièrement chaque cas à la satisfaction de la clientèle. Dans le domaine de la conformité fiscale et documentaire, la banque a aidé, en 2013, ses clients (en particulier anglais, autrichiens, espagnols, portugais, américains et français) à se mettre à jour avec les exigences de plus en plus pointues dans ce domaine. La BCGE est ainsi bien préparée pour continuer à offrir ses services de gestion à une clientèle internationale qui apprécie la Suisse pour sa sécurité et sa qualité de service et qui remplit ses obligations fiscales. La confiance se fonde aussi sur les performances des produits. En 2013, les fonds de placement "home made" ont passé le cap du milliard de CHF avec d'excellentes performances. Sachant le capital confiance central, la banque l'entretient avec soin et méthode.

L'intégration des parties prenantes : moteur de la compétitivité

Un professeur de finance américain soulignait récemment à Davos que les institutions, pays ou entreprises étaient en croissance ou en déclin de manière corrélée à leur degré d'intégration ou de désintégration interne. L'intégration étant définie comme l'adhésion des parties prenantes, en particulier les collaborateurs et les équipes, aux valeurs, à la culture et à la stratégie d'une institution. Cette conviction est partagée par la banque. Ici aussi, une approche pragmatique s'impose. Intégrer les parties prenantes, c'est définir de clairs objectifs à long terme pour chacune de celles-ci. Concernant les actionnaires et la collectivité en général, c'est la récurrence d'une contribution de valeur ajoutée qui prime. Un montant de CHF 36 millions est ainsi versé cette année, sous forme de dividendes, contribution spéciale ou impôts aux collectivités publiques. La structure bien équilibrée

de l'actionnariat comprenant Etat, Ville, communes et 12'673 actionnaires au porteur, privés ou institutionnels (+851 en 2013), participe à cette conception inclusive et communautaire. Les clients, partie prenante décisive pour le succès de la banque, font l'objet de la plus grande attention. Le programme de fidélité "BCGE Avantage service" en est l'illustration avec un montant complémentaire d'intérêts de l'épargne de près de CHF 15 millions distribué à plus de 33'500 clients ayant opté pour un bouquet de prestations. Les collaborateurs, partie prenante également, cœur du réacteur de l'entreprise, sont considérés comme des partenaires et non des employés. Ils ont, en premier lieu, la possibilité de s'approprier les stratégies grâce à une politique de transparence de l'information et de dialogue sur les enjeux avec la direction. D'autre part, la banque consacre des moyens importants à la formation, qu'il s'agisse des apprentis ou des cadres supérieurs. Enfin, les systèmes de rémunération dans les différents métiers sont progressivement affinés afin de les rendre motivants, alignés sur l'intérêt de l'actionnariat. Autre facteur d'intégration : les collaborateurs participent au capital de la banque, au 31.12.2013, ils en contrôlaient 1.9%. Ces politiques visent une adhésion et, partant, une cohésion interne qui permettent aux équipes de faire face, unies, aux chantiers du changement de même qu'à la concurrence vive sur une place financière genevoise comprenant 123 banques concurrentes.

Pas d'avenir sans stratégie d'innovation

L'activité bancaire se transforme paradoxalement : de manière invisible, mais à grande vitesse. En dix ans, une agence BCGE a totalement changé. En 2000 encore, une agence était à 80% concentrée sur la manutention et les opérations de caisse. La part du temps consacré au conseil approfondi s'est progressivement accrue et c'est une loi de Pareto inversée qui s'impose aujourd'hui avec 80% du temps et des ressources dévolus aux entretiens individualisés. La puissance des outils informatiques de réseau modifie quotidiennement la donne. La BCGE s'adapte rapidement à cette évolution, sans sacrifier la cybersécurité de sa clientèle. Avec une application pour supports mobiles très pratique, un site transactionnel économique (BCGE netbanking) pour consultations, paiements et une plateforme boursière (BCGE 1816) en rapide croissance (3'500 clients), la banque au service du grand public accroît sa disponibilité et sa réactivité. L'innovation doit être partout. Elle ne naît pas d'un grand coup de baguette magique. Au contraire, elle doit fortifier chaque offre de services ; ici, en mettant à disposition des profils de mandat de gestion orientés vers les pays émergents ou vers l'économie suisse (élargissement de la gamme de la marque BCGE Best of) ; là, en offrant des bonus d'intérêt lorsqu'un prêt privé ou un leasing n'a pas connu d'incident. Nouveaux fonds de placement (BCGE Synchrony), nouveau concept de distribution de ceux-ci en Europe notamment par le biais de BCGE (France), qui a fêté ses 20 ans en 2013, nouvelles formes de financement dans le *global commodity finance*, sont quelques-unes des innovations de 2013 sur le front de la clientèle. L'innovation pour les clients suisses traditionnels, mais aussi pour la clientèle internationale est toujours plus importante. 28% pour cent du chiffre d'affaires total (qui est de CHF 335 millions) est aujourd'hui réalisé en EUR ou USD. L'innovation permet aussi de juguler la pression haussière des charges d'exploitation. En l'espèce, une stratégie d'*outsourcing* systématique de la production auprès de partenaires de premier plan enracinés sur le territoire suisse, en collaboration avec d'autres banques cantonales, permet "d'importer" l'innovation et de fédérer les coûts. Innover, certes, mais ne pas changer pour changer. La clientèle attache une grande importance à la stabilité des conseillers, à la constance de la gestion, aux promesses de service tenues sur le long terme et à la résilience. Autant d'exigences posées à la banque par ses clients, ses marchés et ses concurrents, qui l'obligent à évoluer en restant fidèle à elle-même.



Blaise Goetschin

Président de la direction générale



+ Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubaï | Hong Kong





CONSEILS

ÉPARGNE 3
ASSURANCE SUR LA VIE
CHECK-UP PATRIMONIAL PERSONNALISÉ
CENTRE DE CONSEIL EN PRÉVOYANCE



BCGE

BANQUE UNIVERSELLE DE GENÈVE

Mission et stratégie

Une banque universelle : *made in Geneva*

8

La BCGE est une banque universelle et commerciale dont la mission première est de contribuer au développement de la place économique genevoise. Pour ce faire, elle fournit une gamme très large de services bancaires à une clientèle de particuliers, d'entreprises et d'institutionnels. La maison mère du groupe Banque Cantonale de Genève a son siège à Genève. Pour accompagner sa clientèle dans ses activités et ses déplacements au-delà du territoire cantonal, elle dispose de succursales à Lausanne et Zurich ainsi que de bureaux de représentation à Dubaï et Hong Kong. La filiale Banque Cantonale de Genève (France) est présente à Lyon, Annecy et Paris. Le groupe comprend également Capital Transmission, filiale spécialisée dans le financement en fonds propres des PME, et Swiss Public Finance Solutions (SPFS), active dans le conseil et l'intermédiation de financement des collectivités publiques sur le marché suisse. Au 31 décembre 2013, le groupe employait 725 personnes (en équivalent plein temps) et affichait un total du bilan de CHF 16.6 milliards.

PORTRAIT DU GROUPE BCGE



- 1816** Approchant de ses 200 ans d'existence, la Banque Cantonale de Genève (BCGE) exerce une fonction vitale de soutien et de dynamisation de l'économie régionale. La BCGE constitue le pilier bancaire central pour les services aux particuliers et pour le financement des entreprises, notamment les PME et le secteur immobilier genevois. Elle est au service des collectivités publiques et offre également des prestations de private banking ainsi que de la gestion d'actifs financiers pour clients institutionnels. Cotée à la bourse suisse SIX Swiss Exchange (code : BCGE), la BCGE dispose d'un *rating* confirmé à A+/A -1/Stable, en février 2014, par l'agence de notation Standard & Poor's. Elle emploie 679 collaborateurs (en équivalent plein temps).



- 1993** Avec son siège à Lyon, deux succursales à Annecy et Paris, la Banque Cantonale de Genève (France) est une filiale à 100% de la BCGE. Elle propose des prestations de financement de l'investissement et de l'immobilier à une clientèle d'entreprises et d'indépendants ainsi que de la gestion de patrimoine à une clientèle privée. BCGE France contribue au développement de l'axe économique dynamique entre Lyon-Genève. La Banque Cantonale de Genève (France) emploie 47 collaborateurs.



- 2007** Swiss Public Finance Solutions SA, Genève (SPFS) propose des modèles de financement aux collectivités publiques et suisses ainsi qu'aux corporations de droit public. Elle développe également des solutions de refinancement à long terme pour les banques cantonales et régionales. SPFS bénéficie d'une capacité de levée de financements publics importante et de l'expérience de spécialistes suisses et français du financement des collectivités publiques. Elle a son siège à Genève, avec un bureau à Zurich, et est détenue à 50% par la BCGE, à 40% par le Crédit Foncier de France, Paris, et à 10% par la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Lyon. SPFS établit le contact, définit les besoins et conçoit le concept d'intervention. Le financement à proprement parler est exécuté par les banques actionnaires.



- 2008** Capital Transmission SA, Genève, finance et investit dans des opérations de transmission et d'expansion d'entreprises dans la région genevoise en priorité. Elle opère aussi en Suisse et dans quelques cas particuliers en France. Elle dispose d'une capacité totale d'investissement de CHF 50 millions, dont 21 millions étaient engagés au 31.12.2013. Elle est ainsi en mesure de financer l'expansion d'entreprises à long terme ou de soutenir leur consolidation et leur transmission par des prises de participations minoritaires ou par de la finance mezzanine. Capital Transmission n'intervient pas dans les organes de la conduite des entités financées.

Mission et stratégie

Une gamme complète de services bancaires et financiers

La BCGE, seule banque universelle suisse dont le centre de décision est à Genève, offre une gamme très complète de services bancaires adaptés aux besoins des divers segments de marché de l'économie régionale. Le portefeuille de ses métiers est destiné aussi bien aux particuliers résidant ou travaillant à Genève, qu'aux entreprises ou institutions publiques et privées.



Le siège de Genève.



BCGE Private Banking, Lausanne.



BCGE Private Banking, Zurich.



SERVICES AUX PARTICULIERS

Services bancaires quotidiens

Le réseau bancaire le plus dense du canton

La BCGE met à disposition un réseau d'agences répondant aux besoins de la population du canton. Elle met à disposition les compétences de 241 conseillers et collaborateurs, répartis dans ses 22 agences, six espaces 24h/24 hors agences ainsi que les services de 143 automates bancaires (auxquels s'ajoute un automate à Lausanne). Soucieuse de servir au mieux tous ses clients, la BCGE les accompagne, si nécessaire, lors de l'utilisation de ces automates grâce à la présence de conseillers d'accueil dans la plupart de ses agences.

Une banque sûre et utilisable à distance

La banque met également à disposition ses compétences technologiques à travers la banque à distance par internet, sous la marque BCGE Netbanking (www.bcge.ch). Grâce à SMS Connect, un grand nombre d'utilisateurs peuvent accéder à ce service et y effectuer des transactions en utilisant un code reçu par SMS sur leur téléphone portable. La banque informe également par ce moyen les clients de certaines transactions effectuées. Une version du site internet de la banque adaptée au téléphone mobile est en fonction. BCGE Netbanking comprend également une fonctionnalité intégrée de bourse en ligne BCGE 1816. Cette solution très économique propose une interface ergonomique et simple. Elle est fiable et permet d'effectuer des transactions boursières en ligne avec une banque sûre. BCGE 1816 donne également accès au site d'information financière *Your money*.

Le téléphone est aussi un moyen d'accès à plusieurs fonctions. Grâce au numéro central de la banque (058 211 21 00), les clients atteignent, du lundi au vendredi, de 8h à 17h30, des conseillers expérimentés et des spécialistes de soutien en matière de banque électronique. Pendant les autres heures et le week-end, ce même numéro donne accès 24h/24 à de nombreuses informations et services.

Une offre large de services bancaires quotidiens

La banque offre des services bancaires tels que comptes privés, dépôts et retraits, opérations de change, coffres-forts ou cartes de crédit. Elle propose également des financements d'appui : leasing, crédits pour projets personnels. Dans la gestion de l'épargne, la BCGE dispose d'une palette de produits de placement à court, moyen et long termes, d'obligations de caisse, de fonds monétaires et obligataires et de placements fiduciaires.

Experts dans le financement de l'immobilier

La BCGE est leader du financement hypothécaire du canton de Genève. Elle assure le financement de résidences principales ou secondaires à Genève, en Suisse et en France voisine. Par le biais de la BCGE (France), le groupe opère dans le secteur de l'immobilier des particuliers et des professionnels dans plusieurs régions de France.



BCGE (France), Lyon

Gestion de fortune *made in Geneva*

Banque de gestion de patrimoine pour la clientèle privée et institutionnelle, la BCGE propose une gamme complète de prestations adaptées à chaque segment de clientèle. Une philosophie de placement (voir ci-dessous) guide les clients sur le long terme en les incitant à la prudence et à la préservation de leur capital. Une présence à Genève, Zurich, Lausanne ainsi que deux bureaux de représentation à Dubaï et à Hong Kong, permettent d'accompagner la clientèle genevoise à l'international. Dans une optique de préservation du capital et de performances de haute qualité, la priorité est donnée à l'équilibre entre maîtrise des risques et rendement des actifs.



BCGE (France), Annecy

Une philosophie d'investissement clairement affirmée

La banque recommande l'adoption d'un modèle financier sécurisant et économique, bénéficiant d'un *track record* de nombreuses années et présenté de façon transparente dans un document intitulé *La philosophie d'investissement de la BCGE*. Celle-ci se concrétise par la gamme des mandats de gestion BCGE Best of. La gestion est centralisée, et donc strictement homogène, quelle que soit l'importance de la fortune gérée. Elle s'appuie notamment sur la sélection d'une série de fonds d'institutions tierces, selon le concept d'architecture ouverte dans lequel les spécialistes chargés du choix de ces véhicules d'investissement opèrent en pleine indépendance intellectuelle et commerciale. L'accent est également mis sur la durabilité des placements. En fonction des objectifs d'investissement du client, les portefeuilles peuvent également être gérés par l'intermédiaire de services consultatifs.



BCGE (France), Paris

Un conseil de qualité sur mesure

Les clients des agences apprécient de confier leur patrimoine à un conseiller proche de chez eux. Pour aller à la rencontre de cette préférence, les 22 agences BCGE mettent à leur disposition des conseillers spécialisés qui leur proposent des prestations de haute qualité, privilégiant la conservation du patrimoine et une performance adaptée à leur choix en matière de risques. Les experts de la banque s'appuient notamment sur une doctrine financière qui permet de définir les priorités à adopter tout au long du cycle de vie du client. Le centre de conseil en prévoyance analyse, sur demande, la situation personnelle du client et sélectionne, en toute indépendance, les meilleurs produits de prévoyance sur le marché.



Bureau de représentation, Dubaï

BANQUE DES PME ET DES GRANDES ENTREPRISES

Avec près d'une entreprise genevoise sur deux cliente, la banque joue un rôle irremplaçable dans le tissu économique du canton. Le volume de financement aux PME est très important et permet à de nombreuses sociétés de travailler et d'assurer leur développement. Pour les entreprises de la région, la BCGE constitue une contribution essentielle, notamment en termes d'acheminement du crédit à de bonnes conditions, d'adaptabilité des solutions proposées aux spécificités régionales et de pouvoir de décision bancaire.

Une doctrine au service de l'entreprise

La banque a établi huit principes fondamentaux placés au cœur de sa collaboration avec l'économie. Un document intitulé *Financement des entreprises : la doctrine d'engagement de la BCGE*, les synthétise. Il informe la clientèle intéressée des méthodes appliquées par la banque en matière d'analyse de projets, de valorisation d'entreprises et d'octroi de financement.



Bureau de représentation, Hong Kong

Vaste gamme de solutions de financement d'entreprises

La BCGE, comme sa filiale française, propose des solutions de financement et de gestion de la trésorerie aux entreprises, qu'il s'agisse d'indépendants, de PME, de professions libérales ou de sociétés plus importantes. La maison mère dispose de départements spécialisés selon ces divers segments de clientèle. En outre, elle propose des solutions de financement telles que les avances à terme fixe, le leasing de biens d'équipement ou toutes autres solutions nécessaires aux entreprises.

Spécialiste de l'immobilier et de la construction

Tant les investisseurs immobiliers que les promoteurs et les entreprises de construction trouvent à la BCGE des solutions de financement de construction, de rénovation et des hypothèques pour tous types d'objets, qu'il s'agisse d'immeubles de logements, de bureaux ou de commerces. En France, ces prestations sont proposées en particulier en Rhône-Alpes et, de cas en cas, en Ile-de-France. Une brochure, portant le titre *Financement de l'immobilier: la doctrine d'engagement de la BCGE*, publiée en 2013, explique les grands principes qui régissent ce type de crédits et ce marché, de même que les critères propres à la BCGE.

Expert en financement du négoce international de matières premières

La BCGE dispose d'un pôle d'excellence dans le financement des transactions liées aux matières premières, un secteur économique central à Genève, une des capitales mondiales du négoce international. L'unité d'affaires Global commodity finance de la banque intervient dans la structuration et la mise à disposition de financements transactionnels à court terme, liés au négoce de matières premières, essentiellement l'énergie, les métaux et les céréales. Enfin, elle exploite un portefeuille ciblé d'interventions dans le domaine des crédits structurés. Elle contribue à l'élaboration d'une offre diversifiée, continue et complémentaire de services bancaires et de financement dans ce domaine d'activités sur la place, aux côtés de banques en grande partie étrangères. Les sociétés de négoce, très mobiles au plan mondial, sont très intéressées par cette capacité et cette disponibilité financière locale.

Transmission et acquisition d'entreprises

Les transmissions et acquisitions d'entreprises sont des opérations qui vont bien au-delà de la relation commerciale traditionnelle entre banque et entreprise. Pour cette raison, la BCGE dispose d'une équipe spécialisée en *corporate finance*, entièrement dévouée à l'accompagnement des chefs d'entreprises sur des questions de "haut de bilan", de fusions/acquisitions et de structuration du financement des fonds propres. Elle est chargée d'accompagner les clients lorsque la pérennité de l'entreprise exige qu'ils envisagent un développement – nouveau projet, acquisition – ou qu'ils préparent une transmission à des tiers, à leurs successeurs ou au management en place. BCGE Corporate Finance s'engage également dans la recherche de partenaires stratégiques ou financiers. Elle opère aussi dans le capital-risque par le biais de la filiale Capital Transmission (voir page 8).

Ingénierie financière pour entreprises et institutions financières

Sous l'égide de BCGE Club CFO (Choix Financiers Optimisés), la banque propose aux responsables financiers des entreprises et collectivités publiques ainsi qu'aux dirigeants de sociétés dans le domaine de l'immobilier, un service d'expertise visant les meilleurs choix en matière de stratégie financière et de maîtrise des risques. BCGE Club CFO offre essentiellement des conseils autour de trois thèmes : la gestion de la dette, la maîtrise du risque de change et l'optimisation de la trésorerie. Le Club CFO est également conçu comme un lieu d'échange sur les thèmes de la gestion financière et de la maîtrise des risques. Plusieurs fois par année, il organise des rencontres qui permettent d'approfondir des thèmes d'intérêt pour les décideurs financiers. La BCGE a aussi lancé l'initiative du BCGE Asian desk. C'est un *team* de spécialistes BCGE de financement des entreprises, de *corporate finance* et de *private banking* basés à Genève et à Hong Kong. C'est aussi une disponibilité pour la réflexion et le conseil pour les entreprises qui expérimentent ou pratiquent les marchés asiatiques. Finalement, BCGE Asian desk est un forum de rencontres entre entrepreneurs intéressés de près ou de loin à l'Asie et désirant échanger leurs expériences et leurs méthodes.

Salle des marchés "orientée clients" sur la place financière de Genève

La BCGE est l'une des rares banques à Genève à faire profiter ses clients d'un accès facilité et personnalisé aux marchés financiers en sa qualité de membre de la bourse suisse SIX Swiss Exchange. La salle des marchés opère en architecture ouverte et reste indépendante dans le choix des produits utilisés. La taille de ses équipes favorise un suivi personnalisé de la clientèle et une parfaite exécution des ordres de bourse. Elle intervient dans les domaines des changes, des billets, des actions, des obligations, des produits dérivés/structurés et des fonds de placement. Elle participe, en tant que chef de file, à des émissions d'emprunts. Par ailleurs, la salle des marchés participe de façon active à la gestion du bilan de la banque, *asset and liability management (ALM)*. Elle participe notamment à des opérations sur les marchés des capitaux. Elle contribue à l'information du public en rédigeant une chronique boursière quotidienne paraissant dans la presse romande.

Compétences reconnues en asset management

Le groupe BCGE propose des solutions sous forme de mandats et des conseils pour la gestion d'actifs financiers, intégrant différentes méthodes de gestion pour une clientèle institutionnelle et d'entreprises. Le département Advisory fournit des conseils haut de gamme personnalisés. La philosophie de la banque, basée sur l'architecture ouverte, garantit une grande indépendance dans le choix des fonds. Le groupe propose également, pour la clientèle intéressée, des produits tournés vers la gestion durable et la responsabilité sociale. Ainsi, un fonds focalisé sur les valeurs secondaires suisses opère une sélection de titres au travers d'une approche novatrice valorisant la bonne conduite de ces sociétés en termes d'environnement et de durabilité.

PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

A l'écoute des communes genevoises

La BCGE entretient des relations suivies avec les collectivités publiques genevoises en leur proposant des solutions adaptées de financement et de gestion financière. Elle développe et propose une gamme de produits et services performants, flexibles et compétitifs répondant à leurs besoins. Elle met à leur disposition son savoir-faire en matière de gestion de la dette, d'optimisation des charges d'intérêt et de maîtrise des risques financiers. Elle rencontre les collectivités publiques plusieurs fois par an et entretient des relations continues avec elles, via le représentant des collectivités publiques, notamment, et les agences locales. La filiale SPFS (voir page 8) se concentre sur le service des entités publiques extérieures au canton.

STATUTS ET CAPITAL

Un actionnariat diversifié

La Banque Cantonale de Genève est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 du Code des obligations, créée selon la Loi constitutionnelle du 12 mars 1993, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, par la fusion de la Caisse d'Epargne de la République et canton de Genève (fondée en 1816) et de la Banque Hypothécaire du canton de Genève (fondée en 1847). Son actionnaire premier est le Canton de Genève, qui détient 44.3% du capital-actions. La Ville de Genève et les communes du canton détiennent 28.3% du capital. 12'673 actionnaires, essentiellement des personnes privées, détiennent une part significative des titres au porteur. Il faut encore ajouter les actionnaires ayant déposé leurs titres dans des établissements tiers. Au total, les actions en circulation se montent à 27.4% du capital.

Vers l'action nominative unique

Lors de son assemblée générale du 25 avril 2013, la BCGE a annoncé avoir proposé au Conseil d'Etat de moderniser la structure de son capital en optant pour une action nominative unique. Le gouvernement genevois s'est prononcé favorablement et a indiqué soumettre au Grand Conseil une adaptation de la loi sur la Banque Cantonale de Genève.

Cette réforme porte sur un changement unique : la transformation d'une structure actuelle, faite d'actions nominatives exclusivement réservées aux collectivités publiques et d'actions au porteur cotées à la bourse suisse, accessibles aux actionnaires privés. L'introduction d'une action unique a pour but de renforcer l'attractivité du titre sur le marché des capitaux, de permettre à la banque de mieux connaître ses actionnaires par le biais du registre, d'abandonner le titre au porteur en anticipant l'évolution du droit suisse et de faciliter l'adaptation aux nouvelles exigences réglementaires sur les fonds propres (Bâle III).

Transfert de titres

Dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) annoncée le 30 octobre 2013, l'Etat a transféré à titre gratuit à la CIA 200'000 actions au porteur de la BCGE représentant une valeur de 47 millions de francs au cours de clôture au 28 octobre 2013. Ce transfert a représenté 3.49% des droits de vote. Les droits de vote de l'Etat de Genève ont ainsi passé de 53.3% à 49.8%. Le franchissement sous le seuil de 50% a fait l'objet d'une annonce officielle à SIX Swiss exchange SA, auprès de l'instance pour la publicité des participations.

Contribuer au développement de l'économie genevoise

Conformément à l'article 2 de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève du 24 juin 1993, "la banque a pour but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région. En sa qualité de banque universelle, elle traite toutes les opérations autorisées par la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934. Elle est gérée selon les principes éprouvés de l'économie et de l'éthique bancaire".

Garantie partielle de l'Etat sur les dépôts d'épargne

Le Canton de Genève garantit partiellement le remboursement en capital et intérêts des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la banque. Le montant maximal garanti est fixé par l'article 25 de la Loi sur la BCGE. La banque rémunère l'Etat pour cette garantie. Les premiers CHF 100'000 sont garantis par la Confédération dans le cadre de la *Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses*, qui concerne les dépôts privilégiés¹. La garantie cantonale vient en sus de ce montant. Elle garantit les dépôts d'épargne dès CHF 100'001 jusqu'à CHF 500'000 et les dépôts des institutions de prévoyance ainsi que les avoirs de libre passage d'un adhérent, jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000. La garantie cantonale sera entièrement supprimée le 31 décembre 2016. Dès le 1^{er} janvier 2017, les dépôts des épargnants ne bénéficieront plus que de la garantie fédérale. La sécurité des déposants restera alors de toute façon au plus haut niveau du fait de la présence dominante du Canton de Genève dans le capital de la banque.

¹ www.esisuisse.ch.

PARTICULIERS

Services bancaires quotidiens

Opérations courantes
Comptes privés
BCGE Netbanking et Mobile Netbanking (consultation, paiements et bourse en ligne)
Cartes bancaires
Coffres

Gestion de l'épargne

Court, moyen et long termes
Comptes d'épargne
Obligations de caisse

Prévoyance

Centre de conseil en prévoyance
Comptes de 2^e et 3^e pilier
Libre passage
Plans d'épargne en fonds
Rentés viagères (*open architecture*)

Placements

Dépôts titres
Bourse en ligne
Fonds de placement et plans d'épargne en fonds

Private banking

Mandats de gestion discrétionnaire
Crédits lombards
Dépôts à terme et fiduciaires
Conseils en placements, *advisory*
Planification financière
Conseils en placements, *advisory*

Services aux gérants de fortune indépendants

Financement du logement

Résidences principales
Résidences secondaires
Crédits de construction ou de rénovation

Financement d'appui

Leasings véhicules
Crédits pour projets personnels

ENTREPRISES

Financement d'entreprises et gestion de la trésorerie

PME
Grandes entreprises
Professions libérales et indépendants

Financement de l'immobilier et de la construction

Investisseurs immobiliers
Promotion immobilière
Tertiaire immobilier et régies
Entreprises de construction

Financement de l'immobilier et de l'entreprise en France

Promotions immobilières
Financement de la transmission d'entreprises
Financement à moyen terme de l'entreprise

Financement du négoce international

Financements transactionnels du négoce international
Financements structurés en matières premières

Services et marchés financiers

Devises
Titres, fonds de placement
Métaux
Marché des capitaux
Trésorerie

Conseil aux entreprises, BCGE Corporate finance

Conseils en fusions et acquisitions (*M&A*)

Financements en fonds propres

Capital Transmission
Participation minoritaire au capital
Mezzanine finance
Management buyout

INSTITUTIONNELS

Financement et gestion de la trésorerie

Etat et entités satellites
Communes et fondations immobilières communales
Institutions paraétatiques et églises
Fondations immobilières de droit public
Collectivités publiques en Suisse
Organisations d'intérêt public

Asset management

Mandats de gestion indicelle
Mandats actifs à risque contrôlé
Mandats actifs balancés de type "Finest of"
Fonds de placement
Gestion durable *small and mid caps* suisse
Conseil en placement institutionnel

Conseils pour des Choix Financiers Optimisés Club (CFO)

Gestion financière et gestion des risques
Gestion de la trésorerie
Gestion de la dette

Services et marchés financiers

Bourses
Devises
Métaux
Emissions
Marché des capitaux
Trésorerie

Les divisions : des entreprises internes et interactives

16



ENTREPRISES ET CLIENTS INSTITUTIONNELS

Claude Bagnoud

ORGANISATION, INFORMATIQUE ET OPÉRATIONS

Jean-Marc Joris

ÉTAT-MAJOR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Blaise Goetschin (assis)

CLIENTÈLE INTERNATIONALE

Pierre-Olivier Fagnière

FINANCES ET CONTRÔLE DES RISQUES

Eric Bourgeaux (assis)

CLIENTÈLE PRIVÉE ET PME GENEVOISES

Jérôme Monnier

Division Etat-major de la direction générale

Blaise Goetschin, président de la direction générale, CEO

L'Etat-major de la direction générale a pour mission de fournir des services transversaux à l'ensemble du groupe BCGE. Il appuie le président de la direction générale dans ses tâches de conduite, de planification, d'accompagnement et de contrôle de l'entreprise, de ses divisions et de ses filiales. La division gère et documente la relation du CEO avec les organes supérieurs et de régulation ainsi qu'avec les clients et les institutions extérieures. Elle est en charge du *marketing* et *product management*, de même que de la direction des ressources humaines et de la formation. Elle assure la conduite des affaires juridiques, la communication institutionnelle, les *corporate affairs* et les relations avec les actionnaires (*investor relations*). Enfin, elle constitue une fonction centrale au service de toute la banque en matière de contentieux, *workout* et de contrôle de l'activité de crédit.

Division Finances et contrôle des risques

Eric Bourgeaux, membre de la direction générale, CFO

La division définit et conduit l'exécution de la stratégie financière de la banque, elle apporte ses connaissances et ses analyses économiques et financières lors des processus décisionnels. Elle recherche un financement sûr et économique tout en pilotant le bilan de façon dynamique. La division supervise les risques, assure la conformité (*compliance*) et surveille l'organisation de contrôles internes des activités de la banque. Grâce à l'équipe expérimentée de la salle des marchés, la division assure à la clientèle de la banque le meilleur service pour les opérations sur titres et devises. L'unité d'affaires BCGE Asset management, spécialisée dans la gestion quantitative et indiciaire, la gestion des mandats et la stratégie de placement, complète les services et les compétences macro-économiques et financières mises à disposition des divisions de front.

Division Entreprises et clients institutionnels

Claude Bagnoud, membre de la direction générale

Partenaire des entreprises, des institutions suisses et des collectivités publiques du canton et de la région, la division est en relation avec plus de 4'000 sociétés ou administrations apportant une contribution déterminante à la vie économique genevoise. Par une offre large de produits de financement, elle met à disposition des entreprises des crédits pour leurs fonds de roulement et leurs projets, de même qu'elle accompagne les clients dans leurs opérations d'acquisition et de transmission d'entreprises. Elle propose aussi un service spécialisé dans la gestion des risques financiers et assure le financement de projets immobiliers et des entreprises de la construction. Elle conseille les entreprises tout au long de leur cycle de vie, notamment lors des successions, des expansions rapides, des fusions et acquisitions, des *management buy outs (MBO)* ou des ouvertures du capital en bourse. Elle offre également toutes les compétences de la banque en matière de gestion d'actifs mobiliers (*asset management*) aux institutionnels, qu'il s'agisse de caisses de pension, de fondations, de *family office* ou de fortunes gérées par des entreprises.

Division Clientèle internationale

Pierre-Olivier Fragnière, membre de la direction générale

La division est en charge des activités internationales de la BCGE. A ce titre, elle fédère et développe les lignes de métier que sont le private banking international, le financement du négoce international de matières premières et la gestion des relations avec les banques et les institutions internationales. Elle s'appuie sur son implantation genevoise, mais également sur ses succursales de Lausanne et Zurich et, au-delà du marché domestique, sur ses bureaux de représentation de Dubaï et Hong Kong. Ses activités ont pour dénominateur commun des équipes de spécialistes expérimentés et résolument tournées vers les marchés internationaux, avec une vision complète et adaptée des risques et des opportunités à l'échelle mondiale. Les financements, tout comme les stratégies de placement ou tout autre service de type *non-lending*, sont offerts à une clientèle internationale en fonction de son profil et de ses attentes.

Division Clientèle privée et PME genevoises

Jérôme Monnier, membre de la direction générale

La division est au service de l'ensemble de la clientèle privée basée dans le canton de Genève et sa région. Elle offre notamment ses services aux particuliers, aux professions libérales, aux petites entreprises et indépendants. Forte d'un effectif de près de 224 collaborateurs, elle accomplit sa mission de proximité au quotidien à travers son réseau de 22 agences, six espaces 24h/24 et 143 guichets automatiques. Pour faire face aux défis grandissants, la division met à disposition de ses clients de nouvelles gammes toujours plus complètes de prestations en utilisant les canaux de distribution de proximité. Cette stratégie de déploiement est complétée par un centre d'appels et une banque en ligne dédiés. Les équipes de la division posent des bases solides en gestion de fortune en proposant une approche de conseil global originale, professionnelle et à haute valeur ajoutée, permettant aux clients de bien structurer, protéger, développer et rentabiliser leur patrimoine en vue d'une planification financière optimale. La division soutient les professions libérales, les petites entreprises et les indépendants de Genève, notamment en matière de financement.

Division Organisation, informatique et opérations

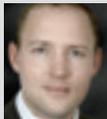
Jean-Marc Joris, membre de la direction générale

La division planifie, exploite et contrôle les technologies de l'information. Elle est en charge de la conceptualisation et de la mise en œuvre de l'architecture organisationnelle de la banque. Elle a pour mission d'améliorer les standards de service à la clientèle, d'élever la productivité et de moderniser les équipements dans un cadre de maîtrise des coûts; elle gère et contrôle, sur un plan technique et administratif, les opérations de la banque au service des équipes du front et de leurs clients. La division conduit également les activités opérationnelles de la banque, la logistique, les achats, la sécurité et assure la continuité du site internet www.bcge.ch ainsi que sa plateforme de paiements et de bourse en ligne.

Organigramme

Au 1^{er} mars 2014

18

 ÉTAT-MAJOR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE Blaise Goetschin ^{I, III, VI, VII} Président de la direction générale, CEO	 Christophe Weber ^{VII} Etat-major de la direction générale	 Hélène De Vos Vuadens Communication et relations investisseurs
 Elisabeth Ray Tang Ressources humaines	 Philippe Marti ^{IV} Juridique	 Christian Hamm Marketing
 Emile Rausis ^{I, IV, V} Contentieux, workout et contrôle crédits	 Bernard Matthey ^{IV} Contentieux et workout	 Tanguy de Jaegere ^{I, IV} Expertise et contrôle crédits

 CLIENTÈLE PRIVÉE ET PME GENEVOISES Jérôme Monnier ^{I, II, III, V, VII} Membre de la direction générale	 Pierre Villanti Gestion du réseau et business development	 Sébastien Collado ^I Financements PME et indépendants	
 Pierrette Jaton Klopfenstein Secteur centre	 François Kirchoff Secteur ouest	 David Bottoli Secteur rive gauche	 Alexandre Scala Secteur rive droite
 Franco Furcolo BCGE Private Banking clientèle suisse	 Albert Gallegos Conseil patrimonial et prévoyance	 Audrey Rozen Doerks Banque en ligne	

 ENTREPRISES ET CLIENTS INSTITUTIONNELS Claude Bagnoud ^{I, III, V, VI} Membre de la direction générale	 Patrick Senger ^I Etat-major entreprises et business development	 Charles Kaeser ^I Immobilier et construction	
 Alain Voirol Collectivités publiques	 Virginie Fauveau Corporate finance	 Nicolas Bézaguet Personal finance	 Raoul Monnay ^I Entreprises Suisse
 Catherine Raphoz Entreprises France	 Patrizio Arioni Investisseurs institutionnels		
 Eric Wesse ^{II} Président du directoire BCGE (France) SA Filiale à 100% du groupe BCGE	 Virginie Fauveau Directrice Capital Transmission SA Filiale à 100% du groupe BCGE		

 ORGANISATION, INFORMATIQUE ET OPÉRATIONS Jean-Marc Joris ^{VI, VII} Membre de la direction générale	 Jean-Michel Comte Centre de services opérations bancaires	 Grégory Denizou (a.i.) Centre de services crédits et prestations	
 Fabrice Fournier Fiscalité internationale II	 Céline Orlandini Logistique et gestion des achats	 Guy Reboh ^{VI, V, VII} Organisation	 Daniel Stocco ^{VI} Informatique

CLIENTÈLE INTERNATIONALE

 **Pierre-Olivier Fragnière** ^{I, II, V}
Membre de la direction générale

 **Josiane Tistounet**
Global strategy et business support

 **Olivier Thyssen**
Credit analysis et business administration

 **Philippe Terrier**
Global commodity finance

 **Serge Chesternine**
Energy et softs

 **Nicolas Demierre**
Energy et chemicals

 **Ivan Pougner**
Metals, mining et syndications

 **Gérard Demierre**
Opérations global commodity finance

 **Yves Spörri**
Banques et institutions internationales

 **Mario Castello**
Institutions financières

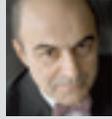
 **Claudio Pietroforte** ^{II}
Private Banking international

 **Priska Tribelhorn**
Team 1 Private Banking international Genève

 **Olivier Ernout**
Team 2 Private Banking international Genève

 **Shahab Malek-Abhari**
Representation office Dubaï

 **Laurent Barbé**
Team 3 Private Banking International Genève

 **Amin Khamsi** ^I
Team 4 Private Banking International Genève

 **Boris Bijleveld**
Representation office Hong Kong

 **Massimo Cangini**
Gérants de fortune indépendants

 **Nicolas Gerber**
Private Banking Lausanne

 **Karl Aeschbacher**
Private Banking Zurich

FINANCES ET CONTRÔLE DES RISQUES

 **Eric Bourgeaux** ^{III, V, VI}
Membre de la direction générale, CFO

 **Yvan Nicolet**
Comptabilité générale

 **Frédéric Vernet**
Contrôle de gestion

 **Constantino Cancela** ^{II}
BCGE Asset management

 **Pierre Weiss** ^{II}
Portfolio management institutionnel

 **Axel Moser** ^{II}
Portfolio management privé

 **Thierry Angele**
Advisory

 **Marc Doerks** ^{VI}
Etat-major finances et contrôle des risques

 **Pierre Sauvagnat** ^{II}
Marchés financiers et trésorerie

 **Marianne Bourgoz Gorgé** ^{III, V}
Contrôle des risques

 **Marie-José Bratcov**
Conformité

 **Fabrice Fournier**
Fiscalité internationale

 **Pierre Villanti**
Fiscalité internationale III

 **Haroldo Jiménez** ^{II}
Etudes financières

AUDIT INTERNE

 **Monique Seiss Baudry**
Rattachée au conseil d'administration

^I Membre du comité des crédits

^{II} Membre du comité stratégie de placement

^{III} Membre du comité ALM

^{IV} Membre de la commission des crédits à risques accrus

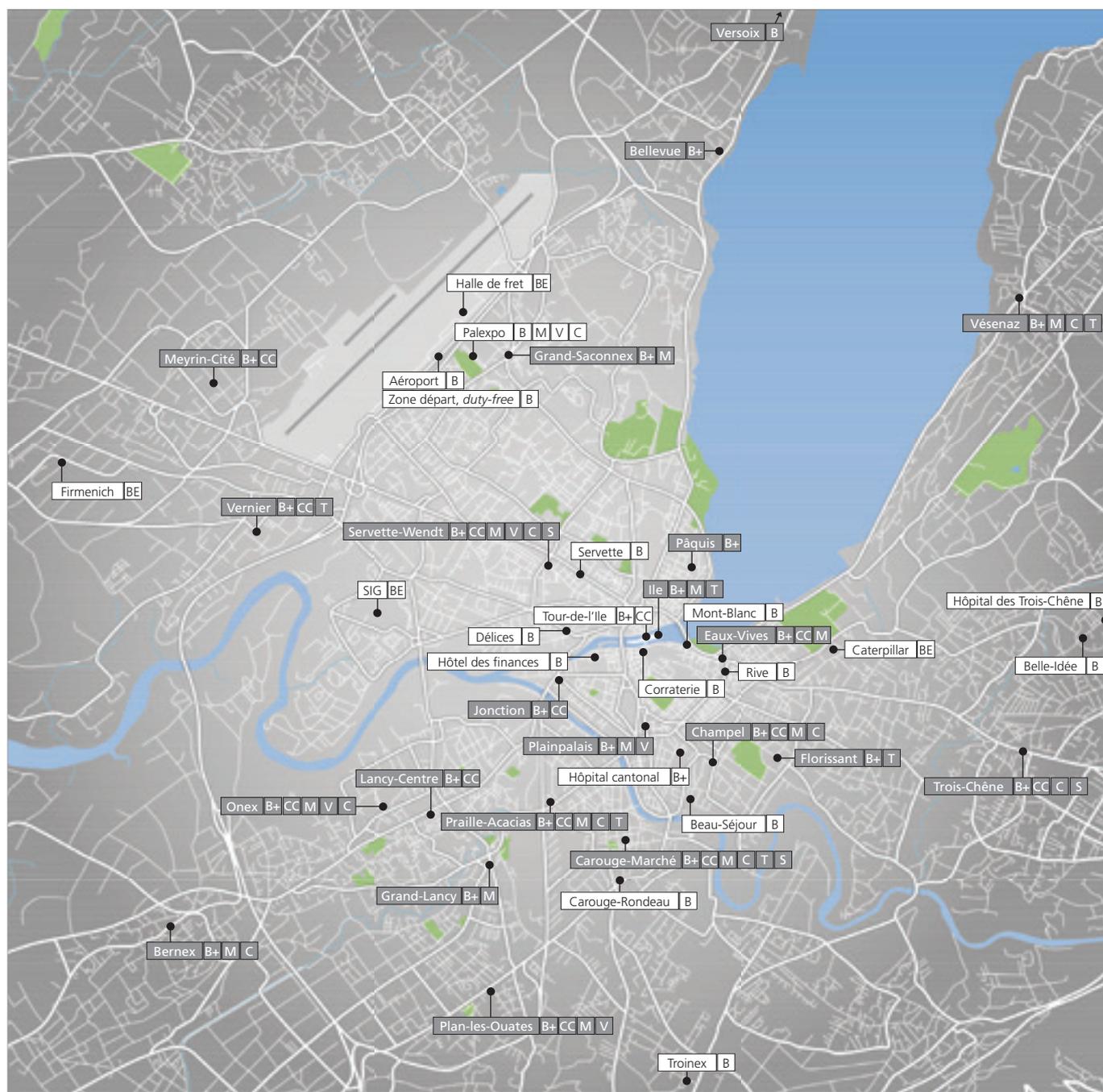
^V Membre du comité des risques

^{VI} Membre du comité de stratégie informatique

^{VII} Membre du comité stratégique organisation

Votre banque à votre service près de chez vous

Réseau de 22 agences et de 143 automates bancaires



- Agence BCGE
- B Bancomat
- B+ Bancomat permettant aussi le versement de billets en francs et en euros
- BE Bancomat en entreprise, réservé au personnel ou à un public restreint
- CC Cashcoin
- M Monnayeur
- V Versomat
- C Changeomat
- T Trésor permanent
- S Ouverte le samedi de 9h00 à 12h00

**Bellevue**Route de Lausanne 329
Heinz Gaumann**Bernex**Rue de Bernex 284
Eric Maenza**Carouge-Marché**Rue Saint-Victor 39
Marie-José Molla**Champel**Avenue de Champel 45
Olivier Vota**Eaux-Vives**Rue Versonnex 13
Jean-Paul Cara**Florissant**Route de Florissant 66
Benjamin Jeanroy**Grand-Lancy**Place du 1^{er}-Août 1
Florent Reynaud**Grand-Saconnex**Route de Ferney 169
Christelle Didier**Ile**Quai de l'Ile 17
Pierrette Jatton-Klopfenstein**Jonction**Boulevard Saint-Georges 2
Eric Monney**Lancy-Centre**Route de Chancy 67
François Kirchoff**Meyrin-Cité**Rue De-Livron 19
Stéphane Bonnin**Onex**Avenue du Gros-Chêne 14
Cécile Huber-Luquens**Pâquis**Place de la Navigation 10
Michel Boven**Plainpalais**Rue de Carouge 22
Pierre-Olivier Vialla**Plan-les-Ouates**Place des Aviateurs 5
Jean-Luc Gruaz**Praille-Acacias**Route des Acacias 49
François Kirchoff (a.i.)**Servette-Wendt**Avenue Wendt 54
Alexandre Scala**Trois-Chêne**Rue de Genève 78
David Bottoli**Vernier**Route de Vernier 219
Patrick Guex**Versoix**Route de Suisse 37
Giovanni Lo Bue**Vésenaz**Route de Thonon 45-47
David Bottoli (a.i.)**ESPACES 24 HEURES****Carouge-Rondeau** – Rue Ancienne 88**Corraterie** – Rue de la Corraterie 4**Délices** – Rue des Charmilles 1**Hôpital cantonal** – Rue Micheli-du-Crest 24**Palexpo** – Palais des Expositions**Tour-de-l'Ile** – Rue de la Tour-de-l'Ile**BANCOMATS HORS AGENCES****Aéroport** – *duty free***Aéroport** – halle de fret**Aéroport** – niveau départ**Caterpillar**

Route de Frontenex 76

Firmenich

Route de la Bergère 7

Halles de Rive

Boulevard Helvétique 27

Hôpital Beau-Séjour

Avenue de Beau-Séjour 26

Hôpital de Belle-Idée

Chemin du Petit-Bel-Air 2

Hôpital des Trois-Chêne

Chemin du Pont-Bochet 3

Hôtel des finances

Rue du Stand 26

Mairie de Troinex

Chemin de la Grand-Cour 2

Parking du Mont-Blanc**Rue de la Servette 59****Services Industriels de Genève (SIG)**

Chemin du Château-Bloch 2



 **BCGE**

 Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubaï | Hong Kong





ÉPARGNE
ADRESSE DE DÉPÔTS SÉCURISÉE
SOLUTIONS D'ÉPARGNE
FONDS DE PLACEMENT
PROGRAMME DE PRIMES DE FIDÉLITÉ



BCGE

BANQUE DE DÉPÔT SÛRE

Reflets conjoncturels

Expansion de l'économie genevoise

24

Avec +2.4%¹, la progression en termes réels du PIB du canton en 2013 devrait être un peu supérieure à celle du PIB suisse. Cet écart provient du profil conjoncturel plus marqué de l'économie genevoise. Pour autant, la croissance globale de l'économie est loin de se refléter dans l'ensemble des branches d'activité. Pour plusieurs d'entre elles, l'évolution de la situation observée au cours de l'année 2013 n'est pas positive. Cette synthèse, en pages 24 à 27, est extraite du *Supplément annuel des Reflets conjoncturels* de mars 2014, publié par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

Population

En 2013, la population résidante du canton de Genève augmente de 5'494 personnes, soit +1.2% en une année. Elle s'établit à 476'006 habitants en fin d'année. Cette croissance, supérieure à celles enregistrées en 2011 et en 2012, est semblable au fort accroissement des années 2008 à 2010.

En 2013, l'augmentation de la population s'explique principalement par l'immigration. La contribution du solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) s'élève à 68%. Les 32% restants sont dus au solde naturel (différence entre les naissances et les décès).

Exportations

En 2013, la valeur totale des exportations du canton de Genève à destination de l'étranger s'élève à CHF 16.8 milliards (hors métaux précieux, pierres gemmes, objets d'art et antiquités). En une année, la hausse s'établit à 4.7%. Depuis 2010, la valeur totale des exportations ne cesse de croître, atteignant chaque année un nouveau plafond. Entre 2010 et 2013, cette valeur augmente d'un quart (CHF +3.3 milliards).

La croissance des exportations s'est intensifiée au fil de l'année, à l'exception d'un creux estival.

Trois natures de marchandises se répartissent à elles seules plus de 90% du total des exportations du canton en 2013: l'horlogerie (45%), la bijouterie (33%) et la chimie (13%). La bijouterie est, comme l'an passé, le moteur de la croissance du commerce extérieur genevois (+15.5% en une année). La progression des exportations horlogères reste modérée en 2013 (+1.8%), mais une nette tendance à la hausse s'est dessinée en seconde partie d'année. Elles ont atteint, en 2013, le niveau historique de CHF 7.6 milliards. Quant aux exportations de chimie, elles continuent le recul amorcé en 2011, avec une baisse de 7.2% en une année.

Contrairement à la situation observée dans le canton, à l'échelon suisse, les exportations n'ont guère progressé par rapport à 2012 (+0.3%). Avec CHF 201.2 milliards, leur valeur constitue toutefois un nouveau record pour le commerce extérieur suisse.

Importations

En 2013, la valeur des importations dans le canton de Genève s'est accrue de 6.1% en une année. Elle se monte à CHF 10.9 milliards (hors métaux précieux, pierres gemmes, objets d'art et antiquités), dépassant ainsi le plafond établi en 2012.

Les groupes de marchandises ont évolué à des rythmes différents en 2013: matières premières et demi-produits: +3.7%; produits énergétiques: -14.0%; biens d'équipement: -0.9%; biens de consommation (qui représentent à eux seuls 70% du total des importations genevoises de 2013): +8.9%.

A l'échelon national, les importations stagnent (+0.3%). Leur valeur s'élève à CHF 177.3 milliards, soit un niveau nettement inférieur au pic de 2008.

Industrie

Dans l'industrie genevoise, la marche des affaires est restée mauvaise tout au long de l'année 2013. Une légère tendance à l'amélioration se dessine en cours d'année. Les entrées de commandes, les carnets de commandes et la production ont évolué en dents de scie. A l'échelon national, la situation est un peu meilleure, tout en étant jugée juste satisfaisante.

Services financiers

En 2013, la situation des affaires dans les services financiers genevois est légèrement meilleure qu'en 2012. Toutefois, les financiers de la place la considèrent encore plutôt insatisfaisante. La demande de prestations ainsi que la situation bénéficiaire ont évolué de manière favorable au cours du premier semestre, mais se sont affaiblies par la suite. Quant à la position concurrentielle, elle s'est améliorée dans la seconde partie de l'année. Le climat international, en particulier les menaces sur le secret bancaire, a certainement pesé sur les appréciations exprimées par les banquiers genevois.

A l'échelon national, la marche des affaires, qui était déjà bonne en 2012, s'améliore encore en 2013, profitant notamment de la forte hausse des indices boursiers.

Hôtellerie

En 2013, les nuitées sont en augmentation dans l'hôtellerie genevoise (+2.5%). Leur nombre se fixe à 2.9 millions. La hausse touche tant les hôtes de l'étranger, qui représentent 81% des nuitées totales, que les hôtes de la Suisse (respectivement +2.7% et +1.9%).

Après un début d'année en recul, la progression des nuitées, mesurée par rapport au mois correspondant de l'année précédente, est ininterrompue. Malgré ce regain de fréquentation, le chiffre d'affaires des hôteliers ainsi que leur situation bénéficiaire peinent à retrouver le chemin de la croissance.

A l'échelon suisse, l'accroissement des nuitées est identique à celui observé dans le canton (+2.5%). La région zurichoise, dont le tourisme est similaire au canton de Genève, enregistre une hausse de 2.8%.

Construction

Durant l'année 2013, la situation des affaires dans le gros œuvre est jugée mauvaise par les professionnels de la branche, malgré le sursaut observé durant l'été. Dans le second œuvre, les entrepreneurs sont satisfaits de la marche de leurs affaires, surtout au cours du second semestre.

En 2013, 295 bâtiments neufs ont été mis en chantier dans le canton de Genève, soit 18 de moins qu'en 2012. En matière de volume, la baisse est nettement plus marquée avec près de la moitié de mètres cubes en moins en une année. Le volume des bâtiments mis en chantier en 2013 est historiquement bas.

Logements et locaux non résidentiels

En tenant compte des logements construits, des transformations et des démolitions, le gain total de logements s'établit à 1'345 en 2013. Si la baisse est de 27% par rapport à 2012, ce total est du même ordre de grandeur que la moyenne des dix dernières années (1'360 logements).

Le recul du nombre de logements mis en chantier est plus marqué (-36%). Avec 1'249 logements, il s'agit du total le plus bas depuis 2009.

Plus en amont dans le processus de construction, l'effectif des logements autorisés fléchit (-3% par rapport à 2012 ; 1'615 logements en 2013), mais celui des logements prévus dans les requêtes progresse (+8% ; 2'360 logements).

Du côté des bâtiments destinés à des activités économiques, le total des surfaces nouvellement construites en 2013 (120'000 m²) recule de 29% par rapport à 2012, année particulièrement fructueuse.

Services immobiliers

Durant toute l'année 2013, les professionnels de la gérance et de la promotion ont été particulièrement satisfaits de la marche de leurs affaires. Il n'en va pas de même dans le courtage, où la situation des affaires se détériore depuis la fin 2011.

En 2013, le nombre de transactions immobilières réalisées poursuit sa baisse et atteint un niveau particulièrement bas. Le montant global de ces transactions (CHF 4.1 milliards) diminue également par rapport aux trois précédentes années.

Restauration

Durant toute l'année 2013, les restaurateurs genevois sont franchement mécontents de la marche de leurs affaires. Chiffre d'affaires et situation bénéficiaire sont en baisse.

Commerce de détail

En 2013, le commerce de détail continue de faire grise mine. Tout au long de l'année, les détaillants genevois jugent mauvaise la marche de leurs affaires. Quelques lueurs apparaissent toutefois en fin d'année. En moyenne, sur l'ensemble des douze mois de 2013, la fréquentation des magasins, le volume des ventes ainsi que le chiffre d'affaires sont en baisse.

Autres branches des services

Dans les autres branches des services¹, qui regroupent un nombre élevé d'entreprises et d'emplois dans le canton, la situation des affaires est considérée comme bonne au cours des six premiers mois de l'année. Elle se péjore quelque peu durant le reste de l'année, tout en restant satisfaisante. La demande demeure stable. Quant à la situation bénéficiaire, après s'être dégradée durant les trois premiers trimestres de 2013, elle se stabilise en fin d'année.

Emploi

Dans le canton de Genève, l'emploi continue la progression entamée en 2010 (secteurs secondaire et tertiaire, sans le secteur public international ni les services domestiques). Toutefois, son rythme ralentit légèrement: +1.1% en moyenne annuelle en 2013, contre +1.3% en 2012. Les emplois dans le secteur secondaire, qui représentent 15% du total, augmentent de 0.9% en 2013. Dans le secteur tertiaire (85% du total), la hausse est de 1.1%. A la fin 2013, le canton compte 289'900 emplois.

En Suisse, le nombre d'emplois augmente de 1.4% en 2013, contre +1.8% en 2012.

Main-d'œuvre étrangère

En 2013, 22'078 arrivées d'étrangers sont enregistrées dans le canton. L'immigration étrangère est en hausse de 10% par rapport à 2012. Un tiers des immigrés étrangers (7'165 personnes) viennent dans le canton pour y exercer une activité lucrative. Cette proportion atteint 52% parmi les ressortissants des pays de l'UE 28. Au total, huit immigrés étrangers sur dix sont potentiellement actifs (âgés de 20 à 64 ans).

Le rythme de croissance du nombre de frontaliers étrangers actifs reste élevé. Il atteint 6.1% en moyenne annuelle en 2013, contre 5.8% en 2012. La hausse ralentit toutefois en fin d'année.

¹ Transports, communication, informatique, activités juridiques et comptables, nettoyage, autres services aux entreprises, santé et action sociale, services personnels et activités récréatives.

Marché du travail

En 2013, le taux de chômage est en hausse. En moyenne annuelle, il s'établit à 5.5%, soit 0.5 point de pourcentage de plus par rapport à 2012. Cela étant, le taux de chômage est resté relativement stable tout au long de l'année 2013, oscillant entre 5.3% et 5.6%. L'introduction, au 1^{er} février 2012, de la nouvelle Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) rend encore certaines comparaisons annuelles délicates.

En Suisse, la hausse du taux de chômage est de 0.3 point. Ce taux se fixe à 3.2% en moyenne annuelle en 2013.

En 2013, le nombre de personnes concernées par des licenciements collectifs recule de 17% en moyenne annuelle par rapport à 2012. Après un pic observé en mars, il s'oriente à la baisse jusqu'en août, puis se maintient à un bas niveau durant le reste de l'année.

Masse salariale

Pour l'ensemble de l'année 2013, la masse salariale versée dans le canton de Genève poursuit sa progression à un rythme similaire à celui des deux années précédentes. Elle progresse ainsi de 3.4% en une année en termes nominaux.

Mesurée en termes réels, c'est-à-dire déflatée au moyen de l'indice genevois des prix à la consommation, la hausse de la masse salariale s'établit également à 3.4% en 2013.

Prix à la consommation

En 2013, les prix restent quasiment stables. Ainsi, le renchérissement annuel moyen est de +0.1% (-0.4% en 2012).

Cette quasi-stabilité résulte de nombreuses hausses et diminutions de prix d'amplitude variable. D'une manière générale, les prix des services s'accroissent (+1.1% en variation annuelle moyenne) et ceux des marchandises reculent (-1.4% ; -1.8% pour les seules marchandises importées). Cette évolution divergente entre les marchandises et les services s'observe pour la troisième année consécutive.

Parmi les hausses notables, citons les loyers des logements (+1.7% en variation annuelle moyenne), les prix de l'alimentation (+1.4%), de la restauration (+1.1%) et des transports publics (+3.7%).

Les principales baisses concernent les prix des médicaments (-5.3%), de l'habillement et des chaussures (-3.7%), des voitures neuves et d'occasion (respectivement -2.6% et -7.5%) et des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques (-7.1%). Les prix fléchissent également dans le domaine de l'énergie: -3.4% pour ceux de l'électricité, -2.7% pour ceux du mazout et -1.6% pour ceux des carburants.



Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubaï | Hong Kong



ENTREPRISES

PME, INDÉPENDANTS
ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
PRIVATE EQUITY ET MBO
GESTION DE TAUX, TRÉSORERIE ET DEVICES
FUSIONS ET ACQUISITIONS
IMMOBILIER ET CONSTRUCTION



BCGE

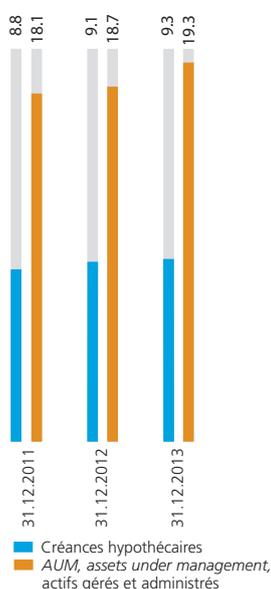
PARTENAIRE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Marche des affaires en 2013

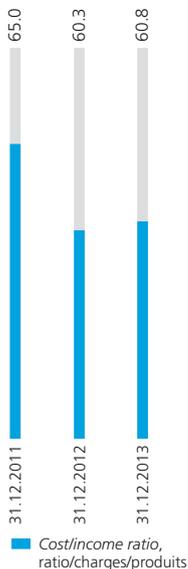
Exercice réussi et forte progression du bénéfice

La BCGE a réalisé en 2013 de très bons résultats. La profitabilité, exprimée par un bénéfice net de plus de CHF 72 millions, a progressé de manière marquante (+8.9%). La compétitivité s'est bien affirmée, notamment au travers de deux indicateurs: les prêts hypothécaires, qui ont atteint CHF 9.3 milliards et les actifs gérés et administrés qui se sont accrus à CHF 19.3 milliards, soit une hausse de plus de 3.2%. La productivité s'est améliorée avec une baisse des charges d'exploitation de 2.2%. Ce résultat a été obtenu grâce à un plan d'économies et en raison de l'efficacité d'un modèle de production axé sur la sous-traitance et la collaboration avec d'autres banques. Les fonds propres se sont accrus une nouvelle fois à CHF 1.16 milliard (+7.1%). La couverture des fonds propres (13.47%) et les réserves de liquidité sont à un excellent niveau. Le dividende proposé à l'assemblée générale est stable à 4.5% du nominal. Le niveau de rentabilité attendu pour 2014 est légèrement supérieur à celui de 2013.

Compétitivité affirmée en CHF milliards



Ratio charges/produits en recul en %



Principaux chiffres consolidés de l'exercice 2013 (en CHF 1'000)

	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011	Variation 2013-2012
Total du bilan	16'619'020	16'472'650	15'870'964	0.9%
Créances hypothécaires	9'319'134	9'070'985	8'765'073	2.7%
Actifs gérés et administrés	19'343'694	18'737'537	18'067'423	3.2%
Fonds propres	1'162'984	1'085'752	1'009'673	7.1%
Ratio des fonds propres de base durs (CET1)	11.60%	10.63%	9.72%	9.1%
Ratio des fonds propres réglementaires disponibles	13.47%	12.86%	12.17%	4.4%
Effectifs (équivalent 100%)	725	723	722	0.3%
Résultats				
Produits d'exploitation	334'767	345'760	336'583	-3.2%
Charges d'exploitation	203'696	208'352	218'621	-2.2%
Bénéfice brut	131'071	137'408	117'962	-4.6%
Bénéfice intermédiaire	85'720	92'081	79'439	-6.9%
Bénéfice net	72'961	67'008	63'119	8.9%
Rendement				
ROE (rend. du capital en %)	6.4%	6.3%	6.4%	1.6%
Dividende	4.5%	4.5%	4.5%	-

Bilan en croissance régulière

Pour la sixième année consécutive, le bilan a progressé, atteignant CHF 16.62 milliards (+0.9%).

Bénéfice net record

La profitabilité s'est placée à un très haut niveau historique. Le bénéfice de CHF 72.9 millions, en hausse de CHF 5.9 millions (+8.9%), a été obtenu malgré la persistance de taux bas, conjuguée à une croissance prudente des crédits. Le bénéfice brut, de CHF 131.1 millions, en léger recul, a reflété cette croissance disciplinée des crédits. Le bénéfice intermédiaire (bénéfice économique) est resté à un niveau élevé de CHF 85.7 millions (-6.9%). Le bénéfice de 2013 a été atteint en dépit de nombreux défis: situation de taux toujours très bas, remboursement des rétrocessions sur les mandats de gestion, charge d'implémentation et d'avances fiscales pour l'Angleterre et l'Autriche, préparation du programme américain, exigences réglementaires très poussées en matière de fonds propres, accentuées par le volant anticyclique, et une avalanche de réglementations diverses exigeant des adaptations rapides sur le plan des processus et de l'informatique. Le modèle d'affaires robuste et diversifié de la BCGE a permis d'absorber les coûts substantiels de ces projets.

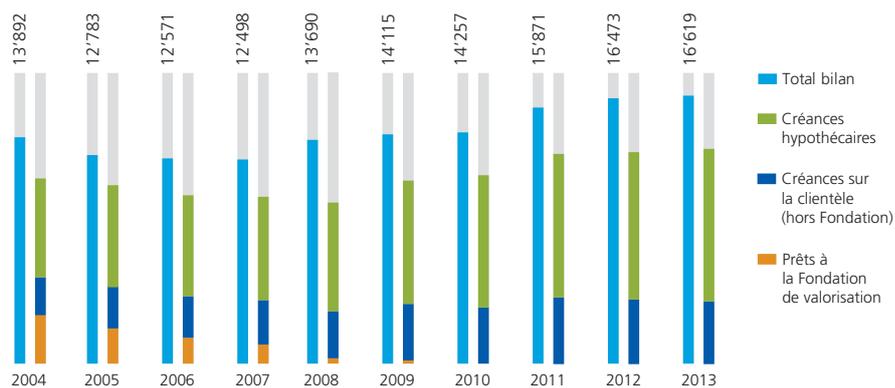
Revenus bien équilibrés

La diversification des sources de revenus a contribué à une bonne résistance de ceux-ci face à un environnement qui est resté très concurrentiel. La marge d'intérêts a été très bien gérée et a atteint les CHF 201.0 millions (-2.1%). Les commissions à CHF 97.6 millions (-6.1%) étaient en hausse dans la gestion de fortunes et la prévoyance et en repli ponctuel dans le *global commodity finance*. Les opérations de négoce (change en particulier) furent en forte hausse (+11.8%).

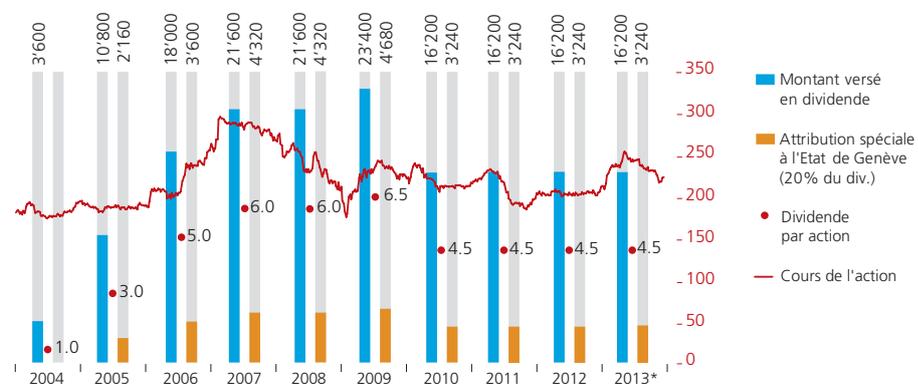
Contribution croissante du secteur international

Une part importante du chiffre d'affaires, soit 28%, a été réalisée en USD et en EUR. Cette proportion élevée a bien traduit le caractère international de l'économie genevoise. Elle a montré aussi que la banque s'est aujourd'hui bien adaptée à ce défi avec son infrastructure nationale et internationale. Cette stratégie de diversification des activités de marchés et des types de clientèle permettra à plus long terme à la banque d'échapper à l'obsolescence attendue du modèle traditionnel de banque régionale.

Evolution du bilan en CHF millions

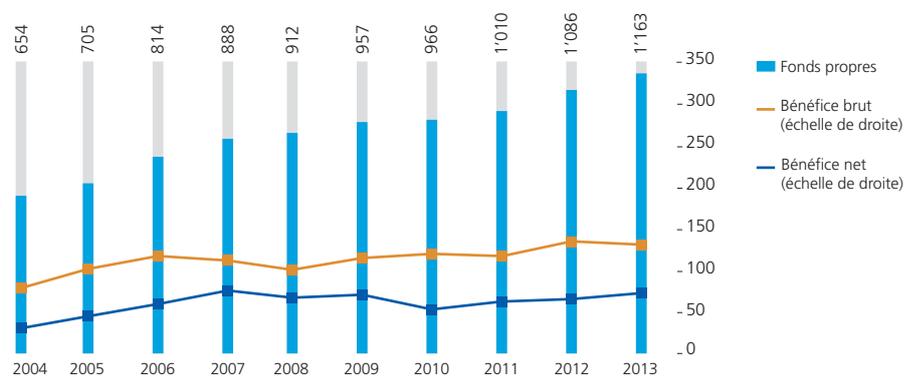


Evolution du dividende, des montants versés au titre du dividende (en milliers) et du cours de l'action BCGE en CHF

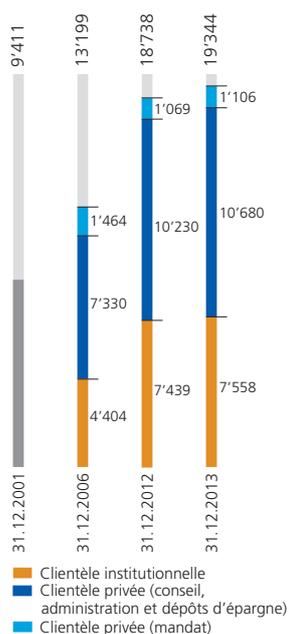


*Propositions de dividende et d'attribution spéciale à l'Etat de Genève

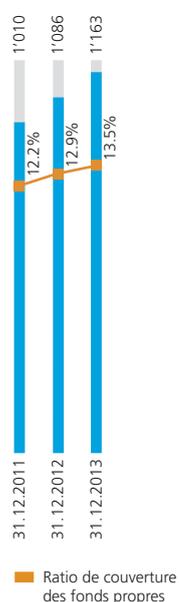
Evolution des résultats et des fonds propres en CHF milliers



Les fonds gérés et administrés avancent de 3.2% en CHF millions



Ratio de couverture des fonds propres de 13.5% en CHF millions



Partie prenante de la croissance de l'économie genevoise

La BCGE est le pôle principal du financement de l'économie genevoise (une entreprise sur deux est sa cliente). En 2013, les crédits à la clientèle ont atteint CHF 13.2 milliards (+CHF 162 millions). Les créances hypothécaires ont progressé modérément (+2.7%) de CHF 248 millions, dans l'esprit des nouvelles exigences réglementaires, alors que les créances à la clientèle (hors hypothèques) ont peu varié à CHF 3.8 milliards, la banque privilégiant la qualité du risque et de la marge.

Forte hausse des dépôts de la clientèle à CHF 11.7 milliards

La solidité de la banque a été appréciée de la clientèle et les dépôts ont augmenté de CHF 613 millions (+5.5%). La BCGE a mis en place un dispositif robuste de refinancement face à l'instabilité des marchés financiers. La solidité de la banque a été notamment reflétée par son taux de couverture des hypothèques par l'épargne de 54.7%. Une épargne qui bénéficie du succès du programme de fidélité BCGE Avantage service, qui compte aujourd'hui plus de 33'000 clients.

Les revenus d'intérêts résistent bien aux conditions de taux

La marge d'intérêts s'est maintenue au niveau satisfaisant de 1.36%, malgré l'environnement de taux. Elle a été très proche de celle de 2012 (1.37%). Les revenus d'intérêts ont aussi été contenus par la progression modérée du bilan (+0.9%) à CHF 16.6 milliards.

Evolution contrastée des commissions

Les produits des commissions sur titres ont été stables en globalité à CHF 43 millions. On note une hausse réjouissante de ces revenus dans le compartiment des mandats discrétionnaires du private banking. Les produits des commissions issus des affaires commerciales hors bilan, en particulier dans le *global commodity finance*, ont été en recul ponctuel en raison d'une attitude de prudence face au risque et des effets de la réglementation sur les fonds propres. La banque a continué à accentuer ses activités, moins consommatrices de fonds propres, dans le conseil financier et la gestion d'actifs pour les particuliers et les entreprises.

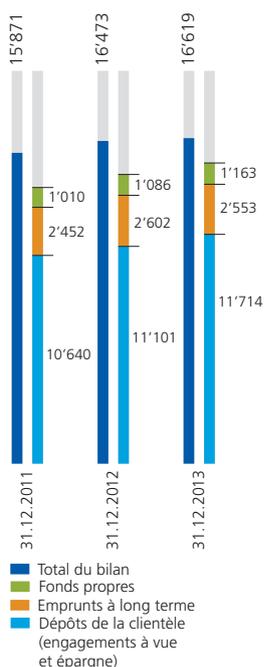
Progression de plus de CHF 600 millions des fonds gérés et administrés

Les fonds gérés et administrés ont atteint les CHF 19.3 milliards, en hausse de 3.2%, soit plus de CHF 600 millions. Les mandats de gestion et les fonds de placement ont livré des performances exceptionnelles. Le dispositif destiné à la clientèle internationale a été adapté au changement d'environnement. Les activités de private banking ont bien résisté aux transformations structurelles du secteur, alors que la gestion institutionnelle a fait preuve d'une croissance régulière; elle a atteint CHF 7.6 milliards. BCGE 1816, la bourse en ligne de la banque, a été en forte croissance: 3'500 clients y ont déposé CHF 168 millions.

Forte réduction des coûts

Les charges de personnel ont reculé de CHF 2.2 millions (-1.8%) à CHF 120.9 millions. Les effectifs ont été stables, à 725 personnes en équivalent plein temps. Simultanément, les autres charges d'exploitation se sont comprimées également, de CHF 2.4 millions (-2.9%), à CHF 82.8 millions, notamment grâce à la diminution des coûts informatiques en matière d'hébergement et d'applicatifs: les programmes d'économie ont fait leurs preuves. Parallèlement au recul de ses charges de fonctionnement, la banque a continué d'investir dans les programmes de formation, dans les nouvelles technologies en ligne et dans l'infrastructure de sécurité.

Dépôts de la clientèle
à CHF 11.7 milliards
en CHF millions



Nouvelle progression des fonds propres (+7.1%)

Les fonds propres se sont accrus de CHF 77 millions, ils ont atteint CHF 1.16 milliard. Cette avance s'est inscrite dans un mouvement de long terme puisque, depuis 2005, ils ont gagné CHF 458 millions. Ainsi, le ratio de couverture des fonds propres consolidés est passé de 12.86% à 13.47%, bien au-dessus de la norme pour les banques de catégorie III (12%). Le ratio des fonds propres de base durs (*common equity tier 1 – CET1*) a atteint les 11.60%. Le taux d'utilisation plutôt élevé des fonds propres a reflété la croissance soutenue du bilan depuis 2006 (+ CHF 4 milliards). Le *rating* de Standard & Poor's a été confirmé en février 2014 à A+/A-1/Stable.

Actionnariat en expansion

Au 31 décembre 2013, la banque comptait 12'673 actionnaires, répartis entre collectivités publiques, investisseurs institutionnels, caisses de pension, fonds de placement, dont 12'328 personnes privées. Ce sont ainsi 851 actionnaires privés supplémentaires qui ont rejoint cette communauté en 2013. A fin 2013, 84% des actionnaires détenaient entre une et 25 actions. 651 collaborateurs de la BCGE, soit 83%, étaient actionnaires pour un total de 67'140 actions, représentant 1.9% du capital de la banque.

Dividende stable

C'est un dividende de 4.5% du nominal qui sera proposé à l'assemblée générale. Ce sont ainsi CHF 16.2 millions qui seront répartis entre les actionnaires publics, institutionnels et privés.

Meilleure performance boursière des banques cantonales cotées en 2013

Le titre BCGE a progressé de CHF 18.30 en 12 mois, soit une avance de 8.8% ; cela lui a permis d'afficher la meilleure progression parmi les banques cantonales cotées en 2013. Le potentiel de rattrapage du titre BCGE est encore important entre le cours de bourse (CHF 225.30) et la valeur comptable (CHF 329). La capitalisation boursière (CHF 811 millions) représente 69.7% des fonds propres.

Priorités stratégiques 2014

La banque s'est fixé cinq axes stratégiques prioritaires pour l'année en cours :

- être le partenaire central de l'économie régionale et des entreprises,
- viser une croissance sélective des financements hypothécaires,
- poursuivre une croissance ciblée dans le private banking suisse et international,
- mener une croissance de l'asset management et des placements,
- améliorer la productivité opérationnelle.

Perspectives 2014

La banque entend poursuivre son expansion commerciale malgré un contexte financier international incertain. Elle table sur la diversité de ses compétences et sur l'adéquation de son modèle d'affaires à l'économie genevoise. La croissance des affaires et la confiance des clients confirment le positionnement stratégique favorable de la BCGE. La solidité financière de la banque, attestée par son *rating*, en fait une adresse de dépôt sûre et stable. La banque table sur la persistance de taux bas, ce qui continuera d'influencer sa marge d'intérêts. L'augmentation des crédits restera modérée en raison de la réglementation sur les fonds propres et du volant anticyclique. La banque accentue le développement de ses affaires moins consommatrices de fonds propres (private banking, asset management, fonds, fusions-acquisitions, conseils en ingénierie financière). Le niveau de rentabilité attendu pour 2014 est légèrement supérieur à celui de 2013.



Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubai | Hong Kong



MARCHÉS INTERNATIONAUX

CHANGE ET TRÉSORERIE
CONSEIL ET TRANSACTIONS SUR TITRES
E-BROKERAGE 1816
INGÉNIERIE FINANCIÈRE
ASSET MANAGEMENT



BCGE

COTÉE À LA BOURSE SUISSE

Les faits marquants de 2013

Clientèle privée

Le réseau d'agences : de vrais banquiers proches de leurs clients

La BCGE possède un réseau d'agences très dense géographiquement et en mesure de véhiculer au plus près de chaque client des compétences de financement et de conseil qui couvrent un champ très large. Près d'un habitant du canton sur deux est client de la banque. Les études de marché la situent parmi les plus appréciées par les clients de tout âge et de toute activité. Elle a renforcé son système de *netbanking* pour le rendre plus performant et a développé une banque en ligne parfaitement opérationnelle. En 2013, plus de 12'000 nouveaux clients ont rejoint la BCGE et le nombre de prestations auxquelles ils recourent ne cesse d'augmenter. L'encours des prêts hypothécaires aux particuliers atteint les CHF 3.3 milliards. La forte augmentation du nombre d'entretiens avec les clients a accru l'intensité et la qualité des relations. Plus de 32'000 personnes bénéficient désormais du programme de fidélité BCGE Advantage service, en progression de 0.9% sur l'exercice. Pour répondre aux besoins de ses clients, la BCGE a poursuivi ses efforts d'innovation et a élargi son offre de prestations grâce notamment à l'évolution de la technologie et de nombreuses innovations.

Les dépôts en hausse confirment la robustesse du modèle

La banque est très compétitive en matière de dépôts et d'épargne. La solidité de son bilan a été une nouvelle fois attestée en 2013 par la confirmation du *rating* de Standard & Poor's à A+/A-1/Stable. La fiabilité des produits BCGE est plébiscitée par la clientèle, puisque ses dépôts ont augmenté de CHF 303 millions en 2013 pour atteindre CHF 9.7 milliards (+3.2% par rapport au 31.12.2012). Cette progression est réjouissante et s'est réalisée alors même que la compétition sur le marché genevois s'est intensifiée, avec notamment le retour proclamé des grandes banques sur le marché suisse.

Hausse du nombre de cartes de paiement en circulation

Les cartes servant de moyens de paiement poursuivent leur progression de 29% de même que les cartes de débit Maestro (+6.1%). Afin de prémunir les clients contre les fraudes de type *skimming*, un système de géoblocage leur permet de bloquer les zones géographiques dans lesquelles des opérations ne peuvent pas être faites avec une carte Maestro. De même, une campagne d'information auprès de la clientèle sur les mesures préventives à prendre en matière de sécurité a été conduite.

Contacts renforcés avec la clientèle

Le nombre d'entretiens avec les clients a fortement augmenté en 2013 pour approcher les 63'000 (+15.6% par rapport à 2012). Cette évolution réjouissante traduit le rôle crucial du conseiller dans l'appréhension des besoins des clients. Chaque client devrait pouvoir affirmer : *je connais mon banquier*. L'agence bancaire reste le canal de référence pour assurer le lien de proximité avec les clients, avec pour complément l'offre par internet ou téléphone mobile. Les conseillers couvrent des domaines d'expertise étendus, qui vont des solutions de gestion des liquidités aux placements, en passant par l'épargne, la prévoyance et les crédits. Leur objectif prioritaire est d'accompagner le client pour la préservation et le développement de son capital au travers d'un dialogue dense et visant la qualité sur le long terme.

L'encours des prêts hypothécaires aux particuliers progresse

BCGE Simplissimmo est toujours la meilleure réponse aux besoins des prospects et clients désireux de confier leur financement hypothécaire à une banque transparente et fiable. Les hypothèques offertes aux particuliers représentent CHF 3.3 milliards d'encours et affichent une progression en 2013. La BCGE a su faire face aux exigences d'un marché immobilier marqué par des prix globalement élevés, grâce à sa connaissance unique du territoire genevois, de même qu'à la personnalisation des solutions offertes par le produit BCGE Simplissimmo. Les autres produits de financement progressent à un niveau satisfaisant, notamment les crédits pour les projets personnels.

Augmentation du taux d'équipement et de l'utilisation des prestations du quotidien

Le système de transactions en ligne BCGE Netbanking est un volet central des services bancaires modernes et "l'utilisation" de la BCGE par le biais d'internet ne cesse de croître. Simple, rapide et économique cette prestation séduit chaque année de plus en plus de clients. Plus de 55'000 clients se connectent chaque mois pour consulter leurs comptes, alors que 96'000 (chiffre cumulatif) ont demandé à avoir accès à ce service (en progression de 6.6% d'une année sur l'autre). Plus de 5.3 millions d'opérations ont été effectuées en 2013, soit une augmentation de 10% du nombre d'utilisateurs réguliers par rapport à l'année précédente. 2014 verra le renforcement de cet axe avec la mise en place d'un nouveau *mobile banking*.

Création du département Banque en ligne

La complémentarité des canaux est primordiale afin de servir la clientèle en offrant davantage de souplesse, des services supplémentaires et de la disponibilité. Les clients apprécient de pouvoir agir de manière autonome en étant accompagnés par du conseil. Le département Banque en ligne, créé le 1^{er} avril 2013, a précisément pour mission de simplifier et faciliter le traitement des demandes externes et d'améliorer, voire accélérer, les flux transitant par les canaux BCGE électronique et téléphonique. 203'000 appels clients ont été pris en charge par cette entité, de même que 37'000 messages électroniques en 2013.

Sécurité accrue

La banque exploite un système visant à renforcer la sécurité des transactions électroniques via SMS Connect, un service gratuit qui permet à un utilisateur BCGE Netbanking de se connecter à l'aide d'un code reçu sur son téléphone mobile. Ce moyen d'authentification vient progressivement remplacer la carte à grille. Le nombre d'utilisateurs du site internet adapté au téléphone mobile ne cesse de croître. Ce site, qui est en interaction avec le site internet principal, a pour objectif de proposer des informations pratiques et financières pour la clientèle, telles que les cours de change, les localisations des bancomats ou les horaires des agences, les actualités et les produits ou prestations de la banque.

Avancée spectaculaire du nombre de dépôts traités sur la bourse en ligne

La bourse en ligne BCGE 1816 a connu une évolution importante en 2013 et plus de 3'500 dépôts sont ouverts, soit une augmentation de près de 200%. BCGE 1816 a élargi son offre en donnant désormais l'accès aux places boursières de Tokyo, Singapour et d'Australie ainsi qu'à la gamme de fonds de placement de la banque. BCGE 1816 est une solution très économique, une interface ergonomique et simple. Elle est fiable et permet d'effectuer des transactions boursières en ligne avec une banque sûre. Associés au système électronique de paiements, ils forment un cockpit complet.

Des guichets automatiques ergonomiques et présents sur l'ensemble du territoire cantonal

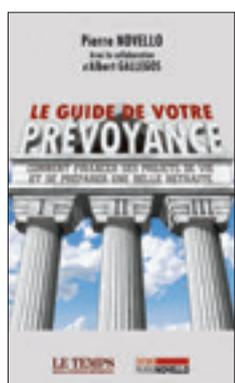
Le nombre d'appareils de banquette s'élevait, au 31 décembre 2013, à 143 appareils. Les guichets automatiques, répartis dans le canton et disponibles 24h/24, remplissent les fonctions les plus courantes (retraits et versements). Les clients de la BCGE, mais également les non-clients – pour certaines opérations –, peuvent retirer et déposer des CHF et des EUR, effectuer des opérations de change et de tri de monnaie, au travers d'un environnement sécurisé, à l'ergonomie simple et à des tarifs attractifs. Ainsi, les clients des banques cantonales ont accès gratuitement au plus grand réseau national d'appareils de banquette, à travers celui des banques membres de l'Union des banques cantonales suisses.

Le programme Business partner est mené à l'échelle suisse

Sous le nom de Business partner, la banque offre un ensemble de produits, d'avantages tarifaires et de services de haut niveau aux collaborateurs des entreprises partenaires sélectionnées (64 contrats d'entreprises en 2013, dont 19 qui collaborent également avec la succursale de la BCGE en Suisse alémanique et 3 avec la succursale de la BCGE à Lausanne). Plusieurs milliers de clients sont membres de cette communauté et conseillés par les agences suisses de la BCGE.

Le long terme sur l'ensemble du cycle de vie

Occupant une place croissante dans la gestion de patrimoine, la BCGE conseille toutes les générations. Son approche méthodique tient compte des objectifs, de l'horizon temps et du profil de l'investisseur. Le département spécialisé dans l'optimisation du patrimoine a confirmé son expansion et continue de capitaliser sur son expertise dans le domaine de la planification financière et du conseil sur mesure. Il intervient systématiquement dans l'analyse de la prévoyance professionnelle



des clients. Les solutions proposées prennent en considération l'immobilier, l'optimisation des placements ainsi que différents aspects du droit matrimonial et successoral. Lorsqu'il s'agit de proposer des prestations de prévoyance, en sus des produits BCGE, des solutions de tiers sont sélectionnées en toute indépendance, en fonction de leurs performances et de leurs spécificités pour correspondre au mieux aux besoins des clients. *Le Guide de votre prévoyance*, publié en juin 2012, est depuis 2013 disponible en e-book, dans une version entièrement mise à jour. Cet ouvrage, qui expose de manière simple et concrète, "comment financer ses projets de vie et se préparer une belle retraite", a été écrit par Pierre Novello, journaliste indépendant et auteur de guides financiers à succès, avec la collaboration d'Albert Gallegos, responsable du Conseil patrimonial et de la prévoyance à la BCGE. Parallèlement aux expertises réalisées par ce département, les autres conseillers de la banque effectuent de nombreux check-up financiers, qui permettent aux clients de s'assurer que leur situation patrimoniale personnelle globale est en phase avec leurs objectifs financiers.

Une banque pour les indépendants

Les collaborateurs des 22 agences de la banque, accompagnés par les spécialistes du département Financements PME et indépendants, ont soutenu efficacement les indépendants et entrepreneurs genevois avec un service global répondant tant à leurs besoins qu'à ceux de leurs entreprises et de leurs employés. Ce soutien de grande qualité est rendu possible grâce à une gamme complète de services et prestations aux entreprises et particuliers, au positionnement de seule banque universelle avec siège de décision dans le canton, aux contacts privilégiés avec les institutions cantonales et les organismes d'appui. Une entreprise genevoise sur deux bénéficie du soutien de la BCGE, ce qui en fait le partenaire de plus de 10'500 sociétés. La proximité de son service, ainsi que la réactivité de son centre décisionnel local, lui a permis de financer, à hauteur de CHF 470 millions, les petites entreprises et indépendants de la région. Ces financements leur permettent aussi d'investir ou d'assurer les besoins en fonds de roulement de leurs entreprises. La cellule Financements PME et indépendants a aussi équipé en leasing professionnel, biens d'équipement et flotte de véhicules de ses clients pour CHF 31 millions.

Le private banking au service des Genevois

Le département BCGE Private Banking clientèle suisse est un partenaire bancaire spécialisé destiné à construire, développer et préserver le patrimoine des clients fortunés. Ce département est une référence crédible et rayonnante pour la clientèle résidente, genevoise et régionale.

Progression de la prime BCGE Avantage service

Les bénéficiaires du programme BCGE Avantage service voient la rémunération de leur épargne améliorée (jusqu'à 2% de plus que le taux de base). La prime est distribuée à plus de 32'000 clients et récompense la fidélité des utilisateurs.

Augmentation du nombre de comptes Epargne 3

Le nombre de nouveaux comptes Epargne 3 a progressé de 0.9%. Cette excellente performance confirme le rôle de premier acteur régional de la BCGE sur le plan de l'épargne notamment. La fondation de libre passage a elle aussi connu une intéressante progression de 3.4%.

Innovation: lancement d'un plan d'épargne en fonds de placement

S'appuyant sur son positionnement distinct de leader de la banque de détail, particulièrement en matière de collecte d'épargne, la BCGE a créé un nouveau produit intitulé BCGE Plan d'épargne fonds. Ce dernier répond parfaitement aux épargnants désireux de se constituer un patrimoine à travers un investissement régulier, par compte mensuel, qui est synthétiquement transformé et placé dans des parts de fonds de placement.

Les faits marquants de 2013

Entreprises

Un engagement fort et constant pour l'entreprise et l'entrepreneur

Les encours des financements accordés par la division Entreprises et clients institutionnels, pour l'essentiel aux entreprises à Genève et en Suisse, ont connu une nouvelle augmentation de 5% dans le sillage de la reprise économique. L'activité de crédit s'est déployée dans un environnement économique et de taux imposant une veille stricte du niveau de risques et une attention particulière vouée à la préservation des marges.

Plutôt que d'accroître fortement leurs financements, les entreprises cherchent à l'optimiser

Les nouvelles affaires présentées ont connu une légère croissance au cours de l'exercice. Le taux d'équipement par entreprise a progressé grâce à une gamme de services spécifiquement dédiés; la gestion des risques de taux et de devises a été facilitée par de nombreuses solutions créatives proposées aux clients de la banque. Malgré la présence de nombreux avantages compétitifs propres à Genève et des pronostics qui tablent sur une progression conjoncturelle pour 2014, la propension à l'investissement demeure encore modérée.

Stabilité des prix immobiliers à un niveau historique élevé

En dépit de légers reculs, les prix des immeubles, des appartements et des villas à Genève se sont maintenus à des niveaux élevés en 2013, en pleine corrélation avec les taux d'intérêt. Ces derniers sont restés, malgré leur progression, bas en comparaison historique. Les prix à la construction ont connu une légère progression, notamment en raison du nombre croissant de nouvelles constructions en PPE situées en zone de développement et de la qualité toujours plus élevée du bâti. La conjoncture immobilière du canton a évolué de manière contrastée. Le nombre de transactions s'est rétracté d'une année à l'autre pour les appartements en PPE et pour les villas; le nombre de bâtiments en cours de construction enregistre un léger recul en comparaison annuelle. En revanche, le nombre de logements issus de transformations (aménagement de combles ou surélévation d'immeubles) s'est accru par rapport à 2012. Dans ce contexte, la BCGE est restée fidèle à sa stratégie de croissance sélective en visant le long terme. Elle est parvenue à faire croître ses créances hypothécaires auprès des professionnels, tout en veillant à contenir ses risques au plus bas niveau.

Accompagnement global des entrepreneurs dans leurs décisions stratégiques

La banque offre à sa clientèle entreprises un conseil et un appui financier global et propre à chaque circonstance: que ce soit par du conseil en fusions et acquisitions, M&A, ou du financement en fonds propres (ou quasi-fonds propres), avec sa filiale Capital Transmission, la BCGE offre son appui aux actionnaires tout au long du cycle de vie de leurs entreprises. Très présent aux côtés des entrepreneurs, BCGE Corporate finance a réalisé, cette année, plusieurs opérations de fusion-acquisition. L'appui des spécialistes de la BCGE permet aux chefs d'entreprises d'assurer la pérennité de sociétés créées il y a plusieurs dizaines d'années.

Un nouveau département pour offrir un service de haute qualité aux institutionnels

Un nouveau département Investisseurs institutionnels a été créé le 1^{er} janvier 2013. Il a pour mission de faire valoir toutes les compétences de la banque en matière de gestion d'actifs mobiliers (asset management) auprès des institutionnels, qu'il s'agisse de caisses de pension, de fondations, de *family office* ou de fortunes gérées par des entreprises, par exemple. Les interventions se matérialisent sous forme de mandats de gestion globaux ou sectoriels, actifs (balancés – Finest of – ou spécialisés) ou de mandats indiciaires. Le département propose aussi du conseil financier (*advisory*). Cette entité est également chargée de la promotion institutionnelle de la gamme des fonds de placement BCGE dans laquelle sont réunies des compétences diverses, que ce soit au niveau de la gestion indiciaire, de la gestion des petites et moyennes entreprises suisses ou dans l'approche de type fondamental au niveau des actions suisses. Un service d'ingénierie financière, à travers le Club CFO, offre des conseils dans les domaines tels que la maîtrise du risque de change et l'optimisation de la trésorerie.

Un département dédié aux leaders

Le département Personal finance fournit des prestations financières de qualité aux personnalités, leaders du monde économique et politique. Quel que soit le niveau des avoirs et la complexité des besoins, Personal finance fournit une approche patrimoniale complète sur mesure à des clients à l'emploi du temps chargé, qui doivent pouvoir compter sur un service et une disponibilité *state of the art*. Le nombre de clients du département a augmenté de plus de 9% en 2013.



Alain Bochet,
membre du conseil
de surveillance
de BCGE (France).



Georges Canto,
membre du conseil
de surveillance
de BCGE (France).



Manuel Riera,
membre du conseil
de surveillance
de BCGE (France).

La gestion sous toutes ses formes au centre de plusieurs séminaires

La onzième édition des séminaires BCGE L'essentiel de la finance s'est tenue à Genève, début septembre 2013. Six "académies" ont eu lieu, réunissant plus de 500 participants. La gestion sous toutes ses formes a notamment fait l'objet de plusieurs conférences et débats : gestion du patrimoine immobilier dans les caisses de pension suisses, gestion de l'urbanisation en lien avec l'évolution économique et démographique et, enfin, gestion des conflits.

Un acteur au service d'une économie régionale intégrant deux territoires

La BCGE accompagne la prospérité de Genève et de sa région ; l'économie genevoise débordant par de multiples aspects de son territoire exigu, la BCGE a une approche englobante – depuis 1993, elle est présente à Lyon. Les 47 collaborateurs de la filiale française, BCGE (France), mettent leurs compétences et leurs efforts au service d'une clientèle exigeante.

Genève est un lieu de rencontre qui dépasse largement le cadre de ses limites géographiques. Chaque jour, ce sont plus de 60'000 personnes qui traversent les frontières pour venir y travailler. Il est donc naturel que la BCGE soit au contact de cette clientèle, d'organisations internationales, de multinationales, de frontaliers, d'expatriés ou à l'inverse de Suisses, désireux d'investir ou d'entreprendre en France. Outre sa filiale française, la BCGE s'appuie pour ce marché, également sur un département spécifique. Etabli au siège de la banque, il est dédié au développement des activités transfrontalières, au travers de financements tant vers les particuliers qu'au service des entreprises. Dans un environnement en perpétuelle mutation, où l'ensemble des compétences est nécessaire pour optimiser un projet, la BCGE est reconnue pour être un interlocuteur qui apporte des solutions grâce à ses connaissances, son expertise et à une équipe de spécialistes, issus des milieux bancaires français et suisses. La BCGE est un acteur actif sur les deux territoires du fait de sa bonne connaissance des tissus économiques genevois, lyonnais et parisien par le biais de sa filiale BCGE France.

Résultat record pour BCGE France

Dans un environnement marqué par un ralentissement du marché de l'immobilier et un très faible niveau d'investissement dans les entreprises, la filiale française a néanmoins réussi à faire progresser son encours de crédit tout en se préparant à intégrer la nouvelle réglementation Bâle III. Concernant ses activités dans les sociétés immobilières françaises, la banque a finalisé et mis en place, en qualité de chef de file, l'important financement lié au projet de la Tour Incity à Lyon Part-Dieu, la future plus haute tour de la ville, qui sera dévolue à des bureaux. S'agissant du crédit aux PME, le ralentissement constaté en 2012 s'est poursuivi en 2013 avec peu de nouveaux projets d'investissement significatifs ou de transmissions d'entreprises. Dans un contexte de morosité, l'activité de gestion privée est restée stable, les incertitudes sur la conjoncture française créant un climat peu propice pour les investisseurs. Cette croissance des revenus, combinée à une bonne maîtrise de ses charges, a permis à BCGE (France) de dégager le meilleur résultat depuis sa création, soit EUR 3.4 millions. En matière de refinancement, la filiale française bénéficie du soutien de sa maison mère.

Nouvelle direction pour BCGE France

Alain Bochet, président du directoire de BCGE (France), ayant fait valoir ses droits à la retraite, Eric Wesse, membre du directoire, a pris sa succession à la tête de la filiale française, le 1^{er} janvier 2013. Le conseil de surveillance de BCGE (France) compte désormais sept membres. Il est présidé par Blaise Goetschin (voir page 80) appuyé par Eric Bourgeois (voir page 81), vice-président. Les cinq autres membres sont Constantino Cancela, Georges Canto, Manuel Riera, Alain Bochet, ancien président du directoire de la banque, qui a rejoint le conseil le 4 octobre 2013, et la Banque Cantonale de Genève, représentée par Claude Bagnoud (voir page 81). Le directoire est composé de quatre membres : Eric Wesse, président, Alain Besse, directeur du développement commercial, Marie-Claude Boulmier, directrice administrative et financière et Christian Stampfli, secrétaire général.

Les faits marquants de 2013

Collectivités publiques

De nouvelles lignes de crédit confirment le rôle de partenaire fidèle des communes et des collectivités publiques

Qu'il s'agisse des communes, de l'Etat ou des grandes régions autonomes, la BCGE est la banque apportant les solutions (conseils et financement) les mieux adaptées aux collectivités publiques genevoises. Grâce à Swiss Public Finance Solutions, elle étend aussi son offre de compétences spécialisées à d'autres collectivités en Suisse.

Progression des prêts pour les projets d'utilité publique

La BCGE a poursuivi avec succès ses activités avec les collectivités publiques du canton en finançant notamment de nombreux projets d'utilité publique pour un encours total de CHF 2.6 milliards, en hausse de 3.5%. Cette progression provient essentiellement de nouvelles lignes de crédits. Simultanément, des projets immobiliers, financés par la BCGE, sont entrés dans une phase plus active, des sorties de fonds importantes ont été accordées à la clientèle. Au 31 décembre 2013, l'encours global en faveur des collectivités publiques était réparti ainsi : environ 30% étaient en faveur des communes genevoises ainsi que de leurs fondations communales, un montant équivalent revenait aux fondations immobilières de droit public. Le solde était réparti entre autres entre l'Etat de Genève et ses entités satellites, ces dernières et l'Etat comptant pour près de 20% de l'ensemble. En 2013, la banque a, par exemple, accompagné une fondation immobilière communale dans le cadre de l'acquisition d'un des derniers grands terrains constructibles sur sa commune, d'une surface de 28'000 m², dans le but d'y bâtir des logements.

Au service de l'optimisation financière des collectivités

La BCGE est le partenaire privilégié des grandes régions autonomes, des communes et des fondations immobilières de droit public, cantonales et communales, grâce à des solutions très bien adaptées aux besoins des finances publiques. La banque a continué à appuyer l'Etat de Genève dans le cadre du développement de sa trésorerie centralisée, de ses opérations de capitaux et de son optimisation financière.

Swiss Public Finance Solutions s'adresse à l'ensemble de la Suisse

Malgré un marché très concurrentiel, l'année 2013 a vu la filiale Swiss Public Finance Solutions (SPFS) poursuivre la consolidation de ses activités de financement des collectivités publiques suisses. Un signe tangible de la présence nécessaire et permanente de la BCGE toujours aux côtés des collectivités publiques, et ce dans la Suisse entière. En 2013, l'activité la plus marquée l'a été dans l'Arc lémanique.

Les faits marquants de 2013

International

Un positionnement renforcé

La division Clientèle internationale regroupe, dans le cadre d'unités d'affaires distinctes, les métiers du private banking international, du négoce international de matières premières (*global commodity finance*) et des relations avec les banques et institutions internationales. Le professionnalisme de ces équipes hautement spécialisées et la recherche constante d'une organisation optimale – ajustée avec la plus grande des réactivités à des contextes réglementaire et macro-économique en pleine mutation – sont des facteurs déterminants pour une croissance contrôlée, ciblée et profitable auprès d'une clientèle très sollicitée par les concurrents.

Le private banking international bien préparé pour la mutation réglementaire

Cette unité d'affaires regroupe l'ensemble des activités du private banking de nature internationale, à l'exception de celles pilotées par la filiale BCGE (France). Elle a pour mission première de servir la clientèle internationale qui entretient, de près ou de loin, une relation de famille ou d'affaires avec Genève.

En 2013, malgré un contexte difficile – marqué par un environnement réglementaire en mutation profonde et rapide ainsi que des conditions de marché plus complexes – l'unité d'affaires Private Banking international a assuré une croissance des actifs sous gestion grâce à sa stratégie ciblée.

En tant que banque commerciale réputée, la BCGE dispose d'une excellente image auprès des entrepreneurs et de leurs familles. En capitalisant sur le réseau relationnel de la banque, sur son image dans le monde de l'entreprise, mais également sur son infrastructure extérieure en Suisse et à l'étranger, cette équipe de spécialistes de haut niveau a su fortifier l'activité de private banking international dans le strict respect des contraintes réglementaires.

La collaboration efficace avec les spécialistes de l'unité d'affaires Global commodity finance (qui ont une grande connaissance des marchés émergents ainsi que de leurs intervenants) s'est poursuivie en 2013 et a permis de soutenir la croissance des activités.

Performance et croissance des revenus

Des actions ont été prises en vue de renforcer la spécialisation des compétences par le positionnement ou le recrutement de gérants spécialisés pour la clientèle des marchés émergents. Les rangs ont également été resserrés. Les pôles de compétences géographiques précisés en 2013 ont favorisé une interaction efficace et immédiate entre gérants ainsi que la prévention des risques. Ils permettent également de rationaliser les charges, notamment celles découlant de l'adaptation aux nouvelles normes réglementaires.

2013 aura été marquée par une très bonne résistance des masses investies, un excellent *track record* des mandats et, par conséquent, une réelle fidélité des clients aux produits BCGE. L'exercice 2013 a présenté une performance et des revenus positifs, en dépit des impacts et coûts intrinsèquement liés au nouveau contexte réglementaire et fiscal.

Dubaï et Hong Kong dans l'univers de la nouvelle croissance mondiale

Les bureaux de représentation implantés par la BCGE à Dubaï et à Hong Kong sont un dispositif léger, mais indispensable, appuyant l'ensemble des métiers internationaux déployés par la BCGE au service des clients locaux et internationaux. Ils concrétisent la présence de plus en plus marquée de la BCGE dans ces marchés à très forte croissance.

Lausanne et Zurich au service d'une clientèle étrangère résidant en Suisse

La succursale de Lausanne tout comme celle de Zurich poursuivent leur objectif visant à développer leur base de clientèle suisse et étrangère *onshore* à potentiel private banking et, sur un second plan, à développer leur clientèle *offshore* existante, dans le respect des nouvelles contraintes réglementaires. Ce déploiement *onshore* s'est aussi appuyé sur le programme *business partner* mené à l'échelle suisse; il s'agit d'une offre de produits, d'avantages tarifaires et de services de haut niveau aux collaborateurs des entreprises partenaires sélectionnées. Les résultats prometteurs réalisés en 2013 ont conduit à renforcer le dispositif d'origine.

Global commodity finance: optimisation via une politique commerciale sélective et dynamique

Au travers de son unité d'affaires Global commodity finance, la BCGE est active depuis bientôt 15 ans dans le financement du négoce international de matières premières, principalement dans les domaines de l'énergie, des métaux (ferreux et non ferreux) et des *soft commodities*, les flux financés se situent principalement en Asie et dans les pays de l'Europe de l'Est, dans une moindre mesure sur le continent africain. Elle compte une centaine de clients ou groupes de clients, pour la plupart basés en Suisse.

Depuis 2011, l'activité du négoce international de matières premières subit, sur la place genevoise comme sur la plupart des places financières, un renforcement des contraintes réglementaires et prudentielles dans le cadre d'un dispositif régulièrement ajusté ou complété. Visant un objectif d'économie de fonds propres, la BCGE a mené, courant 2013, une politique commerciale qui a conduit son unité d'affaires vers une approche systématique basée sur l'optimisation du ratio risque/revenu. Ce choix stratégique a induit une politique très sélective en termes de segments clientèle et une priorité marquée en faveur des entreprises actives dans le domaine de l'énergie (au bénéfice d'un excellent *track record* et privilégiant les transactions hors bilan, peu consommatrices de fonds propres). La clientèle est ainsi composée des principaux grands noms du métier, mais également d'intervenants de taille moyenne traitant des "niches" spécifiques, pour autant que ceux-ci répondent aux critères stricts de sélection de la banque.

En application de cette politique commerciale, les revenus générés en 2013 par l'unité d'affaires Global commodity finance ont diminué. Grâce à une très bonne maîtrise des risques, les résultats de cette activité n'en restent pas moins excellents.

Une palette de produits élargie

A l'exception des financements maritimes, la BCGE offre toute la palette traditionnelle des produits du *commodity trade finance*: financements à court terme bilatéraux, crédits structurés et risques de contreparties bancaires.

2013 a été marquée par l'implémentation de nouveaux produits haut de gamme qui permettront d'assurer une croissance des revenus et de renforcer le positionnement favorable de la BCGE sur le marché international de matières premières.

Renforcement du suivi opérationnel et de la gestion des risques

L'année 2013 a également été innovante dans le domaine de la gestion et du suivi des risques transactionnels (intrinsèquement liés au financement de l'activité *global commodity finance*). Courant 2013, un nouveau système d'analyse et de contrôle des financements, adapté et spécifiquement développé pour cette activité, a vu le jour. Le système historique a été remplacé par un système davantage automatisé permettant une intégration automatique et interactive d'informations. De plus, une analyse de type *environnement social gouvernance (ESG)* a été introduite dans l'analyse de risque crédit. Dans un contexte de sensibilité accrue à ces dimensions dans le domaine du négoce international de matières premières, cette approche complète les critères de risques classiques et assure une plus grande transparence dans le processus de prise de décision.

Relations bancaires ciblées et synergies au profit de nos clients

L'unité d'affaires Banques et institutions internationales est une entité très ouverte sur l'international. Plus de 600 banques à travers le monde (dont plus de 420 dans 50 pays émergents en Asie, Moyen-Orient, Afrique et Amérique du Sud) sont en relation d'affaires avec la BCGE au travers de cette unité. Le contexte économique difficile auquel les pays de l'OCDE, en particulier, ont été confrontés a nécessité le maintien d'un suivi renforcé des contreparties. Parallèlement, le contexte politique évolutif auquel certains pays émergents ont eu à faire face a conduit à une réactivité accrue. En 2013, cette unité d'affaires a notablement contribué aux résultats de l'activité internationale de la BCGE, grâce à une sélection ciblée des contreparties bancaires et à un savoir-faire reconnu de longue date. Le rôle de coordinateur de cette équipe et les synergies développées avec les différents métiers de la BCGE – en particulier avec l'unité d'affaires Global commodity finance et la salle des marchés – permettent d'offrir les meilleures solutions aux besoins de la clientèle. L'unité d'affaires Banques et institutions internationales reflète l'image d'une Genève internationale rayonnant bien au-delà de nos frontières; elle apporte ainsi une contribution marquée à la dimension internationale de l'établissement.

Une nouvelle notation des crédits

L'unité d'affaires Global strategy and business support assure, grâce à une équipe de spécialistes dédiés, des fonctions transversales de support pour les trois activités commerciales de la division Clientèle internationale. Dans un souci de qualité du service rendu aux clients et d'optimisation des coûts, elle concentre une expertise ciblée et non standardisable en matière de montage et d'analyse de crédits, de contrôle ou encore de surveillance de conformité et d'assistance juridique pour tous les métiers de la division. 2013 a été marquée par la mise en place d'un *rating* crédit novateur appuyant les facilités de crédit bilatérales allouées aux entreprises clientes de l'unité d'affaires Global commodity finance. Ce nouveau *rating* crédit assure aux instances décisionnelles de la BCGE une plus grande visibilité en termes de risque, puisqu'il permet de combiner une notation financière basée sur les ratios usuels, une analyse découlant de critères liés à la gouvernance d'entreprise de ses clients et une appréciation du risque transactionnel découlant des financements consentis.

Les faits marquants de 2013

Finances, contrôle des risques et asset management Les fonds de placement BCGE franchissent le cap du milliard de francs

La stratégie de placement adoptée par la banque, qui privilégie les actions, a généré d'excellentes performances, absolues comme relatives; elles ont permis une progression de 3.2% des actifs gérés et administrés. Le fonds BCGE Synchrony Swiss Government Bonds a été à nouveau primé par l'institut d'analyse Lipper comme le meilleur fonds obligataire suisse sur dix ans.

Souplesse et rigueur

Dans un environnement bancaire en pleine mutation, la banque a démontré sa capacité à se préparer de manière rigoureuse pour relever les nouveaux défis d'une activité bancaire de plus en plus réglementée. Les taux sont restés bas en 2013, soulignant l'importance des mécanismes de protection du revenu et d'une gestion active du bilan et de la trésorerie comme piliers essentiels à la bonne santé financière de la banque.

La création des départements Conformité et Fiscalité internationale, issus du département Contrôle des risques, illustre l'importance et la diversification des sources de risques auxquels la banque est confrontée. En collaboration avec les unités de front, ces départements ont travaillé particulièrement dans des domaines liés à la clientèle internationale (mise en place des accords Lisint, travaux d'analyse et de préparation du programme du Département de la justice américaine).

BCGE, chef de file de trois emprunts

La salle des marchés a enregistré une activité soutenue et de bons résultats. Elle a continué à développer sa base de clientèle (clients du négoce international, autres entreprises, investisseurs institutionnels suisses et étrangers, accès aux particuliers à travers la plateforme de bourse en ligne BCGE 1816). Elle a participé, en tant que chef de file, à trois émissions d'emprunts pour le Canton et la Ville de Genève, renforçant l'image d'une équipe reconnue sur le marché des capitaux suisse. Les efforts commerciaux sont restés conséquents et le nombre de clients a continué de croître. Malgré la baisse d'activité constatée sur la place, la salle des marchés a généralement conservé, voire augmenté ses volumes.

Une unité d'affaires aux multiples vecteurs de compétence

L'unité d'affaires BCGE Asset management est formée de quatre départements: Portfolio management institutionnel et privé (tous deux responsables de la gestion des mandats), Advisory (conseils de placement) et Etudes financières (analyse conjoncturelle de l'économie, formulation des prévisions économiques et recherche sur les fonds de tiers et les titres individuels). Ensemble, ces activités constituent le pôle central de la BCGE en matière de gestion d'actifs. Ce centre de compétences entretient en permanence la formation de pointe des 25 collaborateurs qui le composent.

Une architecture ouverte au service de la clientèle

Les Etudes financières sont notamment chargées de la sélection de fonds externes en architecture ouverte, c'est-à-dire en pleine indépendance intellectuelle et commerciale. Les fonds sont retenus en fonction de leurs qualités intrinsèques et des besoins de gestion, dans une optique de très large diversification des styles et des gérants. L'objectif de ce travail est d'identifier les gérants performants, armés de convictions similaires à celles de la philosophie de placement de la banque et constants dans leur conduite au cours du temps.

Un prix prestigieux reçu sans interruption depuis 12 ans

Depuis plusieurs années, la BCGE a développé, outre les mandats balancés centrés sur l'architecture ouverte, quelques produits ciblés qui émergent régulièrement parmi les meilleurs de leur catégorie. En 2013, le fonds BCGE Synchrony Swiss Government Bonds a de nouveau été primé par l'institut d'analyse de référence Lipper comme le meilleur fonds obligataire suisse sur dix ans, obtenant ainsi un prix pour la douzième année consécutive.

Ombrelle luxembourgeoise autorisée par la Finma

En 2013, une ombrelle de fonds de placement gérés par la banque et domiciliée au Luxembourg, a été autorisée à la distribution en Suisse. Cette ombrelle, BCGE Synchrony (LU) Funds, propose actuellement six profils, dont quatre sont ouverts à tous les investisseurs. Ces six profils ont également été homologués en France et quatre d'entre eux en Espagne. Par ailleurs, une refonte du règlement des fonds suisses a été réalisée et l'ensemble de la gamme a été uniformisé ; tous les fonds BCGE portent désormais le nom Synchrony. La banque dispose ainsi d'une plateforme de 49 classes de fonds performants et adaptés, tant au marché suisse qu'europpéen.

Au fil des années, la gamme de fonds de placement de la BCGE s'est considérablement élargie tandis que la fortune sous gestion de ces instruments s'est étoffée. Les fonds "maison" de la BCGE totalisaient plus de CHF un milliard à fin 2013 (CHF 756 millions au 31.12.2012).

Certains fonds ont réalisé des performances exceptionnelles. Il s'agit des véhicules en actions suisses, en actions européennes et en actions émergentes, avec une mention spéciale pour le fonds durable BCGE Synchrony Small & Mid Caps CH (qui surperforme son indice de référence de plus de 7%, avec une performance de 34.8%).

Une philosophie de placement convaincante

Du côté de l'ensemble regroupant les fonds de placement et les mandats institutionnels, la masse gérée est en progression de 19% et s'est établie à plus de CHF 3 milliards en fin d'année 2013. Tous les fonds et mandats sont gérés conformément aux principes de valorisation à long terme, tels que définis par la philosophie de placement de la BCGE.

Les faits marquants de 2013

Organisation, informatique et opérations Produire des services de haute qualité

La banque a augmenté les performances de sa plateforme informatique principale, Finnova. Concrètement, la gestion des prestations de prévoyance a été optimisée, la lecture par les chargés de relations des informations concernant la clientèle a été simplifiée et le processus administratif d'octroi des crédits a été amélioré. Au plus proche de l'évolution des usages de la clientèle, la plateforme de *mobile banking* sera livrée en 2014 de même que de nouvelles méthodes d'authentification pour l'accès à BCGE Netbanking. Du côté de la sécurité physique, la vidéosurveillance et les détections d'alarmes sont toujours plus efficaces, grâce à un débit accru de transferts de données. Enfin, la banque a cédé les terrains et les bâtiments de son centre de formation de Conches, situé sur la commune de Chêne-Bougeries.

Optimisation de la gestion opérationnelle des prestations de prévoyance

La banque a déployé plusieurs nouvelles fonctionnalités au sein de sa plateforme informatique Finnova en vue d'automatiser les processus d'ouverture et de gestion des prestations de prévoyance Epargne 3. L'utilisation de *workflows* informatisés permet ainsi d'accélérer la génération des formulaires d'ouverture de prestations, d'automatiser la souscription aux produits de placement BCGE Synchrony et de comptabiliser automatiquement les amortissements de crédits hypothécaires sur ce type de financement.

Déploiement du système de gestion commerciale Finnova MyClient

Afin d'assurer un suivi plus priorisé de la relation avec la clientèle, la banque a déployé le module MyClient de Finnova. Cette nouvelle fonctionnalité permet une visualisation simplifiée et synthétique des informations ainsi qu'un *monitoring* des étapes importantes dans la gestion de la relation commerciale. C'est utile au client, qui maîtrise ses échéances, et au conseiller, qui intervient à bon escient pour compléter l'équipement et maintenir un bouquet de prestations actualisé et individualisé.

Amélioration de la gestion administrative des crédits

Le monde des crédits exige une grande rigueur administrative. Après avoir procédé à une refonte complète des processus d'octroi et de renouvellement des prestations de crédit, la banque s'est concentrée sur une révision des processus administratifs de gestion des crédits. Le stockage centralisé et unifié des données relatives aux prestations de crédits a permis d'automatiser et de simplifier de nombreux processus et d'améliorer de manière substantielle leur productivité et leur sécurité.

Mise en place d'une plateforme de *knowledge management*

L'optimisation de nombreux processus dans plusieurs métiers de la banque, basée sur l'automatisation et l'industrialisation de l'outil Finnova, a nécessité la mise en place d'un portail de gestion de la connaissance afin d'appuyer les collaborateurs dans l'utilisation efficace de l'outil. Ainsi, en collaboration avec le service Formation du département des Ressources humaines, les départements chargés des opérations ont développé et mis en place plusieurs supports d'information et de formation destinés à maîtriser l'outil informatique utilisé par la banque.

Développement d'une plateforme de *mobile banking*

En matière de nouvelles technologies destinées à la clientèle, l'exercice 2013 a été consacré au développement de la future plateforme de *mobile banking* (accessible sur les téléphones mobiles). Outre les fonctionnalités de consultation des comptes, cette application (compatible sur Apple iOS et sur Google Android), permettra d'effectuer des paiements de manière sécurisée ainsi que des opérations sur titres, tout en accédant à toutes les informations significatives de services bancaires quotidiens de la banque. La distribution de l'application pour la clientèle est planifiée pour mi-2014.

Informatisation des processus de gestion de changement et de gestion des incidents informatiques

Le département Informatique a déployé un nouveau système de *monitoring* et de suivi de gestion des changements et des incidents. Associés à une révision des tâches et à une documentation des processus de gestion de ses activités, ces outils permettent dorénavant à la banque d'assurer une gestion sécurisée et d'optimiser des changements de nature informatique. Les délais d'adaptation des changements, et donc les intervalles d'indisponibilité de la plateforme informatique, ont été substantiellement raccourcis.

Renforcement des moyens et des ressources visant à mettre en œuvre les nouveaux accords en matière de conformité fiscale

La signature des accords avec le Royaume-Uni, l'Autriche et les Etats-Unis en matière de conformité fiscale de la clientèle a nécessité un renforcement important des ressources en charge de ces activités au sein de la division. Le département Organisation a pour vocation de soutenir la clientèle de la banque dans le processus de documentation et de mise en conformité inhérent aux dispositions des ces accords.

Modernisation des infrastructures de communication, de vidéosurveillance et d'alarme

L'émergence de nouvelles technologies assurant des débits de transferts de données beaucoup plus importants sur les réseaux sécurisés de la banque lui a permis d'améliorer de manière significative les infrastructures de télécommunications, de vidéosurveillance et de détection d'alarmes sur l'ensemble des sites.

Cession du centre de formation à Conches

Au terme d'une étude approfondie sur l'usage optimal des sites principaux (Ile, Lancy et Conches), il est apparu que le potentiel d'utilisation, d'une part, et les investissements nécessaires en matière d'entretien, de rénovation et de modernisation, d'autre part, ne présentaient pas suffisamment de perspectives positives. En conséquence, la banque a préféré opter pour une densification de son site de Lancy, regroupant essentiellement les opérations et l'administration, en y transférant la majeure partie des activités du centre de Conches. La banque a donc cédé les terrains sur lesquels se trouvait son centre de formation à Conches, situé sur la commune de Chêne-Bougeries. L'acquéreur a l'intention d'y réaliser un projet de construction de nouveaux logements.

Renouvellement des contrats informatiques avec le prestataire Swisscom

Satisfaite des prestations d'hébergement et de maintenance de son système d'information opéré depuis 2010 par Swisscom, la banque a décidé de renégocier et de prolonger ses contrats avec l'opérateur informatique jusqu'en 2020. Grâce à l'expérience acquise depuis 3 ans avec ce prestataire, cette prolongation a été accompagnée d'une optimisation et d'une adaptation des services ainsi que des niveaux de services fournis dans le cadre de ces contrats.



 **BCGE**

 Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubaï | Hong Kong



PARTICULIERS

LOGEMENTS ET CONSTRUCTIONS
PROJETS PERSONNELS
LEASING VOITURE ET ÉQUIPEMENTS
CARTES DE CRÉDIT ET FACILITÉS DE PAIEMENTS
NETBANKING



BCGE

DIVERSITÉ ET QUALITÉ DE SERVICES

Contrôle des risques

Des vérifications continues à tous les niveaux

Le contrôle des risques est omniprésent dans la banque à différents niveaux. Les unités de front sont les premières responsables des risques attachés aux affaires; il en va de même pour les activités de support. S'y ajoutent les départements spécialisés de contrôle, dit de second niveau, qui surveillent les risques sur une base agrégée. Il s'agit plus particulièrement des départements de Conformité et de Contrôle des risques. Ces unités opèrent un contrôle agrégé des risques et les modélisent pour que la banque puisse choisir le bon équilibre entre risques et revenus. Leur rôle est aussi de suivre et de rapporter au plus haut niveau l'information sur le respect du cadre et des limites fixées par le champ normatif et les instances compétentes de la banque. Ces départements relaient, à travers différents comités opérationnels, leurs analyses, la surveillance des processus mis en place et les informations nécessaires à la gestion de chaque nature de risque.

Le comité des risques se réunit chaque mois (voir pages 18 et 19, organigramme). L'état des risques y est présenté et analysé sous la forme de rapports détaillés et d'analyses des positions de crédit. Le rapport mensuel de risque de crédit y est commenté. Pour la filiale BCGE (France), un comité des risques se réunit mensuellement et un autre pour les risques liés à l'activité de financement du négoce international.

Un comité de supervision de la gestion du bilan et des risques de taux, le comité Asset and liability management (ALM), se tient également sur une base mensuelle. Il contrôle l'état d'exposition au risque de taux, les mesures de sensibilité des revenus et de sensibilité de la valeur nette actualisée des fonds propres et analyse les marges de taux de cession interne (TCI).

Amélioration des *stress tests*

En 2013, un effort supplémentaire a été apporté pour améliorer encore les *stress tests* effectués au sein de la banque, en particulier ceux dits agrégés ainsi que les simulations dynamiques. De plus, la banque s'est préparée aux exigences réglementaires (Bâle III) en termes de liquidité avec, entre autres, la mise en place du calcul du *liquidity coverage ratio* (LCR) et d'indicateurs de liquidité supplémentaires.

Avec un bilan dépassant la limite indicative des CHF 15 milliards, la BCGE est classée dans la "catégorie 3" selon la circulaire de la Finma 2011/2 qui fixe un seuil minimal de 12% de couverture en fonds propres à respecter en tout temps. La planification des affaires a tenu compte de ces contraintes dans la projection de la croissance afin de garantir ce niveau accru de couverture des fonds propres. L'activation du volant anticyclique a été mise en place avec succès fin septembre 2013 avec une exigence de fonds propres supplémentaires de l'ordre de CHF 27 millions. Il est à noter que le seuil minimal de 12% a toujours été respecté.

Le risque de crédit

Etablir une planification des fonds propres pour les prochaines années demande une excellente coordination entre les entités de front et le contrôle des risques. Le choix de la banque de distribuer des enveloppes de fonds propres par type d'activité constitue une base solide pour que les objectifs stratégiques puissent être atteints tout en respectant le niveau de couverture. Pour l'ensemble des activités répertoriées au sein des plans financier et stratégique, des enveloppes de risque sont établies afin de fixer le maximum acceptable d'exposition par type d'activité. Ces enveloppes de risque sont actualisées chaque année et planifiées sur trois ans. Dans le cadre de l'enveloppe des risques, ceux-ci sont estimés et calculés, quand ils sont quantifiables, pour chaque transaction unitaire. Le rendement des opérations en termes de revenus d'intérêts et de revenus de commissions est mis en balance face aux coûts de l'opération et aux risques encourus, mesurés par les montants potentiellement à risque et leurs probabilités d'occurrence.

Les exigences de publication liées aux fonds propres sont disponibles sur le site de la banque (www.bcge.ch/exigences-publications). Le besoin en fonds propres pour couvrir les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels est calculé régulièrement et publié trimestriellement. A fin 2013, la couverture des fonds propres de la maison mère était de 13% et de 13.5% pour le groupe.

Les diverses supputations sur une surchauffe du marché immobilier et l'attention accordée par le régulateur à cette problématique ne diminuent pas. La banque continue de maintenir sa politique de prudence dans l'octroi de crédits. Le taux d'affaires dérogeant à ses normes internes (également connus sous le nom d'*exception to policy* (ETP)) pour les nouvelles affaires est en légère augmentation par rapport à 2012; toutefois, dès le troisième trimestre une tendance à la baisse s'est amorcée.

La répartition des crédits

La répartition des crédits selon les tranches de montants est stable. Comme pour les années précédentes, on constatait pour les crédits inférieurs à CHF 1 million, une large distribution avec un mode – soit le nombre le plus fréquent – qui s'établissait à environ CHF 0.5 million. La répartition des crédits entre CHF 1 million et CHF 10 millions montrait une décroissance constante, tandis que celle des crédits de montants supérieurs à CHF 10 millions dénotait de quelques points d'accumulation isolés.

Pour les prêts hypothécaires à usage d'habitation, ceux à taux fixes représentaient environ les quatre cinquièmes de l'ensemble et les taux en base Libor totalisaient plus de 13% du total. Les proportions étaient un peu différentes pour les prêts hypothécaires commerciaux, où les prêts sur base Libor représentaient 30% du total.

Les stress tests immobiliers

Plusieurs scénarios de situations économiques extrêmes avaient été définis par la Finma en complément aux *stress tests* réalisés à l'interne; les conséquences de ces scénarios sur le portefeuille de la banque ont été analysées en 2013.

Les risques par pays

Les risques sur les pays sont très diversifiés au sein de la BCGE. Mis à part la France, où la banque a une activité significative à travers sa filiale française BCGE (France), les limites sur les pays sont restreintes à l'utilisation du négoce international et à l'utilisation de banques clientes. La dégradation des notes obligataires des pays européens comme la France, l'Italie ou l'Europe augmente la vigilance nécessaire à la conduite des affaires.

Les limites commerciales par pays sont en place pour l'activité de négoce international; elles sont contrôlées continuellement par le département Contrôle des risques. Les limites pays pour risques directs (lieu d'incorporation du débiteur) et indirects (lieu du risque économique) ont été régulièrement revues tout au long de l'année, une révision annuelle globale a également eu lieu fin 2013.

Les risques indirects, soit les risques liés à l'économie des pays pertinents pour la transaction considérée, sont également pris en compte. Ils font l'objet d'un rapport hebdomadaire. Une attention particulière est dévolue au contrôle des prorogations d'échéance pour des transactions qui sont en principe limitées à 90 ou 180 jours. Les risques indirects, en 2013, se trouvent notamment dans les pays de l'Europe de l'Est et d'Asie Centrale. Ils sont liés principalement aux activités sur le négoce du pétrole, du gaz et du blé.

Les risques concentrés (voir également page 100)

Les "gros risques", au sens réglementaire du terme, font apparaître naturellement l'Etat de Genève de manière récurrente et les filiales d'activités foncières de la banque, à savoir la Compagnie Foncière du Saint Gothard et la Compagnie Foncière Franco-Suisse ainsi que le Canton de Zurich. La phase transitoire Bâle III sur les gros risques est régie par l'art. 138 de l'OFR Bâle III et impose une pondération risque de 100% de toutes les banques, ce qui augmente le nombre d'entre elles entrant dans des concentrations supérieures à 10% d'annonce. Certains engagements envers des clients du négoce international apparaissent de manière sporadique à la limite de consommation pondérée des fonds propres de 10%.

Le risque de marché (voir également page 100)

Vu l'activité volontairement réduite de *trading* pour le compte de la banque, le *nostro*, les risques de marché en négoce sont limités et ne créent pas de grandes expositions. La principale position de ce portefeuille est actuellement composée d'environ 68'000 actions BCGE (contre environ 77'000 à fin 2012), pour laquelle la banque est *market-maker* (elle accompagne la liquidité du titre). Les contrôles sur l'évolution du titre et sur les quantités détenues sont quotidiens. L'action BCGE a commencé l'année à CHF 208, puis a dépassé les CHF 230 pendant une partie de 2013, pointant à CHF 258 le 24 mai. Elle a terminé l'année au 30 décembre à CHF 225.30.

Le risque de change (voir également page 101)

Le CHF représente plus des quatre cinquièmes du bilan de la BCGE, l'USD et l'EUR le complétant. Le plancher CHF/EUR à 1.20 a été confirmé tout au long de l'année. La BCGE continue de mettre en place ses protections envisagées si un glissement avait lieu. La protection des revenus en USD s'effectue à un horizon de 3 à 6 mois en ligne avec la politique de la banque.

Le risque de taux (voir également page 101)

La sensibilité du bilan à l'effet de valeur (valeur économique des fonds propres) se situe à l'intérieur de la limite fixée par le conseil d'administration. La banque dispose d'un portefeuille de *swaps* afin de contenir la sensibilité à une hausse brutale hypothétique des taux. La BNS anticipe un maintien des taux bas pour les trimestres à venir. Les taux court terme restent bas. Les taux long terme sont stabilisés et les taux *swap* en CHF à 10 ans étaient proches de la fourchette 1.40 à 1.70%, au quatrième trimestre 2013. Des mesures de réduction de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres ont été mises en place.

Le risque de liquidité (voir également page 101)

Les nouvelles normes sur la liquidité ont été intégrées durant 2013 et la banque fournit régulièrement des informations sur son ratio de couverture des liquidités ou *liquidity coverage ratio*; avec l'entrée en vigueur de la circulaire Finma 13/6, la gestion de la liquidité reste un sujet prioritaire d'évolution pour 2014. La banque dispose d'une haute liquidité, entre CHF 400 millions et 800 millions pour le ratio réglementaire dit de liquidité II.

Le risque sur le portefeuille d'immobilisations financières (voir également page 101)

Le portefeuille d'immobilisations financières s'élevait, en décembre 2013, à CHF 1.22 milliard. C'est une protection contre les risques de liquidité; il s'agit de compenser la rentabilité très faible des créances comptables de la Confédération et donc d'optimiser les positions afin qu'elles procurent une très grande résilience au risque, tout en ayant une contribution positive par leur rendement. Grâce à ce portefeuille, la banque diversifie ses engagements. Le processus de son renouvellement s'est accéléré avec une réduction importante des expositions bancaires et une augmentation sur le risque souverain suisse. Plus de 80% du portefeuille d'immobilisations financières étaient notés en AAA, les autres titres oscillant entre AA+ à A-.

Le risque opérationnel (voir également page 101)

Les risques liés à la fraude interne ou externe restent un sujet de préoccupation pour la banque. Quelques cas de *skimming* ou de fraudes sur cartes n'ont pu être évités, comme dans nombre d'établissements. Le système de contrôle interne évolue en fonction des besoins de la banque. Avec son système d'indicateurs des risques-clés, *key risk indicators*, la banque choisit un processus évolutif pour détecter les risques opérationnels. Ce tableau se décline au niveau de la banque et des divisions; il présente au moins un indicateur des risques-clés par processus.

Le risque de non-conformité (voir également page 101)

Le risque lié à la non-conformité s'étend à de nombreux domaines, notamment les risques d'abus de marché, les règles de distribution de produits financiers, les aspects transfrontaliers, la fiscalité des produits et des personnes. Tous ces domaines ont nécessité une attention particulière en 2013.

Le département Conformité est chargé de la veille réglementaire, du contrôle du respect des lois et des normes générales au sein du groupe BCGE ainsi que du service interne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Des travaux importants ont été menés pour la clientèle liée à d'autres pays (implémentation des accords Lisint avec l'Autriche et la Grande-Bretagne, travaux préparatoires pour le programme lié à la fiscalité américaine ainsi que l'implémentation du programme *foreign account tax compliance act (Fatca)*). Des travaux spécifiques en fonction de la nationalité ou du lieu de domicile du client ont été nécessaires. La banque poursuit ainsi ses efforts pour assurer son développement commercial conformément à la réglementation suisse et internationale.



+ Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubaï | Hong Kong



GLOBAL COMMODITY FINANCE

FINANCEMENTS TRANSACTIONNELS
DE MATIÈRES PREMIÈRES
ÉNERGIE, MÉTAUX ET SOFTS
FINANCEMENTS STRUCTURÉS
CORRESPONDENT BANKING



BCGE

EXPERTISE LOCALE ET INTERNATIONALE

Talents et compétences

Des collaborateurs engagés sachant intégrer le changement

Les collaborateurs de la BCGE sont rodés au changement. Qu'il s'agisse d'organisation interne, de nouveaux applicatifs, de contraintes réglementaires ou de changements structurels, chaque collaborateur a su s'adapter et intégrer le changement. Il est pour cela formé, informé et accompagné lors de toute évolution de son poste de travail. Il peut, par ailleurs, solliciter les partenaires internes et externes qui sont mis à sa disposition et qui peuvent le soutenir tant sur le plan professionnel que privé.

Baisse des charges de personnel

A fin 2013, 782 collaborateurs travaillaient pour le groupe BCGE, soit 725 en équivalent plein temps. Par rapport à fin 2012, les effectifs sont stables (2012 comptait 783 collaborateurs représentant 723 équivalent plein temps). L'effort de rationalisation des processus de travail et les améliorations de la productivité ont permis de garder le cap d'une bonne maîtrise des effectifs. Les charges du personnel ont baissé de 1.8% à CHF 120.8 millions (contre 123.1 millions en 2012).

Adaptation au changement et mobilité

La politique de mobilité active mise en œuvre par la banque depuis une dizaine d'années permet à la fois de répondre aux ambitions internes, de proposer des évolutions vers de nouveaux métiers, de favoriser l'adaptation interne au changement et, pour une banque universelle de taille moyenne comme la BCGE, d'améliorer le niveau des connaissances interentités. Grâce à cette politique dynamique ainsi qu'à une bonne anticipation des gains de productivité, la réduction régulière des effectifs dans certains domaines n'a pas été accompagnée que très rarement par des licenciements ou des mises à la retraite.

Les collaborateurs de la BCGE savent anticiper et s'adapter aux changements. La profonde réforme qu'a menée l'institution au fil des ans a imposé aux collaborateurs une capacité de remise en cause périodique de leur manière de travailler, des outils utilisés ou de leur environnement. La BCGE peut compter sur des collaborateurs qui savent faire face à la nouveauté et qui sont donc parfaitement capables d'absorber les nouvelles contraintes, notamment réglementaires, du monde bancaire actuel; c'est une grande force pour l'entreprise.

Près de quatre collaborateurs sur cinq détiennent des titres de la banque

Au 31 décembre 2013, 83% des collaborateurs du groupe, soit 651 personnes détenaient des actions au porteur BCGE, acquises par le biais des plans d'intéressement ou les ayant achetées sur le marché des titres. A fin 2013, ils détenaient globalement 67'140 actions (CHF 15.1 millions au 31.12.2013, soit 1.9% de la capitalisation boursière totale de la banque) et, en incluant les retraités et les autres bénéficiaires de conditions préférentielles, ce chiffre s'élevait à 78'973 actions (+9.4% par rapport à fin 2012); ce qui représente CHF 16.3 millions au 31.12.2013, soit 2.2% de la capitalisation boursière totale de la banque.

La formation: enjeu primordial de la compétitivité

En cette période particulièrement chahutée pour la place financière helvétique, les banques doivent adapter en continu les parcours de formation de leurs collaborateurs. Inconditionnelle des cursus intensifs, suivis de tests rigoureux (éprouvant à la fois les dimensions relatives à la connaissance des produits et à l'éthique commerciale dans la relation clientèle), la BCGE a poursuivi en 2013 sa stratégie exigeante en matière de développement des compétences. Elle a ainsi accompagné le renforcement du rythme d'ores et déjà élevé de ses formations métiers (91 nouvelles certifications) par la mise sur pied de formations spécifiques dans les domaines de la conformité ainsi que par le développement de sa certification interne destinée aux activités de *back office* et de support.

75% des collaborateurs BCGE ont suivi une formation spécifique en 2013

La BCGE compte désormais 220 collaborateurs certifiés par la banque dans les domaines du financement, de la prévoyance professionnelle et privée ainsi que dans celui de la gestion de fortune. L'ensemble des certifiés BCGE possède aujourd'hui une accréditation dans deux domaines de compétences sur trois au minimum. Dans un environnement des plus compétitifs, la polyvalence renforcée des conseillers s'avère un enjeu majeur. Si l'on se réfère à la volonté de la banque de voir chacun de ses clients conseillé par un banquier expert, il est remarquable de constater que l'éventail des compétences couvertes par ceux-ci s'est considérablement étoffé.

197 nouvelles certifications *cross border* pour le domaine du *compliance*

Le mot anglais *compliance* retenu pour conformité est devenu, dans les banques, synonyme de devoir de tout employé de se conformer aux règles internes et externes existantes. La BCGE s'emploie à garantir le niveau de formation requis par les régulateurs et exige, comme cela a toujours été le cas pour la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA), que l'ensemble des collaborateurs concernés suive les formations proposées.

Ainsi en 2013, plus du tiers des journées de formation suivies par les collaborateurs concernaient le domaine légal et réglementaire. La banque compte 299 collaborateurs spécialisés ayant certifié leurs compétences en matière d'activité *cross border* avec la France et 245 avec l'Allemagne ainsi que 380 ayant suivi son programme présentiel de mise à jour des connaissances en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Pour répondre au défi constant de l'évolution réglementaire, la BCGE lance, début 2014, son module de formation traitant spécifiquement des nouvelles directives du mandat de gestion et des règles de conduite pour négociants en valeurs mobilières.

Certificats et diplômes

En 2013, six apprentis ont obtenu leur certificat fédéral de capacité (dont quatre avec maturité professionnelle commerciale) et six collaborateurs ont réussi un certificat de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB). La BCGE a également eu le plaisir de féliciter deux nouveaux diplômés fédéraux ES, un détenteur de brevet fédéral, quatre *certificates of advanced studies* (CAS) et trois *masters of advanced studies* (MAS). Ces succès témoignent du souci permanent de l'établissement au service de l'accompagnement individuel de qualité des collaborateurs devant faire face à l'évolution constante des impératifs du monde bancaire.

Par ailleurs, dans le domaine des compétences personnelles, la BCGE poursuit le développement des compétences de ses managers. Esprit de groupe et d'entreprise, leadership sont les mots-clés de ce programme au service de l'intégration du changement pour une meilleure compétitivité BCGE.

Egalité des chances

Les femmes occupent 41% de postes de cadre et 21% de ceux de la direction; ainsi la BCGE est la banque suisse qui compte la plus forte proportion de femmes dans son encadrement. L'égalité des chances n'est pas un objectif en soi de la banque. En effet, l'exigence d'expertise et la recherche de talents prévaut sur toute autre considération lors des décisions d'engagement ou de nomination et la BCGE dispose d'une multitude d'outils d'accompagnement (facilitation du temps partiel pour les femmes comme pour les hommes, – 29% du personnel travaille à temps partiel – congé parental) ou de sélection (politique de nomination neutre, identification des talents internes par un comité spécifique). On notera notamment, courant 2013, l'engagement de deux femmes à des postes-clés, soit ceux de cheffe du Contrôle des risques et d'économiste en chef (voir l'organigramme en page 19).

Une prévoyance professionnelle mêlant primauté des prestations et des cotisations

La BCGE offre à ses employés une institution de prévoyance attractive afin de les prémunir contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. La Fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE est une institution de prévoyance semi-autonome; elle réassure l'ensemble des prestations d'invalidité et de décès auprès d'une compagnie d'assurances privée. La solution de prévoyance vieillesse se compose de deux niveaux distincts. Il existe en premier lieu un plan de base en primauté des prestations, pour la part du salaire fixe jusqu'à 125% du montant limite supérieur (défini à l'article 8, alinéa 1 de la Loi sur la prévoyance professionnelle). A cela s'ajoute un plan complémentaire en primauté des cotisations, pour la part du salaire fixe et variable (bonus) dépassant la limite assurable dans le plan de base. La cotisation de l'employé au plan complémentaire est facultative. La prévoyance invalidité et décès est fondée sur le principe de la primauté des prestations. L'employeur contribue au moins à hauteur des deux tiers de la totalité des cotisations envers l'institution de prévoyance. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le taux technique est de 3.5%; la baisse du taux de conversion qui en découle sera progressive jusqu'en 2016.

Conditions préférentielles pour les collaborateurs

Les collaborateurs bénéficient de conditions préférentielles sur certaines de leurs prestations bancaires BCGE. Ainsi, sur les comptes salaires, les autres comptes créanciers préférentiels et les hypothèques, les collaborateurs bénéficient de taux préférentiels proches des taux du marché. Il en va de même pour les frais qui sont réduits dans la plupart des cas, voire supprimés.

Des médiateurs neutres pour accompagner les collaborateurs

Depuis de nombreuses années, la BCGE met à disposition de ses collaborateurs deux structures externes d'accompagnement.

Tout d'abord, le Service Social Inter-Entreprises, association dont sont membres diverses entreprises de la place, offrant aux collaborateurs les prestations d'assistants sociaux qui les soutiennent dans des domaines aussi variés que la santé, la gestion financière, la famille, le travail ou le logement. Par ailleurs, une structure de médiation permet au collaborateur de partager avec une professionnelle externe ses problèmes de relations au travail et de les gérer, le plus souvent, sans intervention directe de la hiérarchie. Ces deux entités peuvent être contactées en toute confidentialité et gratuitement par tous les collaborateurs de la BCGE. Il existe également une commission du personnel, forte de sept membres à fin 2013, qui est l'organe de représentation des collaborateurs. Elle défend leurs intérêts dans le cadre de ses compétences et est constituée en un organe de liaison en dehors de toute hiérarchie entre le personnel, les Ressources humaines et la direction générale.

L'information des collaborateurs est permanente

La banque privilégie la communication et la diffusion des informations à l'interne via différentes réunions et comités qui réunissent les acteurs des métiers de l'entreprise. En parallèle, elle dispose de plusieurs canaux d'information à large échelle. Dans le domaine électronique, l'intranet permet, en sus du mail, de relayer l'actualité et l'information du groupe, de manière directe et instantanée. Vecteur essentiel, il permet d'accéder aux applications internes et de s'informer sur toutes les nouveautés en cours, règlements-cadres, articles de presse, résultats et marchés financiers, etc.

Sur le plan de la communication orale, les collaborateurs sont conviés par la direction générale à une réunion d'information deux fois par an, à l'occasion de la publication des résultats semestriels et annuels. A rythme régulier, ont également lieu des *business lunches* durant lesquels un représentant de la banque présente à ses pairs une activité, un métier ou un projet en cours de développement. Afin d'ouvrir à ses collaborateurs l'univers culturel local, la BCGE organise également des visites commentées d'institutions genevoises. En complément, les cadres supérieurs bénéficient d'un séminaire et d'une présentation annuels destinés à communiquer sur les objectifs stratégiques et l'évolution des métiers et marchés. Le CEO anime diverses présentations internes dans le domaine du *management development*. La banque publie également un magazine destiné aux collaborateurs et à leurs familles, qui paraît trois fois par an, et dans lequel métiers, projets et thématiques financières d'actualité sont abordés.

L'innovation et l'esprit commercial sont récompensés

La BCGE dispose d'un plan d'*incentive* à l'excellence qui inclut quatre prix distribués, en principe, deux fois par an. Le prix Intrapreneur récompense l'imagination et la créativité des collaborateurs qui contribuent à faire émerger des idées neuves, génératrices d'améliorations. Le prix Service center récompense la qualité d'une réalisation orientée sur l'amélioration de la productivité et la réduction des coûts. Le prix Service à la clientèle reconnaît l'excellence du service à nos clients, dans le cadre d'une action exceptionnelle ou d'une attitude exemplaire. Le prix Hubble récompense les collaborateurs qui ont réussi à convaincre le plus de clients à utiliser les moyens modernes et économiques augmentant leur autonomie dans la gestion de leurs avoirs.

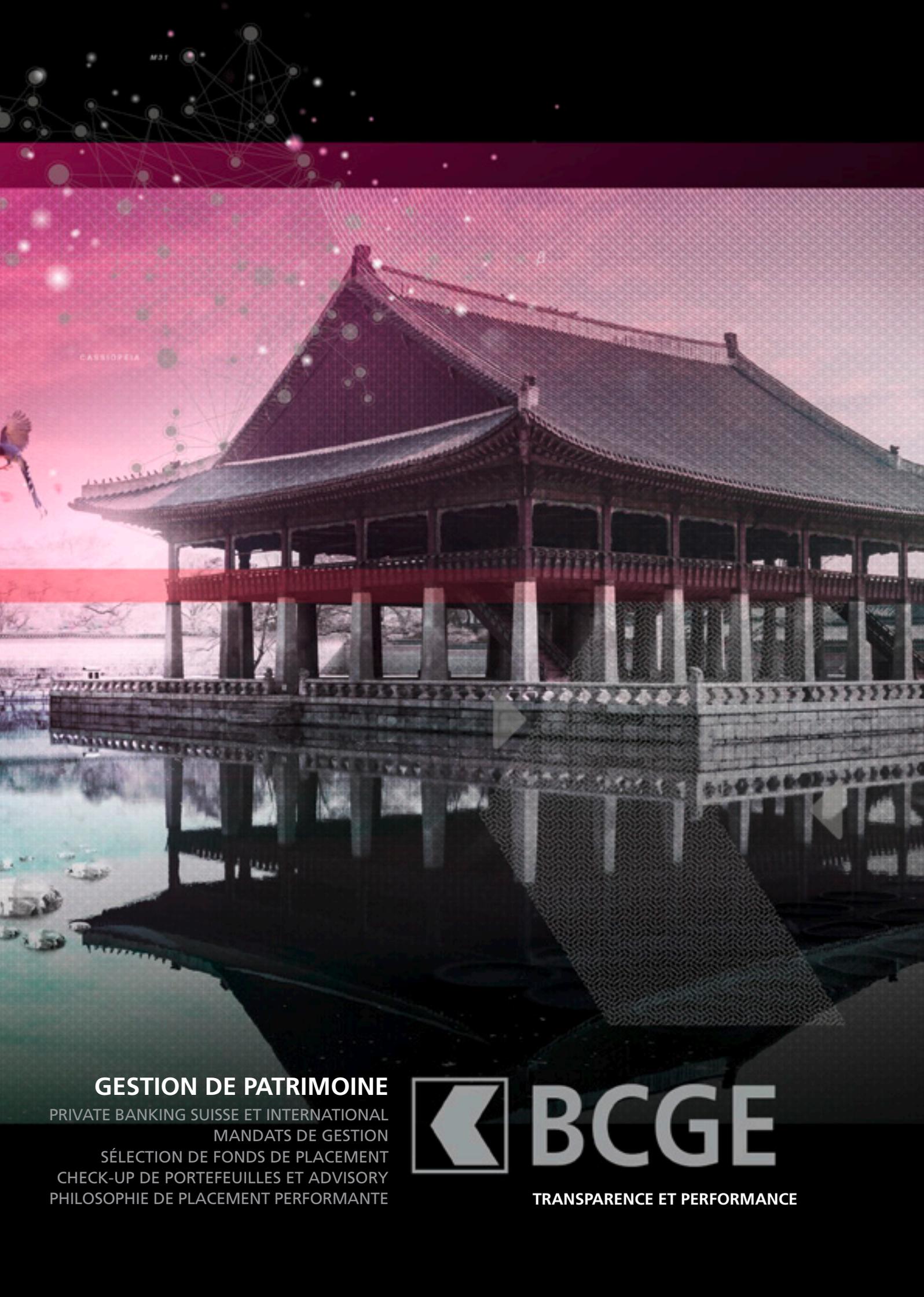
Les ressources humaines et la direction générale associent les collaborateurs au processus de recrutement de nouvelles compétences. Une prime au recrutement est versée aux collaborateurs qui contribuent à un engagement, à l'exception des membres de la direction générale et des ressources humaines.

Les prix distribués aux collaborateurs

Prix	Par équipe/ individuel	But
<i>Avantage Service</i>	Equipe	Soutenir la diffusion de BCGE Avantage service
<i>Check-up</i>	Equipe	Mettre en avant la qualité des conseils prodigués lors des entretiens BCGE Check-up
<i>Hubble</i>	Individuel	Promouvoir les moyens modernes de gestion de ses avoirs
<i>Intrapreneur</i>	Individuel	Encourager l'imagination et la créativité
<i>Oberon</i>	Individuel	Promouvoir des règlements adaptés
<i>Service center</i>	Individuel	Favoriser les réalisations orientées sur l'amélioration de la productivité et la réduction des coûts
<i>Service à la clientèle</i>	Individuel	Appuyer l'excellence du service à la clientèle



+ Genève | Zürich | Lausanne | Paris | Lyon | Annecy | Dubaï | Hong Kong



M31

CARBIDEPIA

GESTION DE PATRIMOINE

PRIVATE BANKING SUISSE ET INTERNATIONAL
MANDATS DE GESTION
SÉLECTION DE FONDS DE PLACEMENT
CHECK-UP DE PORTEFEUILLES ET ADVISORY
PHILOSOPHIE DE PLACEMENT PERFORMANTE



BCGE

TRANSPARENCE ET PERFORMANCE

1. UNE VISION ET UNE STRATÉGIE CLAIRES QUI FAVORISENT UNE CULTURE DE RESPONSABILITÉ

Vision BCGE

Les enjeux environnementaux ont modifié les comportements des individus, des entreprises et des Etats. Dans leur recherche de la croissance, les entreprises doivent intégrer ces aspects. A la BCGE, la durabilité représente une des bases des actions entrepreneuriales. La banque est convaincue que son succès ne sera assuré sur la durée que si elle oriente ses actions dans l'intérêt de ses clients, actionnaires et collaborateurs ainsi que de la communauté dans son ensemble. Elle considère que toute activité qui a un impact externe négatif, sur la société ou l'environnement, peut nuire à sa réputation et, par conséquent, à son succès à long terme. Elle doit donc prendre en compte son impact extérieur lorsqu'elle identifie ses opportunités et gère ses risques.

Depuis plus de dix ans, la BCGE a adopté une ligne de conduite très respectueuse de son environnement global, autant par respect de ses valeurs et de ses idéaux que par intérêt stratégique. En effet, son exposition au regard de tous au sein d'une communauté économique régionale, en tant que société bancaire cotée à la bourse et notée par une grande agence de *rating*, lui impose d'ores et déjà une contrainte de sans-faute en matière de risque de réputation.

Ethique des affaires

Principes d'éthique : Par nature, une banque cantonale est fondée sur une volonté et un projet de service à une communauté qui sont exprimés de manière précise dans la Loi¹ : contribuer au développement de l'économie de Genève et de sa région. Adoptée par l'assemblée générale, puis par le Grand Conseil genevois en 2003, la *Charte d'éthique* de la BCGE formalise les principes de durabilité de manière cohérente entre les intérêts de la collectivité et ceux de ses actionnaires. Elle rappelle notamment la mission légale de la BCGE et précise les valeurs qui la guident dans la gestion de ses affaires, dans la conduite de ses relations avec ses clients, ses collaborateurs, ses fournisseurs et, enfin, ses actionnaires.

Les principes qui ont sous-tendu la rédaction de la *Charte d'éthique* sont les suivants :

- association au concept de profit de celui de la pérennité de l'entreprise et d'éléments relatifs à la responsabilité sociétale et environnementale ;
- application pragmatique, aux parties prenantes, des conclusions découlant des principes de la responsabilité sociale et environnementale ;
- maintien d'une neutralité politique et idéologique ;
- développement d'une culture d'entreprise propice à une prise en compte des principes de durabilité.

Ces priorités et les exigences de la *Charte d'éthique* se reflètent dans différents documents de conduite de la banque, notamment son plan stratégique et financier triennal qui fixe entre cinq et huit objectifs stratégiques par partie prenante. Ces derniers sont suivis mensuellement par la direction générale et le conseil d'administration.

Idées et valeurs : En plus d'appliquer des dispositions légales et réglementaires liées à la pratique d'une activité irréprochable, la BCGE conduit ses affaires dans le respect de valeurs d'intégrité, d'équité, de loyauté, d'indépendance et de transparence. Toutes sous-tendent les activités de la banque et de ses collaborateurs au quotidien.

2. UNE GESTION OPÉRATIONNELLE QUI INTÈGRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Protection de l'environnement

Aspects du développement durable : Au-delà de son objectif de croissance dans le temps, la BCGE suit des principes d'investissement responsable dans trois secteurs essentiels de ses activités : l'écologie d'entreprise, la gestion active des risques ainsi que les produits et prestations de la banque.

La BCGE se comporte comme un acteur qui contribue à préserver l'environnement. Des objectifs concrets sont fixés dans son plan stratégique (chauffage, consommation de papier, traces de carbone, etc.). Par rapport à la taille de la banque, les mesures d'efficacité adoptées sont de niveau élevé. Elles sont largement inspirées par la norme ISO 14001 sur le management environnemental.

Au quotidien, la BCGE réduit son empreinte environnementale par la diminution de la consommation d'énergie, de papier, de cartouches d'encre, de matériel de bureau ainsi que de déchets dont elle améliore sans cesse la gestion. Par exemple, les imprimantes des banques sont programmées pour effectuer des impressions recto-verso par défaut.

Informatique et consommation d'énergie : La BCGE adhère au concept du *Green IT* (informatique verte), car elle tient compte des contraintes et des coûts en énergie au niveau de l'alimentation électrique et de la climatisation des matériels informatiques. Son objectif est d'améliorer la performance énergétique des outils de production informatique. Lorsqu'elle doit opter pour des équipements, la BCGE prend ses décisions de manière économique et écologique. Le renouvellement soutenu de l'ensemble des infrastructures permet de disposer des technologies les plus récentes (virtualisation, stockage centralisé, partage des puissances de calcul) en conformité avec les futures normes écologiques du centre de calcul.

Par souci de simplification et d'optimisation, la BCGE a ainsi choisi d'héberger l'essentiel de son infrastructure informatique dans un centre de calcul externe, réduisant ainsi la consommation d'électricité et le dégagement de chaleur. L'externalisation permet l'utilisation de technologies de virtualisation des serveurs, décomposant les différents appareils en petites unités virtuelles. Cette option permet de réunir des composants de taille modeste au sein d'un même système logique de dimension plus importante. La gestion centralisée des serveurs permet aussi d'adapter leurs performances en fonction de l'énergie disponible, tout en respectant le niveau de services convenus.

Obtention de la certification *Green IT* : Dans le cadre du démantèlement et du remplacement de ses anciennes infrastructures, la BCGE a reçu de la part de Swisscom et de Myclimate (www.myclimate.org) un certificat *Green IT*, synonyme d'un accroissement d'efficacité et d'une économie d'énergie intelligents et durables. L'économie est chiffrée à 93 tonnes de CO₂ – correspondant aux émissions de 20 véhicules – et à 496 MWh – représentant la consommation d'électricité de 83 ménages. La BCGE marque ainsi sa contribution à l'environnement.

Gestion des déchets et des transports : Dans le cadre du recyclage, les services généraux de la BCGE poursuivent leur mission de manière responsable en centralisant et en triant les consommables professionnels (papier, cartouches d'encre usagées, composants informatiques) dans les bâtiments de la banque. Les collaborateurs y participent en jetant leurs déchets personnels (piles, pet, aluminium) dans des points de collecte. Chacun d'entre eux dispose de deux poubelles, une pour le papier, l'autre pour les déchets non recyclables.

Lors de l'achat, de la reprise de biens d'équipement ou de la commande de consommables, le département Logistique suit les conditions générales d'achat du groupe BCGE qui vise le respect de l'environnement. Il se réfère quotidiennement au guide des achats professionnels responsables diffusé par le Service cantonal du développement durable (SCDD).

L'essentiel du transport du courrier entre les bâtiments de la banque est confié à un prestataire qui se doit d'utiliser des véhicules appartenant à la classe la moins polluante de la norme Euro N5. En ville, le courrier léger est acheminé par un prestataire travaillant avec des coursiers à vélo.

CONSOMMABLES	2011	2012	2013
Achat papier (nombre de feuilles) dont :	10'550'000	7'410'000	6'595'000
<i>Fibres de bois FSC</i>	200'000	35'000	70'000
<i>Fibres d'eucalyptus FSC</i>	6'225'000	4'325'000	4'325'000
<i>100% recyclé</i>	4'125'000	3'050'000	2'200'000
Destruction papier (en tonnes)	78.3	49.1	46.1
Récupération PET (en kg)	975	1'336	987
Récupération piles (en kg)	20	80	75
Composants informatiques (en kg)	656	204	1'700

Rénovation des infrastructures: La section Travaux de la BCGE poursuit les transformations et les rénovations de locaux de manière économique et écologique, en collaboration avec les autorités cantonales, les architectes et les bureaux d'ingénieurs. Lors de travaux, la BCGE se soucie particulièrement de l'impact des matériaux employés, que ce soit dans ses achats ou dans ceux de ses sous-traitants et du respect des fournisseurs de leur obligation de trier leurs déchets. L'installation de parois en bois d'origine certifiée se poursuit dans les agences ainsi que l'utilisation de matériaux nobles, sans solvants.

Lors de ses appels d'offres, la BCGE privilégie les entreprises conscientes des aspects environnementaux et œuvrant pour la proximité afin de réduire les déplacements et le volume d'émissions nocives qu'ils entraînent.

Concentration des activités centrales de la banque sur deux sites opérationnels: Les bénéfices pour l'environnement sont visibles au travers de l'amélioration des ratios coûts-besoins environnement des infrastructures. La BCGE optimise le ratio des places de travail en concentrant ses activités hors agences. La banque a réduit de trois à deux (à Lancy et en l'Île), le nombre de ses sites principaux. Le Centre de formation, qui était excentré, a été déplacé sur le site de Lancy, ce qui entraîne une réduction des nuisances induites par les transports. Grâce à ce transfert, la banque dispose de deux pôles d'activités distincts : un pôle essentiellement commercial (sur le site de l'Île) et un pôle opérationnel, administratif et de formation (à Lancy).

Optimisation des coûts environnementaux: Les options retenues, lors des études réalisées dans le cadre du projet cantonal de nouvelle offre d'électricité (NOE) du Service de l'énergie (ScanE), ont continué à porter leurs fruits en 2013, puisque les consommations d'électricité s'affichent à nouveau en baisse. La consommation à Genève est passée en trois ans de 5'153'053 à 4'364'490 kWh. Afin de minimiser les effets sur l'environnement de sa consommation, la BCGE a opté pour une électricité respectueuse de l'environnement, provenant d'origine hydraulique, proposée par son fournisseur.

Transports verts et gestion des risques: La BCGE encourage l'utilisation des transports publics. Dans sa nouvelle politique de mobilité, elle propose des indemnités mensuelles, sous forme par exemple d'une contribution de prime participative à l'achat d'un abonnement annuel de transports publics. La banque a également proposé, sur son site intranet, des solutions de covoiturage. Enfin, des conditions particulières sont offertes aux collaborateurs des sites hors Genève. La banque prescrit également à son personnel d'utiliser le plus possible le train et les autres moyens de transports publics terrestres pour leurs déplacements professionnels.

ÉLECTRICITÉ	2011 (kWh) ¹	2012 (kWh)	2013 (kWh)	Var. kWh (1 an)	Var. kWh (2 ans)
Centre-ville	1'567'508	1'482'650	1'477'077	-5'573	-90'431
Lancy	1'681'750	1'644'060	1'577'609	-66'451	-104'141
Agences	1'316'895	1'264'882	1'246'873	-18'009	-70'022
Centre de formation	107'106	84'866	62'931	-21'935	-44'175
Total	4'673'259	4'476'458	4'364'490	-111'968	-308'769

GAZ	2011 (kWh) ¹	2012 (kWh)	2013 (kWh)	Var. kWh (1 an)	Var. kWh (2 ans)
Centre-ville ²	760'379	922'752	1'089'567 ³	166'815	329'188
Total	760'379	922'752	1'089'567³	166'815	329'188

EAU	2011 (m ³) ¹	2012 (m ³)	2013 (m ³) ¹	Var. m ³ (1 an)	Var. m ³ (2 ans)
Centre-ville	6'089	10'177	8'199	-1'978	2'110
Lancy	2'551	1'755	2'029 ⁴	274	-522
Agences	2'608	2'760	2'722	-38	114
Centre de formation	5'264	4'633	4'083	-550	-1'181
Total	16'512	19'325	17'033	-2'292	521

¹ Année 2011, période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011.

² En plus du siège, trois agences, sises dans des immeubles propriétés de la BCGE, sont également chauffées au gaz. Le bâtiment de Lancy n'utilise pas le gaz.

³ Les très basses températures de l'hiver ont induit cette variation.

⁴ Un sinistre dû à la grêle du mois de juin a induit une surconsommation d'eau afin de maintenir les aérorefroidisseurs à la température souhaitée.

Source : SIG

En outre, avec un réseau d'agences le plus dense du canton de Genève (vingt-deux agences), elle favorise la proximité pour ses clients en leur permettant de minimiser leurs déplacements en voiture ou d'utiliser les transports en commun qui desservent toutes les agences du groupe.

La banque intègre l'identification et la qualification des risques environnementaux et sociaux dans ses procédures d'analyse et de gestion.

3. UNE IMPLICATION ACTIVE DES PARTIES PRENANTES SOCIALES

Importance des parties prenantes

Les parties prenantes au fonctionnement de la BCGE ont toutes une importance propre.

Clients

Le client est le décideur du succès d'une banque. La BCGE entend fidéliser le client individuel et son cercle familial, si possible pour plusieurs générations. Cet engagement sur le long terme exige beaucoup de respect des intérêts du client et une qualité de conseil de très haut niveau (y compris la dimension déontologique). La loyauté du client est notamment encouragée par le programme BCGE Avantage service qui offre un taux d'intérêt préférentiel aux clients faisant un large usage des services offerts par la banque; une des façons d'y accéder est de devenir actionnaire. Les processus de production des services bancaires sont rigoureusement formalisés de façon à fournir une qualité homogène dans le temps, ce qui contribue à encourager la pérennité de la relation bancaire. Le partenariat établi avec la clientèle s'inscrit dans une logique systémique. Pour les entreprises, il vise à couvrir leurs besoins sur l'ensemble de leur cycle d'activité; pour les particuliers il répond à l'évolution des besoins financiers au fil du temps, en matière d'épargne, de crédit et d'une saine gestion de la prévoyance vieillesse. Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées afin de s'assurer de l'adéquation entre les besoins de la clientèle et les services proposés par la banque.



L'approche marketing responsable et l'éthique commerciale impliquent que ces derniers sont conçus pour répondre à une demande fondée. La BCGE s'interdit de proposer des produits et services qui n'auraient pour but que la seule rentabilité. L'innovation est menée avec des objectifs similaires.

Clients et investisseurs bénéficient de publications financières, tout au long de l'année, destinées à les éclairer sur les perspectives conjoncturelles suisse et mondiale; ils disposent aussi de la *Stratégie d'investissement du groupe BCGE*, de même que des performances des produits phares de la banque. La banque informe la communauté genevoise sur l'économie locale en participant à des recherches thématiques, notamment sur les indicateurs de la santé économique de la région.

Chaque année, elle rédige une brochure sur le PIB genevois avec une présentation des perspectives conjoncturelles. Elle publie aussi d'autres rapports en lien avec des secteurs spécifiques. Par exemple, en 2013, a été réalisé, en partenariat, *Genève: les moteurs du développement*, une brochure thématique qui analyse l'essentiel des facteurs ayant joué un rôle déterminant dans ce que l'on peut appeler une *success story*. Dans le même esprit d'informer, une étude portant le titre *L'emploi au-delà des frontières cantonales* a été réalisée en collaboration avec les autres banques cantonales romandes.

La banque publie sa *Philosophie d'investissement*, deux doctrines d'engagement – *Financement des entreprises et Financement de l'immobilier* – et d'autres informations stratégiques sous la forme de brochures, également disponibles sur internet. Elle fournit, en parallèle, une documentation complète et variée sur ses produits et prestations. Un magazine, de même que des informations bancaires et financières, sont régulièrement envoyés.

Employés

Dans une société de service et de conseil, la qualité, l'engagement et la loyauté à l'entreprise sont des conditions de survie et de développement. La politique des ressources humaines (rémunération, relèvement, formation, participation au capital de la banque) vise à recruter, fidéliser et dynamiser les employés. Cette partie est développée dans le chapitre *Talents et compétences* (voir pages 58 à 61).

Actionnaires

La présence des actionnaires, parmi les parties prenantes, rappelle à l'entreprise qu'elle est plongée dans un système concurrentiel, non protégé par des caractéristiques monopolistiques comme les grandes régies publiques, par exemple. Les actionnaires sont essentiels, puisqu'ils fournissent la base de fonds propres nécessaire à toute activité bancaire. On notera que l'actionnariat de la BCGE est très original, car il est mixte (public et privé), avec un rôle important de l'Etat, de la Ville et des Communes ainsi qu'une communauté croissante d'actionnaires privés (plus de 12'600), composée notamment de clients et de collaborateurs. La cotation sur le marché des capitaux de l'action BCGE constitue un gage de transparence et impose, à lui seul, un code de conduite très exigeant de la société.

Communauté

Ce concept, plus général, recouvre de nombreux domaines, comme la distribution équitable des services (proximité non discriminante, tarifs justes, etc.) ou encore la qualité d'accès à une banque à vocation régionale. Le service aux personnes à mobilité réduite, par exemple, constitue un élément important. Dans le domaine du financement, des règles d'intervention bien précises doivent permettre aux petits entrepreneurs et artisans d'être traités avec équité et respect.

Politique de soutien

La politique philanthropique de la BCGE est en accord avec sa mission première de soutien à la collectivité locale genevoise. La stratégie de donation s'oriente ainsi vers l'appui privilégié aux œuvres caritatives, sociales ou humanitaires à caractère local. La politique de *sponsoring* se concentre, quant à elle, sur des événements ou causes de nature populaire. La BCGE s'inscrit ainsi pleinement dans son rôle premier de support de proximité régionale.

Partenaires

Dans ses opérations de financement aux entreprises et dans le choix de ses prestataires externes, la BCGE est attentive à la nature des activités de ces derniers. Avant l'entrée en relations d'affaires, et tout au long de celles-ci, un examen, notamment de *compliance*, approfondi est effectué. Il vise à écarter les sociétés qui ne sont pas conformes aux conditions de qualité posées par la banque.

4. UNE INTÉGRATION DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE DANS L'EXERCICE DES MÉTIERS

Gamme de prestations BCGE

En qualité de gestionnaire d'actifs à l'échelle internationale, la BCGE met l'accent sur le respect de toutes les prescriptions légales, internes et relatives au droit de la surveillance. Les collaborateurs de la BCGE travaillent en suivant les prescriptions internes et les standards professionnels en vigueur.

La banque cantonale a ainsi pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le meilleur résultat possible lors de la mise en œuvre des décisions commerciales. Elle a aussi mis sur pied une procédure clairement structurée pour réagir rapidement et de manière appropriée en cas de plaintes des investisseurs.

Il s'agit d'éviter les conflits d'intérêts relatifs à la gestion de portefeuilles, aux transactions, ou encore ceux liés aux opérations personnelles ou à l'exercice des droits de vote. Dans son offre de produits d'investissement, la BCGE a intégré des concepts visant à soutenir le financement d'une économie durable et de long terme. Elle propose une ligne de prestations bancaires, BCGE Performance responsable, qui cherche à intégrer au mieux des critères éthiques et écologiques. Elle met ainsi à disposition de la clientèle un choix de services et de produits financiers respectant à la fois les critères d'analyse financière et les principes environnementaux et sociaux.

Crédits

BCGE Simplissimmo : Ce prêt hypothécaire destiné aux particuliers finance aussi les investissements qui suivent les prescriptions du label Minergie. Cette option "verte" permet d'optimiser le confort dans le respect de l'environnement et d'obtenir un taux préférentiel.

BCGE Leasing : La BCGE offre un taux préférentiel pour le financement de véhicules neufs propres qui consomment peu de carburant et émettent moins de polluants. Ce taux préférentiel s'applique aux véhicules qui figurent sur la liste des véhicules les moins polluants établie par le Canton.

Investissement et gestion des avoirs

BCGE Synchrony LPP 40 SRI : Le fonds investit uniquement dans des actifs (actions, obligations et fonds de placement) généralement reconnus comme durables ou encore socialement responsables. Ces termes similaires désignent une approche de la gestion dans laquelle le besoin de performance économique s'accompagne du respect de l'environnement et d'un certain nombre de valeurs humaines et éthiques.

BCGE Synchrony Swiss Small and Mid Caps : Le fonds investit à long terme dans environ vingt-cinq valeurs secondaires suisses (entreprises cotées hors SMI) choisies notamment sur la base de critères durables. Pour être sélectionnées, les entreprises doivent ainsi présenter des qualités financières, sociales et environnementales à la fois globalement équilibrées et individuellement supérieures à la moyenne. Ces deux fonds de la banque réunissent une fortune de CHF 106 millions. Avec les autres véhicules de placement disponibles, ce ne sont pas moins de CHF 1.1 milliard qui sont gérés selon les principes de durabilité.

Fonds Swisscanto: Cette entreprise collective des banques cantonales suisses pour les services de placement et de prévoyance propose notamment une gamme de fonds de placement, les Swisscanto Green Invest, orientée vers le développement durable. Les principes et les mesures dans ce domaine s'appuient sur le service développement durable de Swisscanto. Ce dernier veille à ce que les principes de la durabilité entrepreneuriale soient intégrés dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie commerciale.

Trade Finance

Dans le cadre de financement du négoce international, les documents internes servant à étayer les décisions d'octroi de crédit ou d'autres services bancaires intègrent les critères environnementaux sociaux et de gouvernance dans l'analyse des risques, notamment, et la sélection des partenaires.

5. SUIVI DE LA PERFORMANCE ET COMMUNICATION

Suivi

L'ensemble des objectifs concernant la responsabilité sociale et environnementale, de même que la politique de bonne conduite dans divers domaines, est suivi et mesuré à travers un système de contrôle rigoureux au sein de la banque. Chaque échelon hiérarchique doit avoir la maîtrise et est responsabilisé sur des enjeux dans son domaine d'action.

Communication factuelle

La banque a adopté une politique de modestie et de retenue communicationnelle dans les domaines de la responsabilité sociale et environnementale. L'action efficace, et sur la durée, est préférée à de longs rapports peu conséquents en dernière analyse. Le rapport annuel comprend des données factuelles à ce sujet. Il a d'ailleurs reçu un bon écho et les analystes financiers qui suivent le titre considèrent que ce niveau d'information est suffisant, considérant la taille de la BCGE. Des informations ponctuelles et régulières sont diffusées sur des thèmes précis par le département Communication et relations investisseurs.

Conclusion

Une vision du futur: La Banque Cantonale de Genève entend poursuivre ses efforts visant la réalisation de son engagement responsable à l'égard de la communauté et de l'environnement. Ses priorités sont principalement les suivantes :

- proposer une ligne de prestations bancaires qui intègre au mieux des critères éthiques et écologiques,
- optimiser les utilisations énergétiques,
- soutenir ses clients dans l'adoption d'un trafic des paiements dématérialisé via BCGE Netbanking et la bourse en ligne,
- promouvoir la banque en ligne (centre d'appels et conseils en ligne),
- soutenir les collaborateurs dans leurs efforts d'opérer dans le respect des ressources naturelles.
- privilégier une large diffusion d'information via des supports et moyens de communication directs et instantanés (événements, *web*, etc.),
- développer des outils et applications favorisant la mobilité des clients et collaborateurs (*mobile banking*, *netbanking*, *e-trading*, etc.).

Synthèse: Cet inventaire annuel de l'exercice de la responsabilité sociale et environnementale de la BCGE témoigne d'un engagement bien établi visant le respect des parties prenantes. Ce bilan systématisé fournit l'ossature d'un suivi méthodique, notamment pour les nouveaux développements. Il contribue à diffuser la "culture" de la responsabilité sociale et environnementale en sensibilisant les acteurs internes à l'importance d'une bonne maîtrise de chaque paramètre des relations avec les parties prenantes.

Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise

1.	STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT	74
1.1	Structure du groupe	74
1.1.1	Structure opérationnelle	74
1.1.3	Périmètre de consolidation	74
1.2	Actionnaires importants	75
1.3	Participations croisées	75
2.	STRUCTURE DU CAPITAL	75
2.1	Capital	75
2.2	Augmentation de capital autorisée ou capital conditionnel	75
2.3	Modification du capital	75
2.4	Actions et bons de participation	75
2.5	Bons de jouissance	75
2.6	Restrictions de transfert et inscription des <i>nominees</i>	75
2.7	Emprunts convertibles et options	75
3	CONSEIL D'ADMINISTRATION	76
3.1	Composition	76
3.2	Election et durée du mandat	78
3.3	Compétences	78
3.4	Organisation du conseil d'administration	79
3.4.1	Répartition des tâches	79
3.4.2	Méthodes de travail	79
3.4.3	Comités du conseil d'administration	79
3.5	Instruments d'information et de contrôle	80
4	DIRECTION GÉNÉRALE	80
4.1	Composition	80
4.2	Compétences	82
4.3	Contrats de management	82
5.	RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS	83
6.	DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES	85
6.1	Limitation et représentation des droits de vote	85
6.2	Quorum statutaire	85
6.3	Convocation de l'assemblée générale	85
6.4	Inscriptions à l'ordre du jour	85
7.	PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE	85
8.	ORGANE DE RÉVISION EXTERNE	85
8.1	Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable	85
8.2	Honoraires de révision	85
8.3	Honoraires supplémentaires	85
8.4	Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision	85
9.	POLITIQUE D'INFORMATION	85
9.1	Informations destinées aux actionnaires	85

Le rapport ci-dessous décrit les principes de conduite et de contrôle du groupe BCGE. Il est structuré selon la directive portant sur la *corporate governance* de la SIX Swiss Exchange (ci-après SIX), qui s'applique pour l'exercice au 31 décembre 2013, et reprend sa numérotation. Des sauts de numérotation indiquent que les paragraphes correspondants de la directive ne s'appliquent pas à la BCGE.

1. STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Structure opérationnelle

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations ; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale "Banque Cantonale de Genève SA". Le siège social et la direction de la banque sont à Genève. Elle exploite des succursales et des agences. La BCGE est cotée à la SIX Swiss Exchange. Seuls les 1'479'174 titres au porteur sont cotés, la capitalisation est calculée sur la base d'un cours de CHF 225.30 au 31.12.2013.

Numéro de valeur, titre au porteur	164'268
Numéro ISIN, titre au porteur	CH0001642682
Capitalisation boursière (31.12.2013)	CHF 811 millions, titres nominatifs et au porteur
	CHF 333 millions (montant exact 333'257'902), titres au porteur uniquement

L'organigramme du groupe BCGE figure en pages 18 et 19. Les principes de cette organisation sont les suivants :

- la Banque Cantonale de Genève est organisée en cinq divisions conduites par les membres de la direction générale, dont la composition et les compétences sont décrites en pages 17, 80, 81 et 82 ;
- la coordination et les synergies entre les divisions sont assurées, d'une part, par le président de la direction générale et son état-major et, d'autre part, par un fonctionnement matriciel ;
- le fonctionnement de base ci-dessus est renforcé par des comités chargés, au nom de la direction générale, d'exercer des compétences ou des contrôles importants. Il s'agit notamment des institutions décrites dans le tableau ci-dessous :

Principaux comités	Tâches	Président	Vice-président
Comité des crédits	Décisions liées aux affaires de crédit	Claude Bagnoud	Emile Rausis
Comité de stratégie de placement	Détermination de la stratégie de placement	Constantino Cancela	Haroldo Jimenez
Comité ALM (<i>Asset and Liability Management</i>)	Conduite et contrôle de la politique financière et supervision de la gestion prévisionnelle du bilan et des risques de taux et de liquidité	Blaise Goetschin	Eric Bourgeaux
Comité des risques	Analyse des risques stratégiques et contrôle des activités sensibles	Eric Bourgeaux	Emile Rausis
Comité de stratégie informatique	Préparation de la stratégie informatique et suivi de son implémentation	Eric Bourgeaux	Jean-Marc Joris
Commission des crédits à risque accru	Décisions liées aux affaires de crédits (contentieux, <i>workout</i>) et aux immobilisations financières non stratégiques	Emile Rausis	Bernard Matthey
Comité stratégique organisation	Préparation de la stratégie d'organisation et suivi de son implémentation	Jean-Marc Joris	Jérôme Monnier

1.1.3 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation complet est présenté en page 97.

Il comprend notamment, au 31 décembre 2013, les sociétés, filiales à 100% :

- Banque Cantonale de Genève (France) SA (www.bcgef.fr), Lyon, capital-actions de EUR 15.25 millions ;
- Capital Transmission SA, Genève, capital-actions de CHF 2 millions ;
- Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon, capital-actions de EUR 10'000.

1.2 Actionnaires importants

Situation des actionnaires importants, telle que connue par la BCGE au 31 décembre 2013 :

Droits de vote détenus par les collectivités publiques

Situation au 31.12.2013

Actionnaires	Actions porteur	Actions nominatives A et B	Total des voix	Valeur nom. CHF pour act. porteur	Valeur nom. CHF pour act. nominatives	Total valeur nominale	% en voix	% en capital
Canton de Genève	338'636	2'510'443	2'849'079	33'863'600	125'522'150	159'385'750	49.80%	44.27%
Ville de Genève	147'270	1'208'106	1'355'376	14'727'000	60'405'300	75'132'300	23.69%	20.87%
44 communes genevoises	5'963	523'103	529'066	596'300	26'155'150	26'751'450	9.25%	7.43%
Total	491'869	4'241'652	4'733'521	49'186'900	212'082'600	261'269'500	82.74%	72.57%
Capital existant	1'479'174	4'241'652	5'720'826	147'917'400	212'082'600	360'000'000	100%	100%

1.3 Participations croisées

La BCGE n'a pas connaissance de l'existence de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des actions ayant le droit de vote.

2. STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

Le capital de la banque s'élève à CHF 360'000'000.

2.2 Augmentation de capital autorisée ou capital conditionnel

Aucune disposition statutaire ne permet au conseil d'administration d'augmenter le capital (augmentation autorisée) ou ne permet une augmentation conditionnelle du capital (droit de conversion ou d'option).

2.3 Modification du capital

Le capital-actions n'a pas été modifié durant les trois derniers exercices.

2.4 Actions et bons de participation

Le capital est composé d'actions nominatives "A" et "B" et d'actions au porteur, soit un total de 5'720'826 actions, toutes entièrement libérées :

- 2'651'032 actions nominatives "A", d'une valeur nominale de CHF 50 ;
- 1'590'620 actions nominatives "B", d'une valeur nominale de CHF 50 ;
- 1'479'174 actions au porteur, d'une valeur nominale de CHF 100.

Les actions au porteur sont cotées à la bourse suisse SIX Swiss Exchange. Les actions nominatives sont détenues exclusivement par les collectivités de droit public genevoises et ne sont pas cotées.

Chaque action donne droit à une voix (*one share – one vote*) ainsi qu'à une part proportionnelle des bénéfices nets de la société et du produit de liquidation. Les actions nominatives "B" confèrent à leur titulaire les mêmes droits patrimoniaux que ceux attachés aux actions au porteur.

Il n'y a pas de capital-participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'y a pas de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des *nominees*

Les actions nominatives ne sont transférables qu'entre collectivités publiques. De plus, chaque commune est tenue de conserver au moins 2'010 actions nominatives "A" d'une valeur nominale de CHF 50 (statuts de la banque, art. 4, www.bcge.ch/statuts).

Les restrictions de transfert ne peuvent être levées que par une modification de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève (LBCGE, www.bcge.ch/loi-bcge), loi soumise au référendum.

Le point concernant l'inscription des *nominees* ne s'applique pas à la BCGE.

2.7 Emprunts convertibles et options

La BCGE n'a émis ni emprunt convertible, ni option.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Composition

Le conseil d'administration est constitué de 11 membres non exécutifs. Ils sont indépendants, au sens de la Circulaire Finma 2008/24 Surveillance et contrôle interne – banques.



Jean-Pierre Roth

né le 28 avril 1946, nationalité suisse.

Président, désigné en 2010 par le Conseil d'Etat.

Parcours professionnel Docteur en sciences politiques, mention économie internationale, de l'IUHEI et docteur en sciences économiques honoris causa de l'Université de Neuchâtel. Entré en 1979 à la Banque nationale suisse (BNS) où il a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle. En 1996, le Conseil fédéral l'a nommé à la fonction de vice-président de la direction générale de la BNS. A pris, en 2001, la présidence de la direction générale, qu'il a assumée jusqu'en 2009. A également occupé plusieurs fonctions importantes, en tant que membre et président du conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux (BRI), gouverneur du Fonds monétaire international (FMI) pour la Suisse et représentant de la Suisse au Conseil de stabilité financière.

Autres activités Membre du conseil d'administration de Nestlé SA. Membre du conseil d'administration de Swatch Group. Membre du conseil d'administration de Swiss Re. Membre du conseil de fondation d'Avenir suisse.



Bernard Clerc

né le 27 février 1946, nationalité suisse.

Vice-président, désigné en 2002 par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

Président du comité Risques et stratégie.

Parcours professionnel Employé d'administration; formation d'assistant social à l'Institut d'études sociales à Genève. Assistant social dans divers services sociaux genevois. Anciennement chargé de recherches à l'Hospice général de Genève. A pris sa retraite en 2008.

Autres activités Membre de l'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens et citoyennes (ATTAC-Genève).



Mourad Sekkiou

né le 5 octobre 1957, nationalité suisse.

Secrétaire, désigné en 2006 par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

Parcours professionnel Titulaire du brevet d'avocat genevois depuis 1987, d'un mastère en droit bancaire et financier obtenu auprès de l'Université de Boston ainsi que de deux licences en droits suisse et français obtenues respectivement auprès des Universités de Genève et de Lausanne. Avocat au barreau de Genève, associé dans une étude de la place, principalement actif dans les domaines du droit bancaire, commercial et dans le contentieux.

Autres activités Membre du conseil d'administration d'Actipart. Membre du conseil d'administration de Roval. Membre du conseil d'administration de Firad. Membre du conseil d'administration de la Société d'Etudes de Placements et Finances (SEPF).



Asma Hovagemyan

née le 1^{er} février 1966, nationalité suisse.

Membre, désignée en 2004 par le Conseil d'Etat et représentant l'actionnariat nominatif du Canton.

Présidente du comité Nominations et rémunération.

Parcours professionnel Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Genève et du brevet d'avocat au barreau de Genève depuis 1991. Médiatrice accréditée par le Conseil d'Etat et plusieurs centres de médiation. De 1993 à 2004, avocat-conseil auprès du groupe BNP Paribas (Suisse); dès 1998, responsable des départements juridique et *workout* de ce groupe et membre du comité exécutif à partir de 2001. A partir d'avril 2004, dirige sa société de négociation et de médiation commerciales. Dès 2010, avocat-conseil auprès d'une étude d'avocats à Genève en parallèle.

Autres activités Membre du comité d'audit de l'Université de Genève.



Fabienne Knapp

née le 9 février 1965, nationalité suisse.

Membre, désignée par le Conseil d'Etat en 2006.

Membre du comité de contrôle.

Parcours professionnel Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en informatique de l'EPFL ainsi que d'un mastère en sciences bancaires et financières de HEC Lausanne. Elle a occupé les fonctions d'ingénieur informatique, de consultante financière en organisation et stratégie bancaire ainsi que dans le domaine de la gestion des risques, notamment chez Sherwood Alliance, Reuters, André & Cie et Darier Hentsch.

Autres activités Consultante indépendante.

Nota Bene

aucun administrateur

- n'occupe de fonctions opérationnelles pour la BCGE ou une société de son groupe;
- ne fait ou n'a fait partie des organes de direction de la BCGE ou d'une société de son groupe au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue;
- n'entretient de relations étroites avec la BCGE ou une société du groupe.



Josef Küttel
né le 20 juin 1952, nationalité suisse.
Membre, élu en 2010 par les actionnaires au porteur.
Membre du comité Risques et stratégie.

Parcours professionnel Après avoir effectué un apprentissage aux CFF, il a obtenu le titre "KMU Diplom" de HEC Saint-Gall et effectué un Senior Executive Program de la Columbia Business School de New York. 40 ans d'expérience dans le domaine des transport, plus spécifiquement dans les activités techniques et l'exploitation d'entreprises de transport, en particulier dans la branche ferroviaire. De 1997 à 2012, il a été CEO du groupe Ermewa à Genève. Depuis le 1^{er} janvier 2013, il est membre du Conseil d'administration de Ermewa Holding.

Autres activités Membre du conseil d'administration d'Eurotainer. Président du conseil d'administration de Kieswerk Untervaz. Président du conseil d'administration de Stag. Membre du conseil d'administration de BLS Cargo et BLS/BLS Netz. Membre du conseil d'administration de Griston Holding. Membre du conseil d'administration de TTI Londres/TTI Bermuda. Président du conseil d'administration d'Akiem.



Patrick Mage
né le 31 juillet 1949, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2006 par le Conseil d'Etat.
Président du comité de contrôle.

Parcours professionnel Formation commerciale et bancaire à Genève, Zurich, Londres et aux Etats-Unis. Etudes auprès d'écoles d'administration des affaires aux USA et en Suisse. A exercé, de 1982 à 2004, des fonctions de direction dans des banques à Genève: jusqu'en 1995 à l'Union de Banques Suisses dans les affaires commerciales, puis, en 1996, comme chef du siège de la Banque Populaire Suisse et, dès 1997, au Credit Suisse, où il siégeait au comité de direction régional en qualité de responsable successivement de la clientèle entreprises, du réseau des succursales, de la gestion de fortune.

Autres activités Se consacre depuis sa retraite du Credit Suisse Group (Suisse), en 2004, à des activités de conseil privées. Membre du conseil de la Fondation communale immobilière de Lancy. Président du conseil d'administration de Hestia Constructions SA.



Jean-Marc Mermoud
né le 15 juillet 1955, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2010 par l'Association des communes genevoises.

Parcours professionnel Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie civil. Entré dans l'entreprise en bâtiment et travaux publics F. Simond SA, dont il devient le président directeur général en 1994.

Autres activités Associé de la SNC Mistro et Cie, Immobilier. Président du conseil de la Fondation Nelly Gyax. Président du conseil d'administration de F. Simond SA. Membre du conseil d'administration du groupe CGN SA. Vice-président du conseil d'administration CGN Belle Epoque SA. Membre du conseil d'administration de Transvoirie SA.



Ton Schurink
né le 12 mai 1946, nationalités suisse et hollandaise.
Membre, élu en 2006 par les actionnaires au porteur.
Membre du comité Nominations et rémunération.

Parcours professionnel Titulaire d'une licence de la Nyenrode Business Universiteit et d'un executive MBA de l'INSEAD (Fontainebleau). Spécialiste du commerce de matières premières, des produits financiers, du transport maritime ainsi que des montages financiers liés aux activités commerciales et financières internationales. Il a travaillé plus de 30 ans pour Cargill à Amsterdam, Paris et Genève. En 2001, il a fondé CFT Advisory Services, une société de conseils en management des risques dans le domaine du négoce international et du fret international.

Autres activités Président du conseil d'administration de CFT Services & Partners. Membre du conseil d'administration du groupe Navemar et d'Oceana Shipping (du groupe Navemar). Membre du conseil d'administration de Kernel Holding. Membre du conseil d'administration d'Inerc Trade et Inerc Commodities. Membre du conseil d'administration de Amtrada Holding BV.



John Tracey
né le 29 octobre 1950, nationalités suisse et britannique.
Membre, élu en 2010 par les actionnaires au porteur.
Membre du comité Nominations et rémunération.

Parcours professionnel Titulaire d'une licence de business studies and international marketing de l'Université de Leeds. A été actif pendant près de 35 ans auprès de Procter & Gamble à Genève, dans les domaines du marketing, de la communication et de la gestion. Ancien administrateur de Procter & Gamble International et ancien directeur des relations extérieures au siège de Genève.

Autres activités Membre du conseil d'administration Genève Aéroport (président de délégation infrastructure et développement, membre de la délégation financière). Membre du conseil d'administration de Swiss Land Estates. Senior executive coach auprès de I. J. Martin & Co Ltd. Conseiller auprès du Conseil économique de Lancy. Membre de la commission de gestion et des finances de la commune de Coinsins.



Angela de Wolff
née le 10 juin 1968, nationalité suisse.
Membre, désignée en 2010 par le Conseil d'Etat.
Membre du comité Risques et stratégie.

Parcours professionnel Titulaire d'une licence HEC et d'un MSc de l'Université de Lausanne, complétés par un mastère en gestion commerciale internationale et du certificat d'analyste financier. A occupé durant plusieurs années la fonction d'analyste financier dans plusieurs établissements, dont Lombard Odier & Cie. Cofondatrice et membre du comité exécutif de l'association Sustainable Finance Geneva, qui œuvre en faveur de la promotion des critères de responsabilité et de développement durable dans la finance.

Autres activités Présidente de Conser Invest. Membre exécutif de l'association Sustainable Finance Geneva.

3.2 Election et durée du mandat

Les onze administrateurs sont élus ou désignés de la façon suivante :

- Actionnariat nominatif :
 - cinq membres désignés par le Conseil d'Etat, qui nomme le président du conseil ;
 - deux membres désignés par la Ville de Genève ;
 - un membre désigné par les autres communes genevoises.
- Actionnariat au porteur :
 - trois membres élus individuellement par l'actionnariat au porteur en assemblée générale.

La durée d'un mandat d'administrateur est de quatre ans et il peut être renouvelé à deux reprises. En cas d'entrée en fonction en cours de période administrative, la durée du mandat est limitée à l'échéance de celle-ci. Le mandat prend fin au plus tard le jour de l'assemblée générale qui suit la date à laquelle les administrateurs ont atteint l'âge de septante ans révolus. Les modalités de désignation et de dépôt des candidatures sont réglées à l'article 11 des statuts de la banque¹ et à l'article 12 de la LBCGE².

Nom de l'administrateur	Début du premier mandat	Fin du mandat actuel	Nombre de renouvellements	Mandat renouvelable
Jean-Pierre Roth	2010	2014	0	oui
Bernard Clerc	2002	2014	2	non
Mourad Sekkiou	2006	2014	1	oui
Asma Hovagemyan	2004	2014	2	non
Fabienne Knapp	2006	2014	1	oui
Josef Küttel	2010	2014	0	oui
Patrick Mage	2006	2014	1	oui
Jean-Marc Mermoud	2010	2014	0	oui
Ton Schurink	2006	2014	1	oui
John Tracey	2010	2014	0	oui
Angela de Wolff	2010	2014	0	oui

3.3 Compétences

Les compétences et devoirs du conseil d'administration sont définis aux articles 16 des statuts de la banque¹ et 12 de la LBCGE². En plus, le règlement de gestion et d'organisation prévoit que le conseil d'administration décide :

1. des plans stratégique et financier ;
2. du budget annuel sur proposition de la direction générale ;
3. d'approuver, avec le comité de contrôle, un plan triennal des tâches à accomplir par l'audit interne pour couvrir l'intégralité des contrôles jugés nécessaires, l'avis du conseil d'administration étant prépondérant ;
4. du cadre général des limites de risques ;
5. de l'octroi des grandes enveloppes de risques-crédit ainsi que de l'octroi de crédits qui sont de sa compétence ;
6. des politiques en matière de risques, notamment de crédit, de taux, de pays et d'assurances, sur proposition de la direction générale ; il revoit ces politiques dès que les événements l'imposent ;
7. de l'information à recevoir dans le domaine du contrôle des risques ;
8. du cadre stratégique d'intervention de la direction générale dans la fixation des taux de crédit et des taux des dépôts d'épargne ;
9. du cadre stratégique d'intervention de la direction générale en matière de trésorerie, d'opérations de change, de placements et dépôts de titres ainsi que d'autres valeurs ;
10. de la politique de la banque en matière de patrimoine immobilier ;
11. d'approuver toute acquisition ou cession de participation à titre permanent ;
12. de l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières ainsi que d'immeubles, sous réserve des compétences de la direction générale fixées à l'art 18 ch. 3 du présent règlement ;
13. des abandons de créances, adhésions à des concordats extrajudiciaires, postpositions de créances ou cessions de créances pour des montants supérieurs à CHF 2'000'000 ou si l'engagement a fait l'objet d'une décision du conseil d'administration ;
14. de la nomination en son sein de deux administrateurs comme membres du comité de contrôle et de la désignation de son président ;
15. de la nomination des membres de la direction générale sur proposition du comité "Nominations et rémunération" ;
16. de la nomination des directeurs et des directeurs adjoints, sur préavis du comité "Nominations et rémunération" ;
17. de la politique générale en matière de rémunération et de prévoyance sociale ;
18. des rémunérations fixe et variable des membres de la direction générale ainsi que du responsable et des collaborateurs de l'audit interne ;
19. des périodes d'interdiction d'achat et de vente d'actions de la banque, ou d'autres valeurs sensibles, pour les collaborateurs et les organes, lors de périodes critiques (*closed periods*) ;

¹ www.bcge.ch/statuts.

² Loi sur la Banque Cantonale de Genève : www.bcge.ch/loi-bcge.

20. de ratifier les propositions de nominations de représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation ;
21. de la nomination des représentants de l'employeur au sein du conseil de la Fondation de prévoyance du personnel, sur proposition de la direction générale.

3.4 Organisation du conseil d'administration

3.4.1 Répartition des tâches

Président du conseil : Jean-Pierre Roth.

Vice-président du conseil : Bernard Clerc.

Secrétaire du conseil : Mourad Sekkiou.

3.4.2 Méthodes de travail

Le conseil d'administration se réunit 15 fois par an au moins. En 2013, il s'est réuni 15 fois lors de séances d'une durée moyenne de cinq heures. Le taux de participation aux séances s'est élevé à 92%. Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire. Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de quatre de ses membres ou de l'organe de révision. Le conseil ne peut prendre de décisions que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité. Il est tenu un procès-verbal de chaque réunion, signé par le président de la séance et le secrétaire, approuvé lors de la séance suivante. Les membres du conseil d'administration doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points portés à l'ordre du jour au plus tard vingt-quatre heures avant l'ouverture de la séance. Le président de la direction générale, ou son remplaçant, participe, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration, mais ne prend part ni aux votes ni aux élections. Il requiert, chaque fois qu'il le juge utile, la présence d'autres membres de la direction générale ou de tiers. En 2013, cela a été le cas à chaque séance du conseil d'administration. En cas de conflits d'intérêts, les membres du conseil d'administration doivent se récuser chaque fois qu'ils sont directement ou indirectement concernés. Il est du ressort du secrétaire de prévenir la survenance d'un éventuel conflit d'intérêts lors du traitement d'un objet particulier au conseil d'administration.

Le conseil d'administration a la possibilité de constituer des comités permanents ou ad hoc pour étudier des sujets particuliers. Ces comités n'ont pas de pouvoir décisionnel et sont chargés de faire rapport au conseil d'administration. Le président du conseil d'administration peut participer aux séances des comités. En 2013, le conseil a disposé de deux comités permanents : un comité Nominations et rémunération et un comité Risques et stratégie. De plus, deux comités ad hoc se sont tenus les 6 et 10 décembre.

3.4.3 Comités du conseil d'administration

Comité Nominations et rémunération

Le comité Nominations et rémunération a pour rôle de proposer la nomination du président de la direction générale, de son remplaçant et des membres de la direction générale, et de préavis la nomination des directeurs. Il préavis la rémunération du responsable de l'audit interne sur proposition du comité de contrôle et propose les adaptations du Règlement relatif à la rémunération des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération de la direction générale. Il est constitué de trois membres du conseil d'administration : Asma Hovagemyan, présidente, John Tracey et Ton Schurink, membres. Il se réunit lorsqu'une nomination le nécessite, mais au moins une fois par année. En 2013, il s'est réuni six fois.

Comité Risques et stratégie

Le comité Risques et stratégie examine, dans le cadre d'une démarche prospective, l'environnement de risques dans lequel la banque agit ou entend agir. Il préavis à l'intention du conseil d'administration toute décision importante de nature stratégique ou relative à l'identification et à la gestion des risques. Il est également constitué de trois membres du conseil d'administration : Bernard Clerc, président, Angela de Wolff et Josef Küttel, membres. En 2013, il s'est réuni sept fois.

Comité de contrôle

Le comité de contrôle tire ses compétences et devoirs de l'art. 24 et suivants des statuts de la banque¹. Il a pour mission, entre autres, de superviser le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la banque ainsi que des usages bancaires et d'assurer la liaison et la coordination entre le conseil d'administration, l'audit interne et l'organe de contrôle externe. Il est composé de trois membres, deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et le troisième membre désigné par le Conseil d'Etat. Le membre du comité de contrôle désigné par le Conseil d'Etat ne peut pas faire partie de la fonction publique. Il est soumis au secret bancaire. Ses membres sont Patrick Mage, président, et Fabienne Knapp, tous deux administrateurs ainsi que Denys Chamay († 23.09.2013), désigné par le Conseil d'Etat, président de l'Independant oversight advisory committee du BIT. Le comité de contrôle se réunit en principe tous les quinze jours au moins. En 2013, il a tenu 25 séances ordinaires.

¹ www.bcge.ch/statuts.

3.5 Instruments d'information et de contrôle

Le conseil d'administration évalue périodiquement les moyens d'information, leur contenu et l'adéquation de ceux-ci à ses besoins ainsi que le système de contrôle interne. Il évalue son efficacité ainsi que son adéquation à l'activité et à la taille de la banque. Il met en place un système d'information entre les organes de la banque, dont le président du conseil est le garant. La direction générale informe le conseil d'administration de la marche des affaires de la banque lors de chaque séance et rapporte sur les dossiers qui le requièrent. Le président du conseil d'administration, la direction générale, le comité de contrôle, l'audit interne et l'organe de révision externe doivent fournir au conseil d'administration toute information lui permettant d'exercer sa haute surveillance, notamment sur la marche des affaires et activités des différents secteurs, y compris les filiales. Ceci se concrétise entre autres de la façon suivante :

- mise à disposition du président du conseil d'administration des procès-verbaux hebdomadaires des séances de la direction générale ;
- compte-rendu du président de la direction générale à chaque séance du conseil d'administration sur la marche des affaires ;
- rapports trimestriels sur les risques par le responsable du Contrôle des risques et compliance ;
- rapport trimestriel des résultats par le CFO ;
- rapports sur les missions de contrôle effectuées au sein du groupe par le responsable du comité de contrôle et suivi semestriel des recommandations de l'audit interne et externe ;
- rapport oral sur l'activité du comité de contrôle, à chaque séance, par son président ;
- présentation semestrielle des *balanced scorecards* des divisions par leurs responsables (membres de la direction générale) ;
- rapport semestriel de l'organe de révision externe.

L'audit interne

L'audit interne est une entité indépendante de la direction générale, subordonnée directement au conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la banque et de ses filiales et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité ainsi que son fonctionnement sont réglés aux articles 29 et 30 des statuts de la banque¹ et par la Charte d'audit interne approuvée par le conseil d'administration.

L'audit interne répond aux exigences qualitatives posées par les autorités de surveillance et par les organisations professionnelles. A ce titre, le conseil d'administration fait procéder tous les cinq ans – en plus des diligences annuelles conduites par la société d'audit Deloitte – à une évaluation externe de l'audit interne. En septembre 2013, la société mandatée, soit BDO (et précédemment en 2008 KPMG), a confirmé aux organes de la banque que l'audit interne exerce son activité en conformité des normes de l'IIA (Institute of Internal Auditors) et les meilleures pratiques.

La responsable de l'audit interne établit une planification triennale basée sur une cartographie des risques revue à un rythme annuel, laquelle est coordonnée avec la société d'audit et approuvée par le conseil d'administration.

Sur la base du plan d'activité et à la fin de ses travaux, l'audit interne émet, à l'intention de la direction générale, du comité de contrôle et du conseil d'administration, des rapports détaillés relatifs à ses contrôles et effectue un *reporting* semestriel du suivi des recommandations émises ainsi qu'un rapport annuel d'activité. Composé, au 31 décembre 2013, de 10 auditeurs (9.75 équivalent plein temps), l'audit interne est placé sous la responsabilité de Monique Seiss Baudry, titulaire d'un mastère en sciences économiques et d'un Certificate of Advanced Studies (CAS) en Compliance management de l'Université de Genève et des certifications Certified Internal Auditor (CIA) et Certification in Risk Management Assurance (CRMA) de l'IIA.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'audit interne sont dévolues au comité de contrôle, lequel juge annuellement l'efficacité de l'audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées et qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité. Les membres de l'audit interne possèdent collectivement une grande expérience professionnelle et l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne exécution de leurs missions de contrôle.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Composition

La direction générale est constituée de six membres, sous la présidence de Blaise Goetschin. Elle est nommée pour une durée indéterminée ; ses membres sont toutefois tenus de se démettre de leurs fonctions au plus tard à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus.



Blaise Goetschin

né le 1^{er} septembre 1957, nationalité suisse.

Président de la direction générale (CEO).

Parcours professionnel Titulaire d'une licence de l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. Dès 1982, auditeur chez Pricewaterhouse à Genève. Dès 1985, Deputy Vice President au département Capital Markets au Credit Suisse, Zurich, puis, New York, comme cadre du département Corporate Banking. Dès 1990, membre de la direction, responsable de l'activité de CS Corporate Finance pour les régions de Suisse romande, Berne et Bâle. En 1993, chargé de l'activité CS Corporate Finance, sociétés privées, pour l'ensemble de la Suisse. En 1995, nommé chef du Service des finances de l'Etat par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud. De 1998 à 2000, CEO de la Banque Fiduciary Trust International, Genève, gestion institutionnelle et privée, filiale suisse de ce groupe bancaire basé à New York. Président de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève depuis le 1^{er} octobre 2000. Médaillé au classement 2013 des meilleurs CEO suisses dans la catégorie *Financial industry operative performance* établi par l'Institut Obermatt.

Autres activités Président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon. Président du conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich. Président de Capital Transmission SA, Genève. Membre du conseil d'administration d'Investissements Fonciers SA, Lausanne, société de direction de La Foncière. Membre du conseil de la Fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève. Membre du comité du conseil d'administration et du comité de nominations et rémunération de l'Union des Banques Cantonales Suisses. Membre du conseil d'administration de l'Association Suisse des Banquiers. Membre du conseil et du bureau de la Fondation Genève Place Financière. Membre du comité de la Chambre Genevoise Immobilière. Vice-président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire, Genève. Membre du comité de la Société d'Etudes Economiques et Sociales, Lausanne. Membre du conseil de la Fondation H. Dudley Wright, Genève.



Eric Bourgeois

né le 31 mai 1956, nationalités suisse et française.
Responsable de la division Finances et contrôle des risques (CFO).
Remplaçant du président de la direction générale.

Parcours professionnel Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et d'un DECS. Auditeur et consultant auprès de KPMG, Paris. De 1982 à 1986, auditeur auprès de Pricewaterhouse, Genève. De 1986 à 1988, directeur de Asea Capital devenu ABB World Treasury Center à Genève. De 1988 à 1996, directeur, puis directeur général de Nokia Finance International BV, Genève. De 1998 à 2000, administrateur de Clariden Bank. De 1997 à 2000, directeur chez André & Cie SA, Lausanne. Responsable de la division Finances et contrôle des risques, membre de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève depuis le 1^{er} décembre 2000.

Autres activités Membre des conseils de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA, de la Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon, et de la Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux. Membre des conseils d'administration de Capital Transmission SA, Genève, et de Swiss Public Finance Solutions.



Claude Bagnoud

né le 1^{er} janvier 1964, nationalité suisse.
Responsable de la division Entreprises et clients institutionnels.

Parcours professionnel Titulaire d'une maturité commerciale de l'Ecole Supérieure de Commerce de Genève et d'un diplôme de l'IMD Lausanne, programme pour Executive Development (1999). Comptable auprès des Services Industriels de Genève. En 1990, collaborateur crédits commerciaux à la Banque Hypothécaire du canton de Genève. Cadre en 1991, puis chef du service Crédits commerciaux de la Banque Cantonale de Genève de 1994 à 1995. De 1996 à 1999, chef de section Crédits immobiliers et commerciaux du marché grand public. En 1996, membre de la direction. En 1999, stage à Londres. Durant l'année 2000, chef de section au département Industries,

commerces et services. En mai 2001, membre de la direction générale, actuellement responsable de la division Entreprises et clients institutionnels.

Autres activités Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA. Vice-président du conseil de la Fondation Industrielle La Gravière. Vice-président du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière Franco-Suisse, Lyon. Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux. Membre du conseil de la Chambre de commerce d'industrie et des services de Genève (depuis le 26 mars 2013). Membre de la Commission technique de l'Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG).



Jérôme Monnier

né le 4 mars 1973, nationalité française.
Responsable de la division Clientèle privée et PME genevoises.

Parcours professionnel Titulaire d'une maîtrise de gestion de l'Université de Lyon I, d'un diplôme de l'Institut technique de banque (ITB) et d'un executive MBA à HEC Paris. Dès 1996, chargé d'affaires, puis chargé d'affaires senior à la Banque Cantonale de Genève (France) à Lyon, gérant un portefeuille de grandes entreprises. De 2003 à 2010, responsable au sein de la Banque Cantonale de Genève du département Entreprises France et, en 2010, du département Entreprises Suisse. De 2010 à juillet 2011, responsable de l'unité d'affaires Entreprises Suisse et France. Depuis juillet 2011, membre de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève, responsable de la division Clientèle privée et PME genevoises.

Autres activités Membre du directoire de la Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon et de la Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux.



Pierre-Olivier Fragnière

né le 4 juin 1958, nationalité suisse.
Responsable de la division Clientèle internationale.

Parcours professionnel Titulaire d'un certificat fédéral de capacité d'employé de banque, option gestion-comptabilité, du diplôme de l'Ecole Professionnelle Commerciale et du diplôme de l'Ecole de Banque et de Cadres UBS. De 1981 à 1985, adjoint du responsable des affaires de crédits documentaires auprès de BNP, à Genève. De 1986 à 1988, responsable des opérations chez Gatoil, groupe actif dans les domaines du *trading*, raffinage et distribution de pétrole en Suisse et à l'international, à Genève. De 1988 à 1990, chargé de relations auprès de BBL Genève en qualité de spécialiste en affaires pétrolières. De 1990 à 2000, auprès de BNP Genève; dès 1996 chargé du développement de nouveaux marchés dans les pays de l'Est, en Asie et en Afrique, promu au rang de directeur dans le cadre de cette activité. En 2000, rejoint la Banque Cantonale de Genève, chargé de la création et du développement d'une unité spécialisée en financement de négoce international; responsable de l'unité d'affaires Global Commodity Finance. Depuis mars 2011, membre de la direction générale, responsable de la division Clientèle internationale.



Jean-Marc Joris

né le 10 septembre 1968, nationalité belge.
Responsable de la division Organisation,
informatique et opérations.

Parcours professionnel Titulaire d'une licence en sciences commerciales et financières de l'ICHEC Bruxelles. A travaillé en 1993 auprès de Dexia Luxembourg, au département du Marché des Capitaux. De septembre 1993 à juin 1997, chargé de missions au département Information Risk Management auprès de KPMG. De juin 1997 à mars 2002, sous-directeur, Head Business Development, auprès d'ING Baring Private Bank à Genève. Au mois d'avril 2002, membre de la direction de la Banque Cantonale de Genève, responsable du département Organisation et responsable ad interim du département Informatique. Depuis le 1^{er} juillet 2003, membre de la direction générale, actuellement responsable de la division Organisation, informatique et opérations.

Autres activités Membre du conseil de la Fondation Immobilière Patrimoine, Genève.

4.2 Compétences

Les compétences et devoirs de la direction générale sont définis à l'article 22 des statuts de la banque¹. En plus, le règlement de gestion et d'organisation prévoit les devoirs suivants :

1. élaborer et soumettre au conseil d'administration les plans stratégique et financier de la banque ;
2. établir les documents et propositions nécessaires aux prises de décisions des autorités supérieures de la banque ;
3. élaborer le budget annuel et le soumettre au conseil d'administration ;
4. veiller à ce que les structures et l'organisation de la banque soient conformes aux obligations légales et à l'usage de la profession ;
5. veiller à ce que la banque soit suffisamment présente dans les milieux économiques ;
6. garantir la bonne exécution des décisions des autorités supérieures de la banque ;
7. proposer pour ratification la nomination des représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation ;
8. nommer les représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations non comprises dans le périmètre de consolidation.

Le règlement de gestion et d'organisation prévoit les compétences de décider :

1. de la fixation des taux d'intérêt dans le cadre stratégique donné par le conseil d'administration ;
2. des emprunts, placements de trésorerie, opérations de change et placements de titres conformément aux directives du conseil d'administration ;
3. de l'acquisition et la cession de biens d'équipement à l'usage de la

banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières ainsi que d'immeubles qui ne sont pas destinés à l'usage de la banque, pour un montant n'excédant pas CHF 5'000'000, ce plafond ne s'appliquant pas aux titres négociables qui sont autorisés dans le cadre général des limites de risques ;

4. de l'entretien et de la rénovation des immeubles, à concurrence de CHF 3'000'000 par objet au maximum ;
5. de la nomination des fondés de pouvoir et des mandataires commerciaux ;
6. de la fixation du traitement de l'ensemble du personnel de la banque, à l'exception d'elle-même, du responsable et des collaborateurs de l'audit interne ;
7. des directives internes sur les opérations de banque, dans la mesure où elles ne sont pas régies par la loi, les statuts ou le présent règlement ;
8. de surveiller l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques ;
9. de déterminer les prescriptions nécessaires à l'application de la politique en matière de gestion des risques et de les soumettre pour approbation au conseil d'administration ;
10. de proposer au conseil d'administration le système des limites globales pour approbation ; celui-ci inclut notamment les limites pour opérations de marché, les limites banques et les limites pays ;
11. de présenter régulièrement au conseil d'administration un rapport sur la marche des affaires (états financiers, analyses, opérations et événements importants, etc.) ainsi que tout rapport qui pourrait lui être demandé par le conseil ;
12. d'établir un relevé trimestriel de tous les gros risques contractés au sens de l'art. 83 de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des négociants en valeurs mobilières (OFR), à l'attention du conseil d'administration.

4.3 Contrats de management

La Banque Cantonale de Genève externalise ses principales activités informatiques auprès de Swisscom.

Les relations entre la banque et son prestataire sont régies par une convention-cadre de collaboration, conformément à la circulaire Finma 2008/7 sur l'*outsourcing*-banques, assortie d'annexes détaillées qui règlent la relation entre la banque et le prestataire. Celui-ci a fourni à la banque l'essentiel des prestations informatiques comme l'exploitation, la maintenance et l'hébergement de systèmes bancaires, la gestion du parc de PC et de serveurs, le support aux utilisateurs, la gestion du réseau.

Les contrats signés avec Swisscom, en date du 30 septembre 2010 pour une durée de cinq ans, ont été renégociés de manière anticipée. Leur échéance a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2020. Ces contrats couvrent les prestations d'hébergement et de tierce maintenance applicative. Ces der-

Nota Bene

aucun membre de la direction générale

- n'a exercé auparavant d'autres activités pour la BCGE ou une société de son groupe ;
- n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses ou étrangers ;
- n'occupe de fonctions officielles ou ne remplit de mandats politiques.

¹ www.bcg.ch/statuts.

nières sont actives depuis le 1^{er} octobre 2010. En 2013, la BCGE a versé à Swisscom, pour ses prestations informatiques, un montant total de CHF 16.6 millions, composés de CHF 15.8 millions de charges d'exploitation, de support et de maintenance et de CHF 0.8 million de développement.

La gestion du réseau de téléphonie est également confiée à Swisscom. Une partie des contrats a été renégociée et leur échéance prolongée jusqu'en 2021. Les prestations, dans le cadre de l'ensemble de ces contrats, s'élèvent à CHF 2.3 millions pour les infrastructures réseau (LAN, MAN, WAN), les frais de télécommunications (téléphonie fixe et mobile, système d'envoi de sms pour le netbanking); ce montant étant des charges d'exploitation, de support et de maintenance.

La Banque Cantonale de Genève externalise également, depuis le 1^{er} octobre 2008, ses principales activités de paiements auprès de Swisscom. Un contrat et des conventions de service (SLA), conformément à la circulaire Finma 2008/7 sur l'*outsourcing*-banques, règlent la relation entre la banque et Swisscom. Ainsi, Swisscom fournit à la banque des prestations de traitement des opérations de paiement et de gestion des titres. L'ensemble des contrats liés à la mise en place de cette activité et à sa production de prestations de service a été contractualisé, avec un début d'exploitation au 1^{er} octobre 2008, pour une durée minimale de cinq années. Les contrats sont ensuite renouvelables d'année en année. Ils couvrent le projet de mise en place de ces activités ainsi que les prestations de traitement des opérations. Le coût de ces prestations est fonction du volume d'opérations sous-traitées et confiées à Swisscom. Les prestations de Swisscom dans le cadre de ces contrats s'élèvent à CHF 3.7 millions.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

Rémunération du conseil d'administration

Le règlement relatif à la rémunération des membres du conseil d'administration de la BCGE relève de la compétence de ce dernier; il a été approuvé par le conseil le 17 septembre 2010 et entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

La rémunération des membres du conseil d'administration se base sur leur charge de travail, leurs responsabilités, la pratique du marché et celle des banques cantonales. Les administrateurs ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations de la BCGE et ne sont pas affiliés à sa Fondation de prévoyance professionnelle.

Rémunération fixe du conseil d'administration

A titre de rémunération de leur engagement en faveur du conseil d'administration et de ses comités, les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire, majorée d'une indemnité fonctionnelle. Par ailleurs, le conseil peut décider de rémunérer des mandats particuliers confiés à ses membres; il dispose à cet effet d'un budget annuel de CHF 50'000. En 2013, le conseil n'a pas fait usage de ce budget complémentaire.

Les administrateurs bénéficient, comme les collaborateurs, de deux plans d'intéressement en actions. Ainsi, dès trois ans d'ancienneté, les administrateurs reçoivent des actions chaque année (de deux à quatre actions). Ils peuvent également, une fois par an, obtenir deux actions gratuites moyennant l'acquisition de deux autres à leur prix de marché.

Rémunération variable du conseil d'administration

Afin de renforcer leur indépendance et de promouvoir leur intérêt pour le développement à long terme de la banque, les membres du conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération variable.

Politique de rémunération de l'ensemble des collaborateurs

Le règlement relatif à la rémunération du personnel relève de la compétence du conseil d'administration. Le règlement applicable à l'année sous revue a été approuvé par le conseil le 20 janvier 2011.

La rémunération des collaborateurs se décline en une rémunération fixe, une rémunération variable non systématique ainsi qu'en des plans d'intéressement en actions. La rémunération fixe occupe une part prépondérante de la rémunération des collaborateurs et est évaluée sur plusieurs critères: *benchmarking*, offre du marché et concurrence notamment. Chaque année, le conseil d'administration décide de l'adaptation de la masse salariale fixe.

L'enveloppe de rémunération variable est décidée chaque année par le conseil d'administration au moment du bouclage des comptes. Elle intègre une enveloppe destinée aux rémunérations variables individuelles et, éventuellement, une enveloppe complémentaire si les résultats de l'année en cours sont en forte croissance par rapport aux trois années précédentes. Une part des enveloppes variables peut être distribuée en actions dans une proportion pouvant aller jusqu'à 80% dans le cas de l'enveloppe complémentaire. Ces actions sont bloquées pour une durée de cinq ans.

Dans certains métiers, comme le private banking ou le *retail*, des modèles de rémunération variable, totalement ou partiellement arithmétiques, ont été mis en place. Ils ont été développés en tenant compte des critères principaux suivants: défense de l'intérêt du client, reconnaissance de la compétence individuelle ou collective, corrélation entre la rémunération variable et les revenus de la banque, compétitivité et loyauté. Les collaborateurs bénéficient de divers avantages sur les prestations bancaires qu'ils détiennent auprès de l'employeur. La banque met à leur disposition des prestations sans marge ou avec une faible marge commerciale. Au-delà des montants énoncés dans le règlement du personnel, les conditions clientèle s'appliquent.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité pour la mise en œuvre des politiques de rémunération. Par ailleurs, la banque collabore avec les autres banques cantonales sur cette question via son département des Ressources humaines.

Programmes de participation de l'ensemble des collaborateurs

Tous les collaborateurs de la banque, membres de la direction générale inclus, bénéficient de quatre plans d'intéressement qui leur donnent la possibilité d'aligner leurs intérêts financiers personnels à ceux de l'entreprise. Ces plans prévoient la remise gratuite ou conditionnelle d'actions BCGE bloquées sur cinq ans. Les actions sont acquises par le biais des plans d'intéressement au prix du marché et le blocage est supprimé en cas de fin des rapports de travail.

Les plans d'intéressement BCGE sont les suivants :

- majoration de la rémunération variable ordinaire ou des primes exceptionnelles dès CHF 3'000 par l'acquisition d'actions à des conditions préférentielles et distribution d'une part de la rémunération variable en actions en cas d'enveloppe complémentaire ;
- attribution gratuite d'actions dès trois années civiles pleines d'ancienneté ;
- attribution possible d'actions comme prime de fidélité, en lieu et place d'autres avantages, dès dix ans d'ancienneté ;
- attribution possible d'un nombre limité d'actions gratuites lors d'achat d'actions.

Ces plans sont détaillés dans le règlement du personnel, dont toute modification doit être soumise au conseil d'administration.

Principes de rémunération de la direction générale

La rémunération des membres de la direction générale s'inscrit dans le cadre général de la politique de rémunération de la BCGE. Elle vise à garantir la compétitivité de la banque sur une place financière très développée et lui permettre d'attirer et de retenir les meilleurs compétences et talents. Elle tient compte des responsabilités individuelles, d'une évaluation des performances et s'inscrit dans les réalités du marché local.

Les membres de la direction générale perçoivent une rémunération fixe et une rémunération variable ; ils ne bénéficient pas des plans d'*incentive* relatifs aux nouvelles affaires dans le domaine des crédits hypothécaires et de la gestion de fortune qui sont ouverts aux autres collaborateurs de la banque. De plus, les rémunérations perçues par les membres de la direction générale dans le cadre de leur fonction dans d'autres conseils d'administration sont intégralement reversées à la banque.

Les contrats de travail des membres de la direction générale stipulent un délai de résiliation pouvant aller jusqu'à douze mois.

La rémunération des membres de la direction générale comporte les éléments suivants :

Rémunération fixe de la direction générale

La rémunération fixe rétribue la mission et les responsabilités de base. A l'engagement, cette composante est principalement déterminée en fonction des usances salariales pour des fonctions comparables dans le secteur bancaire. Par la suite, elle est ajustée en fonction de l'évolution des responsabilités et des performances selon les mêmes règles que celles applicables à l'ensemble des collaborateurs de la banque.

Rémunération variable de la direction générale

La rémunération variable des membres de la direction générale récompense des réalisations exceptionnelles et des performances individuelles ou collectives. L'enveloppe globale des rémunérations variables de la direction générale est déterminée par le conseil d'administration. Ce dernier prend sa décision en se référant à un modèle d'évaluation de la performance de la banque, basé sur des critères de rentabilité, de productivité, de compétitivité et de maîtrise du risque. L'enveloppe globale des rémunérations variables est ensuite répartie entre les directeurs généraux en fonction du degré d'atteinte de leurs objectifs individuels et de la performance de leur division. De plus, en cas de résultats de la banque particulièrement favorables en comparaison historique, la part de l'enveloppe complémentaire destinée aux membres de la direction générale est versée à hauteur de 80% en actions bloquées.

Les rémunérations fixes et variables de chaque membre de la direction générale sont décidées par le conseil d'administration sur proposition du président de la direction générale (à l'exclusion de sa propre rémunération) et préavis du comité Nominations et rémunération.

Globalement et en tendance, la part variable des rémunérations de la direction générale ne devrait pas dépasser la part fixe. En 2013, les rémunérations variables, plans d'intéressement inclus, ont représenté entre 31 % et 111 % des rémunérations fixes.

Comme pour les autres collaborateurs de la banque, les membres de la direction générale bénéficient des quatre plans d'intéressement présentés plus haut.

Transparence

Pour le détail des indemnités fixes et variables versées, des avantages tirés des plans d'intéressement, des contributions patronales à la Fondation de prévoyance professionnelle et des prêts consentis aux membres du conseil d'administration, aux membres de la direction générale et à son président, voir pages 125 et 126, point 4.08 des annexes aux comptes de la maison mère.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

6.2 Quorum statutaire

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées. Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Les décisions relatives à l'adoption et à la modification des statuts, comme celles concernant le préavis sur la fusion, l'absorption et la dissolution de la banque, sont prises à la majorité des deux tiers du capital-actions. Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'assemblée générale est prépondérante. Les élections ont lieu à bulletins secrets. A la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire, notamment par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social, en indiquant le but poursuivi. Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, vingt jours au moins avant la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève* et dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Le conseil d'administration est tenu d'inscrire à l'ordre du jour les propositions individuelles qui doivent être soumises au vote, à condition qu'elles soient présentées en la forme écrite par les actionnaires, au moins vingt jours avant l'assemblée générale. Aucune décision ne peut être prise sur les objets qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, hormis sur celui de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Il n'existe pas de clause statutaire d'*opting-out*, d'*opting-up*, ni de disposition sur les prises de contrôle.

8. ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

L'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2013 a renouvelé le mandat de réviseur confié à la société Deloitte, en qualité d'organe de révision externe, pour l'année 2013.

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le mandat d'organe de révision externe, qui a débuté le 1^{er} janvier 2001, est renouvelé chaque année par l'assemblée générale des actionnaires. Le réviseur responsable, selon le dispositif légal applicable aux banques, est Myriam Meissner, en fonction depuis le 1^{er} janvier 2013.

8.2 Honoraires de révision

	31.12.2013	31.12.2012
Révision groupe BCGE	549'000	554'000
dont BCGE uniquement	530'000	535'000

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires supplémentaires de révision comprennent essentiellement le coût de l'examen succinct des comptes semestriels consolidés ainsi que celui des comptes trimestriels consolidés au 30 septembre 2013 et diverses autres certifications requises, selon des exigences légales spécifiques.

	31.12.2013	31.12.2012
Révision groupe BCGE	183'000	124'000
dont BCGE uniquement	183'000	124'000

Il n'y a pas eu d'honoraires supplémentaires, non liés à la révision, perçus en 2013 par Deloitte en Suisse (CHF 55'000 en 2012).

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Durant l'année 2013, l'organe de révision a été invité à participer partiellement à quatre séances avec le conseil d'administration dans son ensemble et à onze séances avec le comité de contrôle. Ces entretiens ont porté sur la planification et la restitution des travaux liés à la révision du groupe BCGE.

Le conseil d'administration, le comité de contrôle et l'audit interne reçoivent les rapports de l'organe de révision.

L'organe de révision externe est choisi selon trois critères: renommée, absence d'incompatibilité avec la banque et tarifs. L'évaluation des services supplémentaires ne relevant pas de l'audit se fait sur la base des mêmes critères. A ceux-ci s'ajoute celui des économies d'échelles possibles, quand le fournisseur de services supplémentaires et l'organe de révision sont la même entité.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

9.1 Informations destinées aux actionnaires

Le conseil d'administration s'exprime par la voix de son président. Le président de la direction générale est le porte-parole officiel de la banque. Il délègue au département Communication et relations investisseurs la responsabilité d'en assurer la gestion. Sa responsable lui est directement subordonnée.

L'ensemble des actionnaires, de la clientèle et du public dispose du site internet www.bcge.ch, dont la page d'accueil a été entièrement "relookée" en 2011, et d'une application mobile afin d'accéder à toutes les informations d'intérêt sur le groupe BCGE. Les actionnaires sont invités à adresser leurs questions au conseil d'administration ou à la direction générale, en particulier par le biais de l'adresse e-mail actionnaires@bcge.ch. Des communiqués de presse sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

La banque s'adresse aussi aux journalistes suisses ainsi qu'aux analystes financiers, en tant que relais d'informations auprès des actionnaires. Elle leur présente la marche des affaires et ses perspectives à l'occasion de conférences de presse et téléphoniques, lors de la publication des résultats annuels et semestriels. La banque entretient des relations avec les collectivités publiques genevoises, notamment par le biais d'exposés et de séminaires régulièrement organisés dans le courant de l'année.

Canaux	Langues	Formes/destinataires	URL/adresses électroniques	Calendrier
Rapport annuel	F	Imprimé/internet	www.bcge.ch/rapport-annuel	21 mars 2014
	En	Imprimé/internet	www.bcge.ch/annual-report	23 mai 2014
Assemblée générale	F	Actionnaires et invités	–	1 ^{er} mai 2014
Site internet	F/En	Investisseurs	www.bcge.ch	permanent
Informations financières (lien <i>push and pull</i>)	F/En	Internet ou demande par écrit	www.bcge.ch/contact-investisseur	permanent
			www.bcge.ch/investors-contact	
Conférence de presse sur les résultats annuels/semestriels	F	Orale/internet	www.bcge.ch/resultat-financier-bcge	
			www.bcge.ch/financial-results	
Communiqués de presse	F/En	Médias écrits et électroniques, principalement suisses/internet	www.bcge.ch/resultat-financier-bcge	27 février/
			www.bcge.ch/financial-results	12 août 2014
Communiqués de presse principalement suisses/internet	F/D ¹ /En ¹	Médias écrits et électroniques, principalement suisses/internet	www.bcge.ch/communiqués	ponctuels
Mailboxes	F	Mail	actionnaires@bcge.ch	permanent
			communication@bcge.ch	
			presse@bcge.ch	
Magazine <i>Dialogue</i>	F	Imprimé/internet	www.bcge.ch/dialogue	3 fois par an
Publications institutionnelles	F/En	Imprimé/internet	www.bcge.ch/publications	régulier
			www.bcge.ch/publications-bcge	

¹ Dans certains cas.

PERSONNES DE CONTACT

Communication et relations investisseurs

Hélène de Vos Vuadens
Tél: +41 (0)22 809 24 11
communication@bcge.ch

Contacts pour les analystes financiers

Marc Doerks
Tél: +41 (0)22 809 34 80
marc.doerks@bcge.ch

Banque et institutions internationales

Yves Spörri
Tél: +41 (0)58 211 21 00
yves.spoerri@bcge.ch

Comptes consolidés 2013 et annexes

Groupe BCGE

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés (pages 92 à 114) de la Banque Cantonale de Genève, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des Banques et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des Banques et sont conformes à la loi suisse.

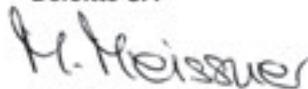
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Myriam Meissner
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Thierry Aubertin
Expert-réviseur agréé

Genève, le 24 février 2014
MME/THA/jh

Comptes consolidés 2013

Groupe BCGE

Bilan groupe BCGE	92
Compte de résultat groupe BCGE	93
Opérations hors bilan groupe BCGE	94
Tableau de financement groupe BCGE	95
Justification des capitaux propres groupe BCGE	96
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	97
1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL	97
2. CONVENTIONS AVEC L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE	97
3. PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS	97
4. CONTRÔLE DES RISQUES	99
5. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX COMPTES CONSOLIDÉS	102
5.01 Couvertures des prêts et des opérations hors bilan	102
5.02 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	102
5.03 Immobilisations financières	103
5.04 Participations mises en équivalence	103
5.05 Périmètre de consolidation	103
5.06 Actif immobilisé	104
5.07 Autres actifs et passifs	104
5.08 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi qu'actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété	105
5.09 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	106
5.10 Emprunts obligataires en cours	106
5.10.1 Emprunts obligataires et Centrale de lettres de gage (CLG) des banques cantonales suisses	106
5.10.2 Emprunts obligataires	107
5.11 Correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux	107
5.12 Structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations financières et des fonds étrangers	108
5.13 Créances et engagements envers les sociétés liées et crédits aux organes	109
5.14 Répartition de l'actif et du passif entre la Suisse et l'étranger	110
5.15 Répartition de l'actif par pays ou par groupes de pays	110
5.16 Répartition de l'actif et du passif par monnaie	111
5.17 Répartition des instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'exercice	112
5.18 Produits des intérêts	112
5.19 Charges d'intérêts	112
5.20 Résultat des opérations de négoce	112
5.21 Charges de personnel	113
5.22 Autres charges d'exploitation	113
5.23 Amortissements sur l'actif immobilisé	113
5.24 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	113
5.25 Produits extraordinaires	113
5.26 Charges extraordinaires	113
5.27 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire	114

Bilan groupe BCGE

Consolidé

92

	Notes	31.12.2013 en CHF 1'000	31.12.2012 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
ACTIF				
Liquidités	5.12	1'370'773	1'238'485	132'288
Créances résultant de papiers monétaires	5.12	88'936	163'854	-74'918
Créances sur les banques	5.12	325'044	340'612	-15'568
Créances sur la clientèle	5.12	3'836'225	3'922'599	-86'374
Créances hypothécaires	5.12	9'319'134	9'070'985	248'149
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	5.02	47'485	32'491	14'994
Immobilisations financières	5.03	1'276'955	1'253'876	23'079
Participations mises en équivalence	5.04	27'456	19'918	7'538
Immobilisations corporelles	5.06	159'796	181'241	-21'445
Valeurs immatérielles	5.06	–	432	-432
Comptes de régularisation		21'644	34'414	-12'770
Autres actifs	5.07	145'572	213'743	-68'171
Total de l'actif		16'619'020	16'472'650	146'370
Total des créances de rang subordonné		5'621	1'514	4'107
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		58'776	89'740	-30'964
<i>dont total des créances sur le Canton</i>		<i>53'188</i>	<i>18'226</i>	<i>34'962</i>
PASSIF				
Engagements résultant de papiers monétaires	5.12	6'986	666	6'320
Engagements envers les banques	5.12	925'116	1'379'430	-454'314
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5.12	5'100'089	4'910'668	189'421
Autres engagements envers la clientèle	5.12	6'598'357	6'168'091	430'266
Obligations de caisse	5.12	15'232	22'252	-7'020
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	5.12	2'552'655	2'601'885	-49'230
Comptes de régularisation		49'622	71'152	-21'530
Autres passifs	5.07	183'003	223'659	-40'656
Correctifs de valeurs et provisions	5.11	24'976	9'095	15'881
Réserves pour risques bancaires généraux	5.11	105'000	85'000	20'000
Capital social		360'000	360'000	–
Réserves issues du capital		312'247	311'738	509
Réserves issues du bénéfice		340'783	293'215	47'568
Propres titres de participation		-15'906	-18'345	2'439
Ecart de conversion des monnaies étrangères		-12'101	-12'864	763
Bénéfice de l'exercice		72'961	67'008	5'953
Total du passif		16'619'020	16'472'650	146'370
Total des engagements de rang subordonné		320'000	320'000	–
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		65'478	194'882	-129'404
<i>dont total des engagements sur le Canton</i>		<i>61'422</i>	<i>158'184</i>	<i>-96'762</i>

Compte de résultat groupe BCGE

Consolidé

	Notes	31.12.2013 en CHF 1'000	31.12.2012 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS				
Produits des intérêts et des escomptes	5.18	278'564	296'914	-18'350
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce	5.18	70	36	34
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	5.18	17'852	17'110	742
Charges d'intérêts	5.19	-95'459	-108'671	13'212
<i>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</i>		201'027	205'389	-4'362
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE				
Produits des commissions sur les opérations de crédit		30'700	36'502	-5'802
Produits des commissions sur les opérations de négoce, de titres et les placements		43'417	43'443	-26
Produits des commissions sur les autres prestations de service		30'862	30'746	116
Charges de commissions		-7'331	-6'733	-598
<i>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</i>		97'648	103'958	-6'310
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE				
<i>Sous-total résultat des opérations de négoce</i>	5.20	26'953	24'116	2'837
AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		2'687	4'389	-1'702
Produits des participations		2'132	1'783	349
<i>dont participations mises en équivalence</i>		2'132	1'783	349
Résultat des immeubles		1'069	934	135
Autres produits ordinaires		7'361	7'795	-434
Autres charges ordinaires		-4'110	-2'604	-1'506
<i>Sous-total autres résultats ordinaires</i>		9'139	12'297	-3'158
Total des produits d'exploitation		334'767	345'760	-10'993
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	5.21	-120'854	-123'057	2'203
Autres charges d'exploitation	5.22	-82'842	-85'295	2'453
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>		-203'696	-208'352	4'656
Bénéfice brut		131'071	137'408	-6'337
Amortissements sur l'actif immobilisé	5.23	-20'016	-27'414	7'398
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	5.24	-25'335	-17'913	-7'422
Résultat intermédiaire		85'720	92'081	-6'361
Produits extraordinaires	5.25	26'302	22'000	4'302
Charges extraordinaires	5.26	-22'518	-28'148	5'630
Impôts		-16'543	-18'925	2'382
Bénéfice de l'exercice		72'961	67'008	5'953

Opérations hors bilan groupe BCGE

Consolidé

94

	Notes	31.12.2013 en CHF 1'000	31.12.2012 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
OPÉRATIONS HORS BILAN				
Garanties irrévocables		71'446	74'741	-3'295
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs		648'952	492'725	156'227
Engagements conditionnels		720'398	567'466	152'932
Engagements irrévocables		424'010	386'198	37'812
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		57'521	55'009	2'512
Engagements résultant de paiements différés		77'146	21'886	55'260
Crédits par engagement		77'146	21'886	55'260
Placements fiduciaires auprès de tiers		23'001	61'673	-38'672
Opérations fiduciaires		23'001	61'673	-38'672
Instruments financiers dérivés				
• valeurs de remplacement positives	5.17	20'227	28'159	-7'932
• valeurs de remplacement négatives	5.17	141'780	210'727	-68'947
• sous-jacents	5.17	5'091'480	4'374'342	717'138

Tableau de financement groupe BCGE

Consolidé

	2013 Source de fonds en CHF 1'000	2013 Emploi de fonds en CHF 1'000	2012 Source de fonds en CHF 1'000	2012 Emploi de fonds en CHF 1'000
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
• bénéfice de l'exercice	72'961	–	67'008	–
• amortissement sur l'actif immobilisé	19'584	–	21'315	–
• amortissement du <i>goodwill</i>	432	–	6'099	–
• attribution aux réserves issues du capital	509	–	–	490
• attribution écart de conversion des monnaies étrangères	763	–	–	324
• correctifs de valeurs et provisions	15'881	–	4'641	–
• réserves pour risques bancaires généraux	20'000	–	25'000	–
• comptes de régularisation actifs	12'770	–	10'315	–
• comptes de régularisation passifs	–	21'530	–	1'011
• autres rubriques	27'515	–	–	13'847
• dividende de l'exercice précédent	–	16'200	–	16'200
• attribution spéciale à l'Etat de Genève	–	3'240	–	3'240
<i>Solde</i>	–	129'445	–	99'266
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé				
• autres participations	–	7'538	1'102	–
• immobilisations corporelles	1'861	–	–	4'928
• valeurs immatérielles	–	–	–	–
<i>Solde</i>	5'677	–	3'826	–
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
• engagements envers les banques	–	–	–	–
• engagements envers la clientèle	2'893	–	–	3'383
• obligations de caisse	–	4'494	–	6'202
• prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	–	60'015	124'720	–
• créances sur les banques	–	–	30'000	–
• créances sur la clientèle	10'196	–	–	181'012
• créances hypothécaires	88'865	–	–	115'011
• immobilisations financières	–	111'236	–	114'905
Opérations à court terme				
• engagements envers les banques	–	454'314	–	84'527
• engagements envers la clientèle	616'794	–	485'183	–
• obligations de caisse	–	2'526	–	14'762
• prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	10'785	–	25'000	–
• attribution propres titres de participation	2'439	–	4'325	–
• engagements résultant de papiers monétaires	6'320	–	–	123
• créances résultant de papiers monétaires	74'918	–	–	163'849
• créances sur les banques	15'568	–	533'979	–
• créances sur la clientèle	76'178	–	357'682	–
• créances hypothécaires	–	337'014	–	190'901
• immobilisations financières	88'157	–	68'910	–
• portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	–	14'994	–	10'119
Etat des liquidités				
• liquidités	–	132'288	–	840'445
<i>Solde</i>	123'768	–	95'440	–
Totaux soldes	129'445	129'445	99'266	99'266

Justification des capitaux propres groupe BCGE

Consolidé

96

en CHF 1'000

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013

Capital social libéré	360'000
Réserves issues du capital	311'738
Réserves pour risques bancaires généraux	85'000
Réserves issues du bénéfice	360'223
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-12'864
Propres titres de participation	-18'345
Total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	1'085'752

Dividende prélevé sur le bénéfice de l'exercice précédent	-16'200
Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé)	-3'240
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	20'000
Bénéfice de l'exercice	72'961
Achats de propres titres (au coût d'acquisition)	-3'925
Ventes de propres titres (au coût d'acquisition)	6'364
Gains ou pertes d'aliénation et dividendes de propres titres de participation	509
Ecart de conversion des monnaies étrangères	763

Total des capitaux propres au 31 décembre 2013

1'162'984

Dont

<i>Capital social libéré</i>	360'000
<i>Réserves issues du capital</i>	312'247
<i>Réserves pour risques bancaires généraux</i>	105'000
<i>Réserves issues du bénéfice</i>	340'783
<i>Bénéfice de l'exercice</i>	72'961
<i>Ecart de conversion des monnaies étrangères</i>	-12'101
<i>Propres titres de participation</i>	-15'906

Propres titres de participation (titres au porteur)

En unités

Situation au 1 ^{er} janvier 2013	77'984
Achats	16'753
Ventes	27'086
Situation au 31 décembre 2013	67'651

Prix de transaction moyen (valeur vénale moyenne) en CHF	238.62
Engagements conditionnels en relation avec des propres actions aliénées ou acquises	-
Actions au porteur détenues par son institution de prévoyance professionnelle	15'000
Propres actions réservées pour objectif déterminé	-
Instruments de capitaux propres détenus par des personnes proches	-
Dérivés sur propres actions	-

1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL

Le groupe Banque Cantonale de Genève offre les prestations de service d'une banque universelle de proximité et a notamment pour mission de contribuer au développement économique du canton et de la région.

L'activité comprend des affaires de crédits hypothécaires, crédits commerciaux et privés ainsi que des crédits dans le domaine du négoce international. Le groupe est également actif en gestion de patrimoines ainsi qu'en matière d'opérations d'émissions et de placements sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2013, l'effectif du groupe s'établissait à 782 personnes; 725.4 après conversion en emplois à temps complet (722.7 en 2012).

La banque poursuit une stratégie d'externalisation dans le domaine des opérations afin de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée à la clientèle. Les relations d'externalisation sont réglées par des contrats de services (SLA), conformément à la circulaire Finma 2008/7 sur l'*outsourcing*-banques. Les mandats confiés à Swisscom concernent principalement les opérations de paiement et sur titres – ce qui permet d'assurer un service conforme à ceux des meilleurs établissements bancaires suisses – l'exploitation du système informatique central, son hébergement, le stockage des données, l'impression et l'envoi des documents de masse ainsi que la maintenance de certaines infrastructures.

2. CONVENTIONS AVEC L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

Par convention tripartite du 27 juillet 2000 et son avenant signé le 19 novembre 2001, la République et canton de Genève, la Banque Cantonale de Genève et la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève ont réglé les principes généraux du transfert de certains actifs à la fondation par la banque. Cette convention a réglé en particulier la cession desdits actifs, la fixation des modalités de financement et de remboursement entre la fondation et la banque.

L'Etat s'est substitué à la banque pour la part des frais financiers, de fonctionnement et de réalisation (selon la Loi 8194 du 19 mai 2000), non payés par celle-ci à la fondation. Du fait de la dissolution de la fondation, le Conseil d'Etat a fixé, selon arrêté du 21 octobre 2011, le montant des avances restant à rembourser par la banque à CHF 359'501'634. De par ses statuts, la banque les rembourse proportionnellement aux dividendes distribués aux actionnaires (20% des dividendes payés). Ainsi, au titre de l'exercice 2013, un montant de CHF 3.240 millions sera payé pour autant que la proposition de dividende du conseil d'administration à l'assemblée générale soit adoptée. Dans ce cas, un montant total de CHF 9.720 millions aura été remboursé depuis 2011. C'est ainsi : CHF 45.077 millions qui auront été remboursés depuis l'assainissement de la banque en 2000.

3. PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Normes de référence

Les comptes consolidés du groupe sont conformes au Code des obligations suisse, à la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne et à son ordonnance d'exécution ainsi qu'aux directives de la Finma sur les dispositions régissant l'établissement des comptes. Les comptes consolidés du groupe sont conformes au principe de l'image fidèle.

Date de clôture des comptes consolidés

Le 31 décembre est la date de clôture des comptes consolidés.

Périmètre de consolidation du groupe

Le périmètre de consolidation du groupe comprend les banques et les sociétés financières et immobilières, dont la consolidation présente une importance significative. Le périmètre de consolidation du groupe n'a pas connu de changement durant l'exercice écoulé.

Les banques et les sociétés sont intégrées globalement lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la maison mère détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%. Les banques et les sociétés sont mises en équivalence lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la maison mère détient une participation directe ou indirecte de 20 à 50%.

Total du bilan	en CHF 1'000
Banque Cantonale de Genève SA, Genève	16'637'821
Capital Transmission SA, Genève	27'967
Investissements Fonciers SA, Lausanne	20'318
Swiss Public Finance Solutions SA, Genève	970
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	551'866
Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Putaux	34'310
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	31'831
Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon	142

La banque détient d'autres participations permanentes, mais celles-ci sont non significatives.

Méthode de consolidation du groupe

• Consolidation du capital :

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans la société consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de la société est répartie entre les corrections de valeurs des éléments du bilan de la société consolidée et un écart d'acquisition. La consolidation du capital est faite selon la méthode anglo-saxonne *purchase method*. Celle-ci prévoit que le prix d'achat des participations est compensé avec la part que détient le groupe dans les capitaux propres nouvellement évalués (valeur vénale des actifs nets) au moment de l'acquisition.

• Goodwill :

Le *goodwill* ainsi que l'écart de première consolidation sont inscrits à l'actif sous la rubrique "Valeurs immatérielles" et amortis par le biais du compte de résultat sur une durée de 5 ans ou 20 ans. L'amortissement sur 20 ans se justifie par la nature du *goodwill* (clientèle).

• Opérations réciproques

Les engagements et créances ainsi que les produits et charges résultant d'opérations réciproques entre sociétés consolidées sont éliminés.

• Conversions de devises

Les éléments du bilan et du compte de résultat des entités domiciliées hors de Suisse et établis en devises sont convertis en francs suisses aux cours en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées directement dans les fonds propres sous la rubrique "Ecart de conversion des monnaies étrangères".

Principes d'évaluation du groupe

Les comptes consolidés du groupe sont fondés sur les comptes individuels des sociétés du groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Des retraitements spécifiques, pour se conformer au principe de l'image fidèle, sont effectués principalement sur les propres titres de participation et de créance portés en déduction des positions passives correspondantes. Les comptes de l'exercice précédent peuvent faire l'objet, si nécessaire, de modification à des fins de comparaison.

Principes de comptabilisation

Les opérations sont enregistrées dans les livres au jour de leur conclusion.

Devises, billets et métaux précieux

Les postes de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses selon les cours suivants :

Principales monnaies	Unités monnaies	Cours au 31.12.2013	Cours au 31.12.2012
Dollar américain	1	0.8910	0.9131
Euro	1	1.2271	1.2076
Livre sterling	1	1.4731	1.4783
Yen	100	0.8489	1.0574

Les charges et les produits sont convertis aux cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de cours résultant de cette conversion sont comptabilisés sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce".

Liquidités et créances résultant de papiers monétaires

Les liquidités sont comptabilisées à leur valeur nominale, les créances comptables au prix de revient.

Créances et engagements sur les banques et sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances et les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les créances figurent au bilan, au plus pour la valeur qu'elles représentent pour la banque. Les provisions, constituées pour couvrir les risques de pertes connus ou estimés à la date de clôture des comptes, sont portées en diminution des rubriques de l'actif correspondant. Les intérêts et les commissions correspondantes qui demeurent impayés 90 jours après leur échéance sont considérés en souffrance et sont comptabilisés directement sous "provisions" en déduction de l'actif correspondant. L'enregistrement au compte de résultat n'intervient, dans ce cas, qu'au moment du paiement effectif.

Pour les portefeuilles de crédits à la consommation (crédits personnels et leasings), constitués d'un grand nombre de petites créances homogènes, les corrections individuelles sont déterminées de manière forfaitaire sur la base des données historiques.

Prêts/emprunts de titres et mises/prises en pension

Les opérations de prêts/emprunts de titres et les opérations de mises/prises en pension de titres (*repurchase and reverse repurchase agreements*) sont comptabilisées comme suit :

- les liquidités qui sont échangées sont portées au bilan,
- le transfert de titres n'implique pas une comptabilisation au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés,
- l'aliénation subséquente de titres reçus implique une comptabilisation au bilan. Il en découle l'enregistrement à la valeur de marché d'un engagement non monétaire.

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées aux cours du marché à la date de clôture. Le résultat est comptabilisé sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce".

Selon le principe de l'image fidèle, prescrit au niveau du groupe, les propres titres de créance ne sont pas évalués à la valeur de marché, mais à la valeur nominale, et sont comptabilisés en diminution des positions passives correspondantes.

Les propres titres de participation sont comptabilisés, au niveau du groupe, en déduction des capitaux propres à concurrence du coût d'acquisition, sous la forme d'une rubrique séparée "Propres titres de participation". Le paiement des dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont attribués aux "Réserves issues du capital".

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les valeurs détenues à long terme ainsi que les sociétés acquises dans un but stratégique et qui devraient être revendues à moyen terme.

Les titres de créances et de participation sont évalués, soit selon le principe de la valeur la plus basse entre le prix du marché et la valeur d'acquisition, soit selon le principe de l'*accrual method* pour les titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance. L'impact net des variations de valeur est enregistré dans les produits ou charges ordinaires. Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la revente sont portés au bilan au prix d'acquisition diminué, le cas échéant, des correctifs de valeurs et des coûts de liquidation économiquement nécessaires selon le principe de la valeur la plus basse.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties linéairement, sur leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

Immeubles à l'usage de la banque	100 ans
Agencements	10 ans
Mobilier et aménagements	5 ans
Machines	5 ans
Logiciels et matériels informatiques	3 à 10 ans
	selon leur durée de vie

Impôts

En fonction des résultats réalisés, une estimation des impôts dus au titre de l'exercice est comptabilisée. L'impact de la délimitation des impôts du groupe est présenté dans les impôts différés.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers ouverts à la date du bilan sont évalués à leur valeur de marché. Les adaptations des valeurs de remplacement sont comptabilisées en fonction de l'intention qui préside à l'origine des opérations, à savoir :

- en cas d'opérations de négoce, au compte de résultat, au prix du marché,
- en cas d'opérations de couvertures, de manière analogue à l'opération de base couverte.

Dans ce dernier cas, la valorisation de la valeur de remplacement est comptabilisée dans les "Comptes de compensation" sous la rubrique "Autres actifs" ou "Autres passifs".

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement par le débit des charges extraordinaires dans le but de couvrir les risques latents de l'activité. Ces réserves sont imposées fiscalement.

Changement de principes comptables

Il n'y a pas eu de changement de principes comptables pendant l'exercice.

4. CONTRÔLE DES RISQUES

Le conseil d'administration fixe la politique des risques conformément aux dispositions légales. La direction générale veille à son application dans toutes les entités du groupe selon la même méthodologie. La banque a mis en place différents comités des risques pour la maison mère et pour les filiales lui permettant de mesurer, de suivre, de gérer et de contrôler les risques encourus.

Le conseil d'administration applique une analyse des risques principaux du groupe. Dans cette analyse, il prend en compte les résultats émanant du système de contrôle interne existant, du département de Contrôle des risques et compliance, des travaux de l'audit interne et externe ainsi que des rapports de la direction générale.

Principes directeurs

Des enveloppes de risques par types d'activité sont fixées par le conseil d'administration. Celles-ci permettent une allocation ciblée et maîtrisée des fonds propres et assurent une diversification des risques pris. De la même manière, et en respect des dispositions réglementaires, le conseil d'administration fixe les limites pays et les limites banques en tenant compte des fluctuations financières et des risques géopolitiques. La direction générale contrôle l'ensemble des risques par une supervision constante des activités et par un suivi opéré par des comités spécifiques.

Chaque membre de la direction générale est responsable des revenus et des coûts associés à la prise de risque assumée dans sa division ; il prend les dispositions préventives nécessaires pour leur maîtrise et/ou leur réduction.

Un contrôle des risques indépendant des unités opérationnelles génératrices de revenus est pratiqué dans toute la banque. Ainsi, les départements Contrôle des risques et Conformité renforcent le contrôle régulier des unités de front et les unités de contrôle spécialisées. Leur rôle est d'analyser, d'évaluer, de contrôler et d'informer les comités dédiés des impacts financiers, légaux et de *compliance* découlant de l'exposition aux risques de tous genres, en prenant soin de l'exhaustivité et de l'appréciation objective des risques encourus et des risques potentiels affectant la banque.

La BCGE appartient à la "catégorie 3" créée par la circulaire Finma (2011/2), notamment avec un bilan dépassant les CHF 15 milliards. La Finma a fixé le seuil de 12% de couverture en fonds propres pour le 31 décembre 2013. Le ratio de couverture des fonds propres consolidés est de 13.47% au 31 décembre 2013 (12.86% en 2012), le ratio de fonds propres de base (CET1) se monte à 11.60% (10.63% en 2012).

Surveillance consolidée

L'organisation du contrôle des risques au sein du groupe est déclinée sur les principes de gestion de la banque à Genève afin d'obtenir une exhaustivité, une compréhension et une maîtrise uniformisée des risques au niveau consolidé.

Le département Contrôle des risques au sein de la division Finances et contrôle des risques, consolident les positions globales du groupe. La diffusion des rapports et leurs revues systématiques avec les divisions de front durant les comités de risques et *asset and liability management (ALM)* formalisent l'efficacité de la démarche globale.

Les résultats sont communiqués régulièrement à la direction générale et au conseil d'administration.

Typologie des risques

• Risques de contrepartie

Les risques de contrepartie ou de crédit représentent les dommages que supporte le groupe en cas de défaillance d'une contrepartie.

Les crédits sont octroyés dans le cadre d'un système précis de délégation des compétences, basé sur le montant de l'engagement, et sont soumis à un système expert de cotation. Celui-ci prescrit des conditions différentes selon la capacité financière de l'emprunteur et selon la typologie de l'affaire.

Le comité des crédits examine les demandes et autorise les opérations en fonction des délégations ainsi que de la politique définie. Cette politique englobe les engagements des clients et correspondants du groupe résultant des activités de prêts, d'émissions de garanties ainsi que des engagements dans le cadre des transactions de devises.

L'évaluation des risques est effectuée chaque année pour les crédits commerciaux. Pour les crédits hypothécaires, la périodicité de révision des sûretés est, notamment, définie par le taux d'avance et par la typologie des objets. Dans tous les cas des indices de risques nouveaux engendrent des analyses spécifiques des dossiers de crédit concernés.

Le système expert de cotation attribue des *ratings* aux preneurs de crédits (10 notations de A+ à E-); il est tenu à jour sur des systèmes dédiés. Les *ratings* de F à I, pour les affaires en périmètre de risques, sont calculés par la banque selon les critères de son règlement des crédits. De nouveaux modèles de *ratings* sont introduits avec un système développé et utilisé en commun par une douzaine de banques cantonales et d'autres instituts d'envergure. La détérioration significative du *rating* déclenche une procédure d'examen du risque et, cas échéant, la constitution d'une provision et le transfert du dossier dans le département Contentieux et workout.

Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeurs est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les créances compromises, ainsi que les sûretés obtenues, sont évaluées à la valeur de liquidation, en tenant compte d'un correctif de valeur en fonction de la solvabilité du débiteur. Les opérations hors bilan sont aussi comprises dans cette évaluation.

Les risques de négoce international font l'objet d'un suivi et d'une analyse spécifiques. La connexion du système informatique dédié avec le système de contrôle des risques permet une analyse de situation où chaque client est suivi avec son *rating*, ses limites et ses encours. Les analyses par types de produits traités complètent cette surveillance.

Concentration des risques

Les risques importants (gros risques selon l'art. 83 OFR) sont contrôlés constamment et sont présentés sur une base trimestrielle au conseil d'administration ainsi qu'à l'organe de révision externe.

Le système informatique intégré de contrôle des risques permet de calculer les besoins en fonds propres pour chaque opération et de les agréger par groupes économiques. Dans un souci de prévention, une attention accrue est portée aux concentrations possibles de crédit. Le suivi de ces positions est constant et un avis est transmis immédiatement à la hiérarchie si l'on s'approche de valeurs limites. Des simulations sont effectuées systématiquement a priori lorsque des opérations d'envergure sont proposées.

• Risques de marché

Les risques de marché représentent le potentiel de pertes suite à des fluctuations des cours de change, de taux d'intérêt, de cours de valeurs mobilières et d'indices sur l'ensemble des positions détenues par le groupe.

Le contrôle des risques de marché nécessite l'identification, la mesure et le contrôle des positions ouvertes. L'évaluation du portefeuille de négoce et la surveillance des limites sont effectuées sur un système unique, ce qui permet l'évaluation sans délai des risques encourus et un rapport est effectué sur une base journalière. Un département indépendant est chargé du suivi constant du respect des limites et du suivi des *stop-loss* de la salle des marchés. La connexion avec le système informatique de contrôle des risques permet, de plus, l'établissement synchronisé des rapports de consommation de fonds propres pour ces opérations de négoce. La banque a une politique d'exposition faible aux risques de marché dans le cadre de l'activité de négoce (*trading*). Le comité ALM se réunit sur une base mensuelle. Ce comité contrôle le pilotage du bilan de la banque, selon les évolutions possibles de la marche des affaires, de la situation des marchés financiers et d'autres paramètres. Le comité ALM suit et contrôle tous les risques financiers.

Les principaux risques de marché auxquels le groupe est confronté sont :

Risques de taux : Les risques de taux concernent la fluctuation des valeurs des positions financières face aux variations des taux d'intérêt. La politique de risques de taux est approuvée par le conseil d'administration qui en délègue le contrôle opérationnel à la direction générale. Conformément aux prescriptions légales, l'effet sur les revenus (à court terme) et l'effet sur la valeur (à long terme) d'une fluctuation des taux d'intérêt y sont analysés et gérés à l'intérieur de limites définies par le conseil d'administration.

Risques de change : Les positions de change que doit gérer la banque concernent principalement des revenus d'intérêts et de commissions, libellés en grande partie en USD et en EUR. Les risques de change émanant du bilan, incluant les opérations de trésorerie ainsi que des transactions, sont centralisés et gérés de manière globale au niveau de la banque. Le système de couverture mis en place permet d'effectuer des transactions financières afin de protéger les positions de change identifiées tout en tenant compte des coûts relatifs.

Risques de liquidité : Les limites de prêts accordés à d'autres banques sont contrôlées avec une précaution renforcée en réponse aux risques accrus. Les placements sur les marchés monétaires ont été largement remplacés par des placements de type *repurchase agreement*. Tout en respectant une grande prudence et en continuant les opérations de mises en pension, l'activité des marchés monétaires se poursuit avec certaines banques partenaires, dans le respect de limites strictes. La BCGE avait adopté une mesure de grande prudence en augmentant massivement ses liquidités.

Risques de cours sur actions : Les risques de cours sur actions concernent les variations de valeur des positions sur actions ainsi que celles dont le comportement est semblable à celui des actions.

• Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes. Le niveau d'automatisation des processus ainsi que des mesures de contrôle internes permettent de limiter ces risques. La banque a mis en place une modélisation des processus de production permettant de suivre les points de contrôle, de séparation de fonction et de validation dans le traitement des opérations. Le contrôle des risques opérationnels s'appuie sur une section dédiée qui assure la cohérence de l'architecture de contrôle interne. Celle-ci permet de suivre et d'archiver les incidents en vue d'une amélioration continue du dispositif de contrôle interne et d'une meilleure anticipation des problèmes potentiels. Les instructions administratives et autres directives internes sont constamment mises à jour et accessibles à tous les employés sur l'intranet de la banque. En outre, la banque veille au respect des procédures ainsi qu'à l'analyse des flux d'informations. Une entité s'assure de l'adaptation des règles internes aux prescriptions légales.

• Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité (*compliance*) correspond aux manquements aux prescriptions, normes et règles, sanctions légales et réglementaires ainsi que les pertes financières ou atteintes à la réputation qui peuvent en découler. Le département Conformité a pour objectif de préserver la réputation de la banque en assurant une veille des réglementations en matière de lutte contre le blanchiment, du financement du terrorisme, de la fraude et des dispositions réglementaires et légales. Elle s'assure que les activités de la banque ainsi que ses directives internes soient conformes à ces réglementations.

• Risques juridiques

Le département Juridique est rattaché à la direction générale. Ses missions consistent notamment à identifier les risques juridiques, à assurer la défense des intérêts de la banque et à appuyer les gestionnaires dans les relations avec la clientèle. Il intervient ainsi dès qu'un risque potentiel est décelé, contrôle sa problématique et, le cas échéant, mandate un avocat externe avec lequel il traite le dossier. Le provisionnement des risques juridiques est le résultat d'une analyse individuelle des dossiers. Les provisions nécessaires sont portées au passif sous "Correctifs de valeurs et provisions". La banque a décidé de participer en catégorie 2 du programme américain destiné à régler le différend entre les États-Unis et les banques suisses, ne pouvant garantir que tous ses clients américains aient respecté leurs obligations fiscales. Une provision a été constituée sans reconnaissance de responsabilité selon le droit américain et sur base d'une appréciation des risques à ce jour.

• Autres risques

La section de contrôle interne intensifie ses activités en matière de contrôle des fraudes; celles-ci présentent un risque faible mais croissant, notamment pour les opérations de bancaire.

5. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.01 Couvertures des prêts et des opérations

hors bilan (en CHF 1'000)	Nature des couvertures			
	Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total
Prêts				
Créances sur la clientèle	668'862	282'781	2'884'582	3'836'225
Créances hypothécaires, dont :	9'274'514	44'620	–	9'319'134
• Immeubles d'habitation	7'431'475	44'620	–	7'476'095
• Immeubles commerciaux	1'332'439	–	–	1'332'439
• Artisans et industries	438'913	–	–	438'913
• Autres	71'687	–	–	71'687
Total des prêts 31.12.2013	9'943'376	327'401	2'884'582	13'155'359
Total des prêts 31.12.2012	9'626'015	371'521	2'996'048	12'993'584
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	–	720'398	720'398
• Cautions/garanties	–	–	71'446	71'446
• Crédits documentaires	–	–	648'952	648'952
Engagements irrévocables	121'683	68'818	233'509	424'010
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	–	–	57'521	57'521
Crédits par engagement	–	–	77'146	77'146
Total du hors bilan 31.12.2013	121'683	68'818	1'088'574	1'279'075
Total du hors bilan 31.12.2012	145'587	64'240	820'732	1'030'559

Prêts compromis (en CHF 1'000)	Valeur estimée de réalisation		Correctifs de valeurs	
	Montant brut	des sûretés	Montant net	individuels
31.12.2013	222'772	96'584	126'188	121'907
31.12.2012	209'628	76'171	133'457	128'542

5.02 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce (en CHF 1'000)

	31.12.2013	31.12.2012
• Titres de créances cotés (négociés auprès d'une bourse reconnue)	900	1'469
• Titres de participation	45	70
• Métaux précieux	46'540	30'952
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	47'485	32'491

5.03 Immobilisations financières (en CHF 1'000)	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
Immobilisations financières				
Titres de créance	1'213'828	1'192'543	1'226'669	1'218'722
<i>dont évalués selon le principe de l'accrual method</i>	972'347	893'106	983'058	913'815
<i>dont évalués selon le principe de la valeur la plus basse</i>	241'481	299'437	243'611	304'907
Titres de participation	63'107	61'313	117'431	103'599
<i>dont participations qualifiées*</i>	1'984	2'280	3'715	3'976
Immeubles	20	20	20	20
Total des immobilisations financières	1'276'955	1'253'876	1'344'120	1'322'341
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	1'181'957	1'111'380		

*au minimum 10% du capital ou des voix.

5.04 Participations mises en équivalence (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Sans valeur boursière	27'456	19'918
Total des participations	27'456	19'918

5.05 Périmètre de consolidation

Nom, siège	Activité	Capital (en 1'000)	% de part.
Intégration globale			
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	Banque	EUR 15'250	100
Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon	Courtage immobilier	EUR 10	100
Capital Transmission SA, Genève	Investissements	CHF 2'000	100
Intégration par mise en équivalence			
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	Opérations immobilières	EUR 2'088	33.3
Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Putaux	Opérations immobilières	EUR 12'075	33.3
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de fonds de placement	CHF 1'000	42.0
Swiss Public Finance Solutions SA, Genève	Conseils financiers	CHF 400	50.0

La banque détient d'autres participations permanentes non significatives.

5.06 Actif immobilisé (en CHF 1'000)	31.12.2012			31.12.2013			
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Investis- sements	Désinvestis- sements	Amortis- sements	Valeur comptable
Participations							
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	19'918	–	19'918	9'081	-1'543	–	27'456
Total des participations	19'918	–	19'918	9'081	-1'543	–	27'456
Immeubles							
Immeubles et installations à l'usage de la banque	153'456	-27'858	125'598	70	–	-4'647	121'021
Autres immeubles	27'934	-6'110	21'824	–	-5'242	-381	16'201
Total des immeubles	181'390	-33'968	147'422	70	-5'242	-5'028	137'222
Autres immobilisations corporelles	97'537	-63'718	33'819	3'372	-61	-14'556	22'574
Total des immobilisations corporelles	278'927	-97'686	181'241	3'442	-5'303	-19'584	159'796
Valeurs immatérielles							
<i>Goodwill</i>	20'858	-20'426	432	–	–	-432	–
Valeur d'assurance incendie des immeubles			286'737				282'783
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles			100'956				99'796
Engagements: terme de leasing futur résultant de leasing d'exploitation			–				–

5.07 Autres actifs et passifs (en CHF 1'000)	31.12.2013		31.12.2012	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers	20'227	141'780	28'159	210'727
Comptes de compensation	99'242	–	167'110	–
Frais d'émission/empr. Obligations et CLG à amortir	10'941	789	3'642	–
Etalement pénalités lors de remboursement anticipé crédit	–	10'769	–	–
Administration Fédérale des Contributions (AFC)	8'937	10'104	10'360	9'778
Etalement gains sur instruments dérivés	–	8'851	–	113
Etalement sur titres <i>accrual method</i>	–	1'231	–	–
Titres et coupons	–	356	25	422
Autres	6'225	9'123	4'447	2'619
Total	145'572	183'003	213'743	223'659

**5.08 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements
ainsi qu'actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété** (en CHF 1'000)

Situation au 31.12.2013

Valeur comptable
des actifs mis en
gage ou cédés
à titre de garantie Engagements
effectifs

BNS

Limite 104'000 1'137'248
Valeur nominale des titres et créances nantis – –

SIX Swiss Exchange (bourse électronique suisse)

Valeur nominale des titres bloqués 26'800 5'636

Euroclear

Valeur nominale des titres bloqués 2'000 –

Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses (en CHF 1'000)

	31.12.2013	31.12.2012
Valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément	4'300'429	5'223'000
Total des emprunts	2'234'000	2'284'000

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en CHF 1'000)

	31.12.2013	31.12.2012
Prétentions découlant de la mise en gage de <i>cash</i> lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	66'825	–

Engagements découlant du <i>cash</i> reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	310'939	554'179
------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	---------

Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	312'425	555'154
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	---------

<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	312'425	555'154
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	---------

Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	–	395
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	-----

<i>dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	–	–
----------------------------------------------------------------------	---	---

5.09 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Au titre de la prévoyance professionnelle	–	–
En qualité de banque dépositaire	39'449	23'118

Avantage/engagement économique et charges de prévoyance (en CHF 1'000)	Institution de prévoyance avec excédent de couverture	
	31.12.2013	31.12.2012
<i>Montant de l'excédent de couverture dans les comptes de l'institution de prévoyance au 31.12.2012*: 0 (2011: 0)</i>		
Avantage économique	–	–
Variation de l'avantage économique ou de l'engagement économique	–	-1'019
Cotisations ajustées à la période (y compris le résultat de la réserve de cotisations de l'employeur)	12'146	11'506
Charges de prévoyance avec facteurs d'influence importants – en tant que partie des frais de personnel	12'146	12'525

* Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 de l'institution de prévoyance ne sont pas disponibles. Au 31.12.2012, l'institution de prévoyance avait un degré de couverture de 113.4%.

L'institution de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du groupe et couvre l'ensemble des employés de la maison mère ainsi que des filiales suisses.

5.10 Emprunts obligataires en cours

5.10.1 Emprunts obligataires et Centrale de lettres de gage (CLG) des banques cantonales suisses (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Emprunts obligataires	318'655	317'885
CLG	2'234'000	2'284'000
Total	2'552'655	2'601'885
Taux moyen à la date de clôture	2.34%	2.55%

5.10.2 Emprunts obligataires

	Echéance anticipée/finale	Année d'émission	Taux %	Valeur	Titres détenus	Montant	Montant par échéance	
				nominale en CHF 1'000	en propre en CHF 1'000	en cours en CHF 1'000	en CHF 1'000	
	2014	2004	3.5000	120'000	215	119'785 *	119'785	2014
	2018	2011	3.1250	200'000	1'130	198'870 *	198'870	2018
Total				320'000	1'345	318'655		
<i>dont de rang subordonné</i>				<i>320'000</i>	<i>1'345</i>	<i>318'655</i>		

* Emprunt obligataire de rang subordonné.

5.11 Correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux (en CHF 1'000)

	Etat à la fin 2012	Recouvrement					Etat à la fin 2013
		Utilisations conformes à leurs buts	intérêts en souffrance différence de change	Nouvelles constitutions	Dissolutions		
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	132'856	-12'129	3'243	11'143	-6'512	128'601	
Correctifs de valeurs et provisions sur immobilisations financières	7'790	-1'883	-3	3'990	-	9'894	
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnels)	20'637	-4'433	-	20'137	-396	35'945	
Correctifs de valeurs et provisions pour impôts latents	-	-	-	-	-	-	
Autres provisions	-	-963	-	963	-	-	
Total des correctifs de valeurs et provisions	161'283	-19'408	3'240	36'233	-6'908	174'440	
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-152'188					-149'464	
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	9'095					24'976	

Dans les comptes du groupe, conformément au dispositif légal, les mouvements sont présentés de manière brute.

Réserves pour risques bancaires généraux	85'000	-	-	20'000	-	105'000
-------------------------------------------------	---------------	----------	----------	---------------	----------	----------------

5.12 Structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations financières et des fonds étrangers (en CHF 1'000)

	A vue	Dénouçable	Durée d'échéance résiduelle				Immobilisé	Total
			Jusqu'à	De 3 à	De 12 mois	De plus		
			3 mois	12 mois	à 5 ans	de 5 ans		
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités	1'370'773	–	–	–	–	–	–	1'370'773
Créances résultant de papiers monétaires	5'445	–	73'947	9'544	–	–	–	88'936
Créances sur les banques	150'984	–	170'992	3'068	–	–	–	325'044
Créances sur la clientèle	851'112	86'811	921'461	207'360	944'566	824'915	–	3'836'225
Créances hypothécaires	–	1'294'986	971'936	711'558	3'278'651	3'062'003	–	9'319'134
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	47'485	–	–	–	–	–	–	47'485
Immobilisations financières	52'724	–	19'587	61'149	870'825	262'267	10'403	1'276'955
Total de l'actif circulant								
31.12.2013	2'478'523	1'381'797	2'157'923	992'679	5'094'042	4'149'185	10'403	16'264'552
31.12.2012	1'544'592	2'114'151	2'181'132	941'572	5'297'489	3'933'492	10'474	16'022'902
FONDS ÉTRANGERS								
Engagements résultant de papiers monétaires	6'986	–	–	–	–	–	–	6'986
Engagements envers les banques	160'058	–	765'058	–	–	–	–	925'116
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5'100'089	–	–	–	–	–	–	5'100'089
Autres engagements envers la clientèle	6'504'232	–	53'136	36'599	4'298	92	–	6'598'357
Obligations de caisse	–	–	1'280	3'220	9'652	1'080	–	15'232
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	–	–	–	316'785	1'205'870	1'030'000	–	2'552'655
Total des fonds étrangers								
31.12.2013	11'771'365	–	819'474	356'604	1'219'820	1'031'172	–	15'198'435
31.12.2012	10'834'074	277'895	1'424'454	233'961	1'022'288	1'290'320	–	15'082'992

5.13 Créances et engagements envers les sociétés liées et crédits aux organes (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Créances envers les sociétés liées	52'398	49'385
Engagements envers les sociétés liées	1'141'087	1'106'975
Créances provenant de crédits aux organes	5'610	5'591

Les créances envers les sociétés liées sont constituées en majeure partie de créances hypothécaires à des fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève. Les engagements envers les sociétés liées correspondent aux comptes courants des fondations de droit public.

Les crédits aux organes sont principalement constitués de créances hypothécaires qui sont accordées aux administrateurs ainsi qu'aux membres de la direction générale. Les membres de la direction générale bénéficient des mêmes conditions que celles accordées aux employés de la banque.

Les créances et les engagements en relation avec les participants qualifiés, présentés en pied de bilan, découlent d'opérations bancaires exécutées aux conditions des collectivités publiques.

En 2013, la banque a versé à l'Etat de Genève CHF 1.6 million de rémunérations au titre de la garantie accordée aux dépôts d'épargne, (2012 CHF 4.2 millions).

5.14 Répartition de l'actif et du passif entre la Suisse et l'étranger (en CHF 1'000)	31.12.2013		31.12.2012	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
ACTIF				
Liquidités	1'357'889	12'884	1'233'735	4'750
Créances résultant de papiers monétaires	5'443	83'493	–	163'854
Créances sur les banques	245'325	79'719	234'968	105'644
Créances sur la clientèle	2'486'422	1'349'803	2'531'556	1'391'043
Créances hypothécaires	8'941'475	377'659	8'724'510	346'475
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	46'585	900	32'481	10
Immobilisations financières	1'096'807	180'148	1'071'560	182'316
Participations mises en équivalence	8'546	18'910	8'165	11'753
Immobilisations corporelles	158'963	833	180'545	696
Valeurs immatérielles	–	–	432	–
Comptes de régularisation	20'050	1'594	33'143	1'271
Autres actifs	144'233	1'339	212'833	910
Total de l'actif	14'511'738	2'107'282	14'263'928	2'208'722
PASSIF				
Engagements résultant de papiers monétaires	6'986	–	666	–
Engagements envers les banques	882'069	43'047	1'197'103	182'327
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'420'078	680'011	4'271'554	639'114
Autres engagements envers la clientèle	5'191'955	1'406'402	4'917'013	1'251'078
Obligations de caisse	15'232	–	22'252	–
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	2'552'655	–	2'601'885	–
Comptes de régularisation	48'127	1'495	68'558	2'594
Autres passifs	180'677	2'326	223'312	347
Correctifs de valeurs et provisions	24'976	–	9'095	–
Réserves pour risques bancaires généraux	105'000	–	85'000	–
Capital social	360'000	–	360'000	–
Réserves issues du capital	312'247	–	311'738	–
Réserves issues du bénéfice	340'783	–	293'215	–
Propres titres de participation	-15'906	–	-18'345	–
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-12'101	–	-12'864	–
Bénéfice de l'exercice	72'961	–	67'008	–
Total du passif	14'485'739	2'133'281	14'397'190	2'075'460

5.15 Répartition de l'actif par pays ou par groupes de pays (en CHF 1'000)	31.12.2013		31.12.2012	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Europe • France	1'320'357	7.9	1'279'086	7.8
• Royaume-Uni	92'509	0.6	142'008	0.9
• Luxembourg	81'913	0.5	56'641	0.3
• Allemagne	76'044	0.5	83'054	0.5
• Autres pays européens	192'085	1.2	282'584	1.7
Etats-Unis	1'974	–	11'073	0.1
Autres	342'400	2.1	354'276	2.2
Actifs à l'étranger	2'107'282	12.8	2'208'722	13.5
Suisse	14'511'738	87.2	14'263'928	86.5
Total de l'actif	16'619'020	100	16'472'650	100

5.16 Répartition de l'actif et du passif

par monnaie (en CHF 1'000 au 31.12.2013)

	Monnaies				
	CHF	USD	EUR	AUTRES	MÉTAUX
ACTIF					
Liquidités	1'299'831	2'119	65'089	3'734	–
Créances résultant de papiers monétaires	5'114	83'544	267	11	–
Créances sur les banques	160'448	85'782	34'436	14'256	30'122
Créances sur la clientèle	2'067'841	739'889	1'012'408	16'087	–
Créances hypothécaires	9'223'786	–	95'348	–	–
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	943	–	1	–	46'541
Immobilisations financières	1'182'031	2'023	92'356	545	–
Participations mises en équivalence	18'283	–	9'173	–	–
Immobilisations corporelles	158'963	–	833	–	–
Valeurs immatérielles	–	–	–	–	–
Comptes de régularisation	20'050	–	1'594	–	–
Autres actifs	143'356	–	1'411	805	–
Total des positions portées à l'actif	14'280'646	913'357	1'312'916	35'438	76'663
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	4'199'911	414'632	398'320	78'082	535
Total de l'actif	18'480'557	1'327'989	1'711'236	113'520	77'198
PASSIF					
Engagements résultant de papiers monétaires	3'967	506	2'508	5	–
Engagements envers les banques	35'480	495'222	350'727	4'856	38'831
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5'018'105	5'186	76'798	–	–
Autres engagements envers la clientèle	5'282'140	567'703	632'327	78'169	38'018
Obligations de caisse	15'232	–	–	–	–
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	2'552'655	–	–	–	–
Comptes de régularisation	48'127	–	1'495	–	–
Autres passifs	178'839	996	3'155	13	–
Correctifs de valeurs et provisions	24'976	–	–	–	–
Réserves pour risques bancaires généraux	105'000	–	–	–	–
Capital social	360'000	–	–	–	–
Réserves issues du capital	312'247	–	–	–	–
Réserves issues du bénéfice	340'783	–	–	–	–
Propres titres de participation	-15'906	–	–	–	–
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-12'101	–	–	–	–
Bénéfice de l'exercice	72'961	–	–	–	–
Total des positions portées au passif	14'322'505	1'069'613	1'067'010	83'043	76'849
Engagements de livraisons découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	4'207'555	255'369	598'275	29'326	535
Total du passif	18'530'060	1'324'982	1'665'285	112'369	77'384
Position nette par devise	-49'503	3'007	45'951	1'151	-186

5.17 Répartition des instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'exercice (en CHF 1'000)	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement	Valeurs de remplacement	Montants des	Valeurs de remplacement	Valeurs de remplacement	Montants des
	positives	négatives	sous-jacents	positives	négatives	sous-jacents
Instruments de taux						
Contrats à terme, y compris <i>forward rate agreements</i>	–	–	160'627	–	–	–
<i>Swaps</i>	154	144	6'000	14'763	137'341	3'800'000
<i>Futures</i>	5	4	1'209	–	–	–
Options (<i>OTC</i>)	6	179	57'032	934	52	100'270
Total instruments de taux	165	327	224'868	15'697	137'393	3'900'270
Devises/métaux précieux						
Contrats à terme	803	780	106'766	–	–	–
<i>Swaps</i> combinés d'intérêts et de devises	2'948	2'666	859'576	–	–	–
Options (<i>OTC</i>)	614	614	–	–	–	–
Total devises/métaux précieux	4'365	4'060	966'342	–	–	–
Titres de participation/indices						
<i>Futures</i>	–	–	–	–	–	–
Options (<i>exchange traded</i>)	–	–	–	–	–	–
Total titres de participation/indices	–	–	–	–	–	–
Total au 31.12.2013	4'530	4'387	1'191'210	15'697	137'393	3'900'270
Total au 31.12.2012	7'213	6'958	997'329	20'946	203'769	3'377'013

La banque n'a pas conclu de contrat spécifique de *netting*.

5.18 Produits des intérêts (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Banques	869	3'824
Clientèle	276'366	292'419
Effets de change et papiers monétaires	1'329	671
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	17'852	17'110
Intérêts et dividendes des portefeuilles négoce	70	36
Total	296'486	314'060

5.19 Charges d'intérêts (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Banques	1'431	3'200
Clientèle	29'889	33'852
Emprunts obligataires et CLG	53'942	61'325
Emprunts obligataires de rang subordonné	10'197	10'171
Autres	0	123
Total	95'459	108'671

5.20 Résultat des opérations de négoce (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Commerce de devises et de billets de banque, y compris produits dérivés	25'485	22'638
Négoce de métaux précieux	541	583
Négoce de titres	927	895
Total	26'953	24'116

5.21 Charges de personnel (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Salaires et gratifications	95'341	96'924
AVS, AI, APG et autres contributions légales	10'187	10'201
Contributions à l'institution de prévoyance	12'146	12'525
Autres frais de personnel	3'180	3'407
Total	120'854	123'057
5.22 Autres charges d'exploitation (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Locaux	11'074	9'695
Informatique	28'561	31'993
Machines, mobilier et véhicules	314	339
Autres charges d'exploitation	42'893	43'268
Total	82'842	85'295
5.23 Amortissements sur l'actif immobilisé (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Installations permanentes	3'156	2'436
Installations, agencements, sécurité et télécommunications, matériel et logiciels informatiques	14'086	15'178
Matériel, mobilier et véhicules	2'342	3'701
Valeurs immatérielles	432	6'099
Total	20'016	27'414
5.24 Correctifs de valeurs, provisions et pertes (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de recouvrement sur créances	4'631	10'623
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnels)	19'741	5'670
Autres provisions	963	1'620
Total	25'335	17'913
5.25 Produits extraordinaires (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Ventes d'actifs immobilisés	26'178	–
Autres	124	22'000*
Total	26'302	22'000
* Solde pour tout compte d'un litige.		
5.26 Charges extraordinaires (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Charges étrangères à l'exploitation	2'518	3'148
Réserve pour risques bancaires généraux	20'000	25'000
Total	22'518	28'148

5.27 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire (en CHF 1'000)	31.12.2013		31.12.2012	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	188'708	12'319	194'730	10'659
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	92'031	5'617	99'039	4'919
Résultat des opérations de négoce	26'953	–	24'116	–
Autres résultats ordinaires	9'032	107	11'998	299
Charges d'exploitation	-194'046	-9'650	-198'711	-9'641
Bénéfice brut	122'678	8'393	131'172	6'236

Comptes annuels 2013 et annexes

Maison mère

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (pages 120 à 128) de la Banque Cantonale de Genève, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

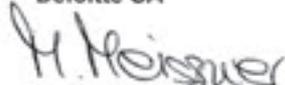
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Myriam Meissner
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Thierry Aubertin
Expert-réviseur agréé

Genève, le 24 février 2014
MME/THA/jh

Bilan avant répartition maison mère	120
Compte de résultat maison mère	121
Justification des capitaux propres maison mère	122
ANNEXES AUX COMPTES MAISON MÈRE	123
1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL	123
2. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION DES COMPTES ANNUELS	123
3. CONTRÔLE DES RISQUES	123
4. ANNEXES AUX COMPTES MAISON MÈRE	123
4.01 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi qu'actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété	123
4.02 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	124
4.03 Créances, engagements sur les sociétés liées et crédits aux organes	124
4.04 Amortissements sur l'actif immobilisé	124
4.05 Produits extraordinaires	124
4.06 Charges extraordinaires	124
4.07 Capital social	125
4.08 Crédits, prêts, rémunérations et participations des organes	125
4.09 Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote	127
4.10 Correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux	127
4.11 Opérations hors bilan	127
4.12 Résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activité	128
4.13 Autres actifs et passifs	128
Proposition de répartition du bénéfice	128

Bilan avant répartition

Maison mère

120

	Notes	31.12.2013 en CHF 1'000	31.12.2012 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
ACTIF				
Liquidités		1'363'525	1'236'479	127'046
Créances résultant de papiers monétaires		88'936	163'854	-74'918
Créances sur les banques		839'962	879'187	-39'225
Créances sur la clientèle		3'300'641	3'408'308	-107'667
Créances hypothécaires		9'319'134	9'070'985	248'149
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		64'132	50'849	13'283
Immobilisations financières		1'263'502	1'240'236	23'266
Participations		75'363	71'721	3'642
Immobilisations corporelles		158'963	182'977	-24'014
Comptes de régularisation		19'544	32'947	-13'403
Autres actifs	4.13	144'119	212'641	-68'522
Total de l'actif		16'637'821	16'550'184	87'637
Total des créances de rang subordonné		19'911	16'443	3'468
Total des créances sur les sociétés du groupe et les participants qualifiés		595'572	649'648	-54'076
<i>dont total des créances sur le Canton</i>		<i>53'188</i>	<i>18'226</i>	<i>34'962</i>
PASSIF				
Engagements résultant de papiers monétaires		6'986	666	6'320
Engagements envers les banques		998'437	1'483'964	-485'527
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		5'100'089	4'910'668	189'421
Autres engagements envers la clientèle		6'560'268	6'146'471	413'797
Obligations de caisse		15'232	22'252	-7'020
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts		2'554'000	2'604'000	-50'000
Comptes de régularisation		48'127	68'536	-20'409
Autres passifs	4.13	180'667	223'312	-42'645
Correctifs de valeurs et provisions	4.10	24'618	8'995	15'623
Réserves pour risques bancaires généraux	4.10	105'000	85'000	20'000
Capital social	4.07	360'000	360'000	-
Réserve légale générale		615'851	569'851	46'000
Bénéfice reporté		1'029	1'208	-179
Bénéfice de l'exercice		67'517	65'261	2'256
Total du passif		16'637'821	16'550'184	87'637
Total des engagements de rang subordonné		320'000	320'000	-
Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés		145'391	308'141	-162'750
<i>dont total des engagements sur le Canton</i>		<i>61'422</i>	<i>158'184</i>	<i>-96'762</i>
OPÉRATIONS HORS BILAN				
Engagements conditionnels		720'481	567'490	152'991
Engagements irrévocables		420'585	386'198	34'387
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		57'521	55'009	2'512
Crédits par engagement		77'146	21'886	55'260
Instruments financiers dérivés : - sous-jacents		5'093'828	4'376'690	717'138
- valeurs de remplacement positives		20'333	28'226	-7'893
- valeurs de remplacement négatives		141'780	210'727	-68'947
Opérations fiduciaires	4.11	23'001	61'673	-38'672

Compte de résultat

Maison mère

	Notes	31.12.2013 en CHF 1'000	31.12.2012 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS				
Produits des intérêts et des escomptes		264'905	286'291	-21'386
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce		468	533	-65
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		17'852	17'110	742
Charges d'intérêts		-95'598	-109'624	14'026
<i>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</i>		<i>187'627</i>	<i>194'310</i>	<i>-6'683</i>
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE				
Produits des commissions sur les opérations de crédit		27'266	33'952	-6'686
Produits des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		42'588	42'712	-124
Produits des commissions sur les autres prestations de service		29'547	29'042	505
Charges de commissions		-7'371	-6'725	-646
<i>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</i>		<i>92'030</i>	<i>98'981</i>	<i>-6'951</i>
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE				
<i>Sous-total résultat des opérations de négoce</i>	4.12	<i>28'614</i>	<i>25'031</i>	<i>3'583</i>
AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		2'687	4'389	-1'702
Produits des participations		1'494	1'792	-298
Résultat des immeubles		1'069	934	135
Autres produits ordinaires		7'582	8'021	-439
Autres charges ordinaires		-3'992	-2'604	-1'388
<i>Sous-total autres résultats ordinaires</i>		<i>8'840</i>	<i>12'532</i>	<i>-3'692</i>
Total des produits d'exploitation		317'111	330'854	-13'743
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		-115'242	-117'253	2'011
Autres charges d'exploitation		-78'759	-81'423	2'664
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>		<i>-194'001</i>	<i>-198'676</i>	<i>4'675</i>
Bénéfice brut		123'110	132'178	-9'068
Amortissements sur l'actif immobilisé	4.04	-22'396	-27'814	5'418
Correctifs de valeurs, provisions et pertes		-22'503	-15'327	-7'176
Résultat intermédiaire		78'211	89'037	-10'826
Produits extraordinaires	4.05	26'302	22'000	4'302
Charges extraordinaires	4.06	-22'518	-28'148	5'630
Impôts		-14'478	-17'628	3'150
Bénéfice de l'exercice		67'517	65'261	2'256

Justification des capitaux propres

Maison mère

en CHF 1'000

CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2013

Capital social libéré	360'000
Réserve légale générale	569'851
Réserves pour risques bancaires généraux	85'000
Bénéfice au bilan	66'469
Total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	1'081'320

Attribution à la réserve légale générale prélevée sur le bénéfice de l'exercice précédent	-46'000
Dividende prélevé sur le bénéfice de l'exercice précédent	-16'200
Attribution spéciale au Canton de Genève (20% du dividende payé)	-3'240
Autres attributions	46'000
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	20'000
Bénéfice de l'exercice	67'517

Total des capitaux propres au 31 décembre 2013

1'149'397

dont

<i>Capital social libéré</i>	<i>360'000</i>
<i>Réserve légale générale</i>	<i>615'851</i>
<i>Réserves pour risques bancaires généraux</i>	<i>105'000</i>
<i>Bénéfice au bilan</i>	<i>68'546</i>

1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL

L'activité de la banque ainsi que les activités externalisées sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés.

Effectif du personnel	31.12.2013	31.12.2012
En équivalent plein temps	678.6	677.7
Effectif	735	738

2. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes de la maison mère sont présentés conformément aux principes du groupe, à l'exception des retraitements spécifiques de présentation selon le principe de l'image fidèle des comptes consolidés, soit principalement le traitement des propres titres de créance et de participation. Par ailleurs, les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, présentées à l'annexe 3 des annexes aux comptes consolidés, sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements jugés nécessaires.

3. CONTRÔLE DES RISQUES

Pour les commentaires relatifs au contrôle des risques, se référer à l'annexe 4 des annexes aux comptes consolidés.

4. ANNEXES AUX COMPTES MAISON MÈRE

4.01 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi qu'actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété (en CHF 1'000)	Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés à titre de garantie	Engagements effectifs
BNS		
Limite	104'000	1'137'248
Valeur nominale des titres et créances nantis	–	–
SIX Swiss Exchange (bourse électronique suisse)		
Valeur nominale des titres bloqués	26'800	5'636
Euroclear		
Valeur nominale des titres bloqués	2'000	–
Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses (en CHF 1'000)		
Valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément	4'300'429	5'223'000
Total des emprunts	2'234'000	2'284'000

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Prétentions découlant de la mise en gage de <i>cash</i> lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	66'825	–
Engagements découlant du <i>cash</i> reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	310'939	554'179
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	312'425	555'154
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	312'425	555'154
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	–	395
<i>dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	–	–

4.02 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Engagements envers la Fondation de prévoyance, au titre de la prévoyance professionnelle	–	–
Engagements envers la Fondation de prévoyance, en qualité de banque dépositaire	39'449	23'118

Se référer au chapitre "Annexes aux comptes consolidés 2013", point 5.09, page 106.

4.03 Créances, engagements sur les sociétés liées et crédits aux organes (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Créances sur les sociétés liées	52'398	49'385
Engagements envers les sociétés liées	1'141'087	1'106'975
Créances provenant de crédits aux organes	5'610	5'591

Se référer au chapitre "Annexes aux comptes consolidés 2013" point 5.13, page 109.

4.04 Amortissements sur l'actif immobilisé (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Installations permanentes	3'098	2'436
Installations, agencements, sécurité, télécommunications et logiciels informatiques	14'383	15'677
Matériel, mobilier et véhicules, valeurs immatérielles	4'278	9'701
Amortissement sur des participations	637	–
Total	22'396	27'814

4.05 Produits extraordinaires (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Vente d'actifs immobilisés	26'178	–
Fonds divers prescrits	124	–
Autres	–	22'000 *
Total	26'302	22'000

* Solde pour tout compte d'un litige.

4.06 Charges extraordinaires (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Charges étrangères à l'exploitation	2'518	3'148
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	20'000	25'000
Total	22'518	28'148

4.07 Capital social	31.12.2013			31.12.2012		
	Valeur		Capital	Valeur		Capital
	nominale	Nombre	donnant droit	nominale	Nombre	donnant droit
	totale	de titres	au dividende	totale	de titres	au dividende
	en CHF		en CHF	en CHF		en CHF
Capital-actions/capital social						
Actions nominatives "A"	132'551'600	2'651'032	132'551'600	132'551'600	2'651'032	132'551'600
Actions nominatives "B"	79'531'000	1'590'620	79'531'000	79'531'000	1'590'620	79'531'000
Actions au porteur	147'917'400	1'479'174	147'917'400	147'917'400	1'479'174	147'917'400
Total du capital social	360'000'000	5'720'826	360'000'000	360'000'000	5'720'826	360'000'000

4.08 Crédits, prêts, rémunérations et participations des organes	Rémunération avant impôts			Prêts ¹	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2013			
	Fixe/indemnités	En action	Total		Par des			proches
	forfaitaires ²	bloquées ^{3,4}		Non bloquées	Bloquées ³	Total		
Conseil d'administration								
Jean-Pierre Roth, président	280'500	747	281'247	–	–	14	14	–
Bernard Clerc, vice-président	88'000	1'120	89'120	–	50	26	76	–
Mourad Sekkiou, secrétaire	66'000	934	66'934	–	6	22	28	–
Asma Hovagemyan	77'000	934	77'934	–	22	24	46	–
Fabienne Knapp	100'100	560	100'660	–	70	10	80	–
Josef Küttel	70'400	747	71'147	350'000	20	14	34	–
Patrick Mage	126'500	934	127'434	–	20	22	42	–
Jean-Marc Mermoud	60'500	747	61'247	1'612'500	–	14	14	–
Ton Schurink	70'400	934	71'334	1'804'808	532	22	554	–
Angela de Wolff	70'400	747	71'147	–	–	14	14	–
John Tracey	70'400	747	71'147	1'000'000	10	14	24	10
Total du conseil d'administration	1'080'200	9'151	1'089'351	4'767'308	730	196	926	10

Exercice précédent	Rémunération avant impôts			Prêts ¹	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2012			
	Fixe/indemnités	En action	Total		Par des			proches
	forfaitaires ²	bloquées ³		Non bloquées	Bloquées ³	Total		
Conseil d'administration								
Jean-Pierre Roth, président	267'750	296	268'046	–	–	8	8	–
Bernard Clerc, vice-président	84'000	888	84'888	–	44	24	68	–
Mourad Sekkiou, secrétaire	63'000	740	63'740	–	–	21	21	–
Asma Hovagemyan	73'500	740	74'240	–	16	23	39	–
Fabienne Knapp	95'550	–	95'550	–	70	7	77	–
Josef Küttel	67'200	296	67'496	350'000	20	8	28	–
Patrick Mage	120'750	740	121'490	–	14	21	35	–
Jean-Marc Mermoud	57'750	296	58'046	1'636'500	–	8	8	–
Ton Schurink	67'200	740	67'940	1'812'115	526	21	547	–
Angela de Wolff	67'200	296	67'496	–	–	8	8	–
John Tracey	67'200	296	67'496	1'000'000	–	8	8	–
Total du conseil d'administration	1'031'100	5'331	1'036'431	4'798'615	690	157	847	–

¹ Prêts lombards, contre titres ou avec garanties hypothécaires.

² Les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire majorée, selon les cas, d'une indemnité fonctionnelle. Le règlement de rémunération est appliqué ici. Il n'y a eu aucune dérogation à ses principes et procédures.

³ Les titres BCGE sont bloqués pour une période de cinq ans. L'aliénation de titres bloqués est levée en cas de départ de l'entreprise. Il n'existe pas de plan de *stock options* à la BCGE.

⁴ Montants calculés sur la base d'un cours du 12 juin 2013 de CHF 249.9, en valeur escomptée.

	Rémunération avant impôts				Prêts ¹	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2013			
	En actions			Total		Non		Par des	
	Fixe ²	Variable ^{2,3}	bloquées ^{2,3,4,5}			bloquées	Bloquées ⁴	Total	proches
Direction générale									
Blaise Goetschin, président	723'144	550'000	62'366	1'335'510	130'000	1'708	3'127	4'835	63
Eric Bourgeaux						1'538	2'727	4'265	40
Claude Bagnoud							958	958	20
Pierre-Olivier Fragnière						294	1'908	2'202	–
Jean-Marc Joris						443	634	1'077	–
Jérôme Monnier						19	316	335	–
Total de la direction générale	2'596'704	1'755'000	200'637	4'552'341	843'180	4'002	9'670	13'672	123
Exercice précédent, Blaise Goetschin	723'144	527'545	134'084	1'384'773	100'000	1'262	2'685	3'947	63
Exercice précédent, direction générale	2'596'704	1'746'508	445'018	4'788'230	792'706	3'313	7'970	11'283	103

Crédit le plus élevé octroyé à un membre de la direction générale

624'180 à Jérôme Monnier

Exercice précédent

632'706 à Jérôme Monnier

Charges sociales payées pour les membres de la direction générale

Blaise Goetschin	235'133
Total de la direction générale	910'616
Exercice précédent, Blaise Goetschin	225'442
Exercice précédent, direction générale	863'623

Rémunérations attribuées aux membres de la direction générale en qualité d'administrateurs et versées directement à la banque

Blaise Goetschin	75'181
Autres membres de la direction générale	54'132
Total de la direction générale	129'313
Exercice précédent, Blaise Goetschin	74'031
Exercice précédent, autres membres de la direction générale	52'818
Exercice précédent, direction générale	126'849

¹ Prêts lombards, contre titres ou avec garanties hypothécaires.

² Non compris les charges sociales payées par l'employeur.

³ Versée en 2014 sur la base des résultats 2013.

⁴ Les titres BCGE sont bloqués pour une période de cinq ans. L'allévation de titres bloqués est levée en cas de départ de l'entreprise. Il n'existe pas de plan de *stock options* à la BCGE.

⁵ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31 décembre 2013 de CHF 225.30, en valeur escomptée.

En 2013, la BCGE a versé une contribution patronale totale de CHF 551'206 (2012 CHF 539'684) sur les comptes de la direction générale auprès de la Fondation de prévoyance professionnelle. Pour le président de la direction générale, ce montant s'élevait, en 2013, à CHF 133'211 (2012 CHF 132'073).

Les principes de rémunération sont expliqués en pages 83 et 84. Aucune indemnité n'est versée indirectement aux membres de la direction générale. Aucune indemnité n'a été versée directement ou indirectement, durant l'exercice 2013, à des anciens membres du conseil d'administration ni à des personnes proches des organes.

Il n'y a pas, au 31 décembre 2013, d'indemnités non conformes à la pratique du marché qui auraient été consenties à des proches des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.

Il n'y a pas, au 31 décembre 2013, de prêts et autres crédits en cours non conformes à la pratique du marché qui auraient été consentis aux proches des membres du conseil d'administration ou de la direction générale. Une épouse d'un membre de la direction générale a bénéficié de conditions collaborateurs, du fait de la conclusion d'un prêt hypothécaire par son conjoint, membre de la direction générale.

4.09 Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote	31.12.2013		31.12.2012	
	Nominal		Nominal	
	en CHF	%	en CHF	%
Actions nominatives avec droit de vote				
Etat de Genève	125'522'150	34.87	125'522'150	34.87
Ville de Genève	60'405'300	16.78	60'405'300	16.78
44 communes genevoises	26'155'150	7.27	26'155'150	7.27
Actions au porteur avec droit de vote				
Etat de Genève	33'863'600	9.41	53'863'600	14.96
Ville de Genève	14'727'000	4.09	14'727'000	4.09
Divers actionnaires	99'326'800	27.59	79'326'800	22.03

Au 31 décembre 2013, l'Etat de Genève détient 44.27% du capital social de la banque (actions au porteur et nominatives) et dispose de 49.80% des droits de vote. A cette même date, la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) détient 5.96% du capital social de la banque (actions au porteur). Ces actions ont été transférées à titre gratuit à la CIA par l'Etat de Genève en octobre 2013.

4.10 Correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux (en CHF 1'000)

	Recouvrement						
	Etat au 31.12.2012	Utilisations conformes à leurs buts	Modifications de l'affectation (nouvelles affectations)	intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles		Etat au 31.12.2013
					constitutions	Dissolutions	
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	124'579	-11'810	-	3'094	2'057	-	117'920
Correctifs de valeurs et provisions sur immobilisations financières	7'790	-1'883	-	-3	3'990	-	9'894
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnel)	20'537	-4'433	-	-	19'483	-	35'587
Autres provisions	-	-963	-	-	963	-	-
Total des correctifs de valeurs et provisions	152'906	-19'089	-	3'091	26'493	-	163'401
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-143'911						-138'783
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	8'995						24'618
Réserves pour risques bancaires généraux	85'000	-	-	-	20'000	-	105'000

Dans les comptes de la maison mère, et conformément au dispositif légal, les mouvements sont présentés de manière nette.

4.11 Opérations hors bilan (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires auprès de tiers	23'001	61'673
Total opérations fiduciaires	23'001	61'673

4.12 Résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activité (en CHF 1'000)	31.12.2013	31.12.2012
Commerce de devises et billets de banque (y compris dérivés)	25'477	22'639
Négoce de métaux précieux	541	583
Négoce de titres	2'596	1'809
Total opérations de négoce	28'614	25'031

4.13 Autres actifs et passifs (en CHF 1'000)	31.12.2013		31.12.2012	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers	20'333	141'780	28'226	210'727
Comptes de compensation	99'242	–	167'110	–
Frais d'émission/empr. Obligations et CLG à amortir	10'941	789	3'642	–
Etalement pénalités lors de remboursement anticipé crédit	–	10'769	–	–
Administration fédérale des contributions (AFC)	8'718	10'104	10'228	9'778
Etalement gains sur instruments dérivés	–	8'851	–	113
Etalement sur titres "accrual method"	–	1'231	–	–
Titres et coupons	–	356	25	422
Autres	4'885	6'787	3'410	2'272
Total	144'119	180'667	212'641	223'312

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE (en CHF 1'000)

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée le 1^{er} mai 2014, la répartition du bénéfice au bilan comme suit:

	31.12.2013	31.12.2012
Bénéfice de l'exercice	67'517	65'261
Bénéfice reporté	1'029	1'208
Bénéfice disponible	68'546	66'469
Attribution à la réserve légale générale	-48'000	-46'000
Dividende de 4.5% (2012: 4.5%) sur les actions nominatives ("A" et "B") et au porteur	-16'200	-16'200
Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% des dividendes payés)	-3'240	-3'240
Bénéfice reporté	1'106	1'029

Impressum

Conception et réalisation
Alternative communication SA – www.alternative.ch

Illustrations

Pages: couverture, 6-7, 22-23, 28-29, 34-35, 50-51, 56-57 et 62-63
Alternative communication SA

Photographies

Pages: couverture, 2, 9, 10, 16, 18, 19, 21, 40, 76, 77, 80, 81 et 82
Loris von Siebenthal – Philippe Schiller – www.myimage.ch

Page 9

Didier Ruef

Photolitho
rs solutions

Impression
Atar Roto Presse SA Genève

Ce produit est imprimé sur du papier certifié FSC® C008839



Banque Cantonale de Genève SA

Téléphone: +41 (0)58 211 21 00

E-mail: info@bcge.ch

www.bcge.ch

22 agences à Genève

Siège: Quai de l'Île 17 - CP 2251 - 1211 Genève 2

BCGE Private Banking

Quai de l'Île 17 - CP 2251 - 1211 Genève 2

Avenue de la Gare 50 - CP 159 - 1001 Lausanne

Lintheschergasse 19 - Postfach 4068 - 8021 Zürich

privatebanking@bcge.ch

www.bcge.ch/privatebanking

Banque Cantonale de Genève (France) SA

Place Louis-Pradel 20 - F - 69001 Lyon

Téléphone: +33 (0)4 72 07 31 50

www.bcgef.fr

Capital Transmission SA

Rue de la Tour-de-l'Île 4 - CP 2251 - 1211 Genève 2

Téléphone: +41 (0)58 211 21 00

SPFS

Rue De-Candolle 19 - 1204 Genève

Téléphone: +41(0)22 750 12 12

www.public-finance.ch

